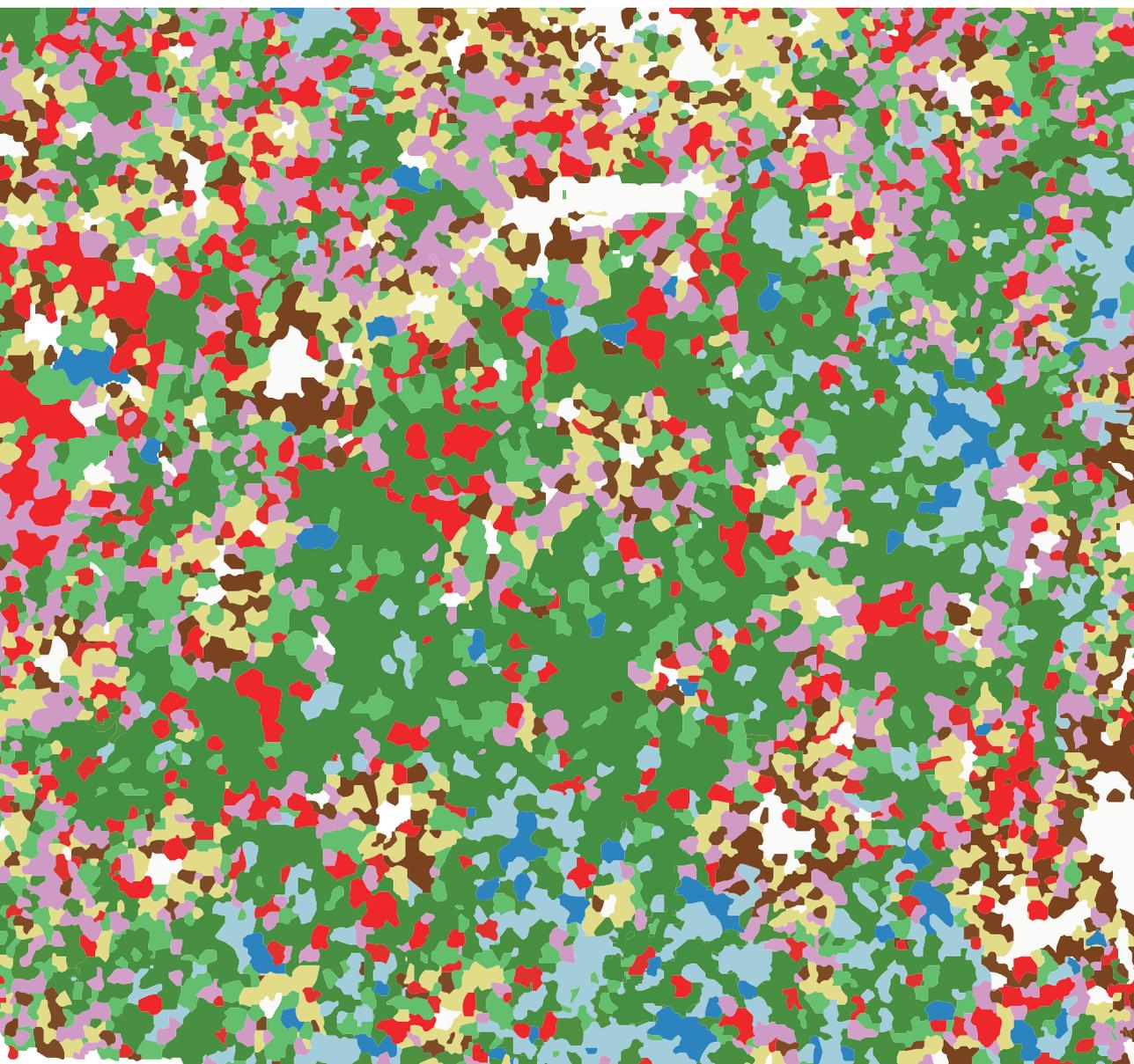


ÉTINCELLES RURALES

Quel devenir pour
les petites communes
en France ?

Actes du séminaire 2023
des architectes-conseils de l'État
à Arc-et-Senans



ÉTINCELLES RURALES

Quel devenir pour
les petites communes
en France ?

Actes du séminaire 2023
des architectes-conseils de l'État
à Arc-et-Senans

Typologie structurelle 2022
La diversité des communes rurales

Les ruralités résidentielles

- Aisées
- Mixtes

Les petites polarités

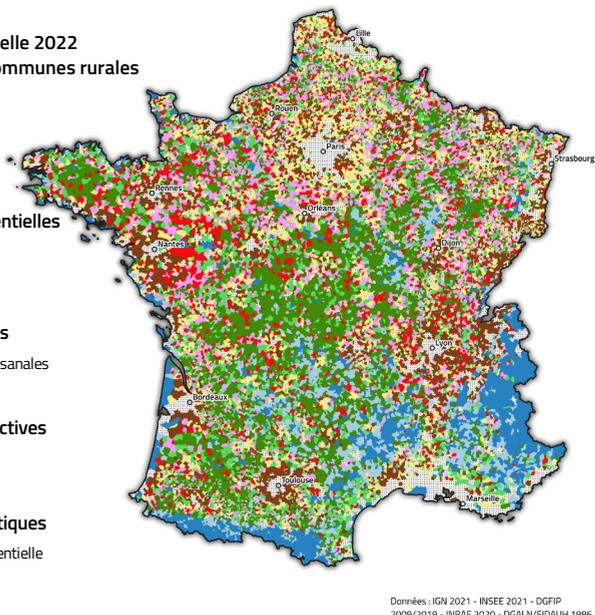
- Industrielles et artisanales
- Mixtes

Les ruralités productives

- Ouvrières
- Agricoles

Les ruralités touristiques

- A dominante résidentielle
- Spécialisées
- Communes urbaines



Données : IGN 2021 - INSEE 2021 - DGFiP
2009/2019 - INRAE 2020 - DGALN/SIOA/HH 1986

Enjeux des ruralités	6
Édito · Hervé Dubois	7
Avant-propos · Christophe Ouhayoun	10
Mot du ministère de la Culture	14
Mot du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	16
La ruralité, une approche croisée ACE et PCE · Sophie Alexinsky	19
Points de départ	20
La ruralité existe-t-elle ? · Hugo Christy	21
Urbanisme patrimonial · Jean-Michel Galley	24
Des ruralités aux péri-urbanités, détour américain · Florian Camani	30
Faire autrement · Collectif ÂTRE	34
Approche technique	38
Aides-territoires · Élise Marion	39
France ruralité · Fanny Lendi-Ramirez	40
Champ-contrechamp	42
L'exemple de Pesmes · Bernard Quirot et Chloé Blache	43
L'exemple de Monte Carasso · Giacomo Guidotti	48
Cas pratiques	50
Synthèses : Entre unité et unicité · Simon Teyssou	51
Atelier 1 - Gentelles (80)	58
Atelier 2 - Joinville (52)	62
Atelier 3 - Lancieux (22)	66
Atelier 4 - La Grigonnais (44)	72
Atelier 5 - Genillé (37)	76
Atelier 6 - Arc-et-Senans (25)	80
Atelier 7 - Penne d'Agenais (47)	88
Atelier 8 - Tavel (30)	92
Atelier 9 - Montclar (04)	98
Atelier 10 - St Georges sur l'Oyapok (97)	104
Programme du séminaire 2023 à Arc-et-Senans	112
Photo des participants au séminaire	116
Générique et colophon	118



Hervé Dubois

Architecte et président de l'association des architectes-conseils de l'État 2023-2024

Après deux années qui nous ont conduits à Barcelone puis à Zurich pour échanger sur des politiques urbaines innovantes et de voies alternatives possibles à la production de logements économiques par les coopératives d'habitat, nous avons choisi cette année, en continuité revendiquée avec notre réunion de Laval en avril dernier, de revenir à une problématique plus locale, partagée par la grande majorité des architectes-conseils de l'État, celle du devenir urbain des petites communes de moins de 4000 habitants et plus généralement des territoires ruraux.

Adaptations au changement climatique, perte de services et d'équipement, renchérissement des coûts de transport, des coûts de l'énergie, tensions politiques, crise du modèle de l'agriculture extensive, les petites villes semblent aujourd'hui dans une situation difficile que le géographe Christophe Guilluy a identifié de façon polémique en baptisant une « France périphérique » berceau de contestations populaires abritant les exclus de la mondialisation mis à distance des grandes métropoles.

D'autres analyses mettent au contraire en évidence d'une part la grande diversité des situations des petites communes rurales : variété des géographies, liens nouveaux aux communes voisines, relations à l'économie touristique, aux réseaux, et d'autre part l'émergence de nouveaux modèles agricoles, d'entrepreneuriat, d'organisation sociale qui font de certaines communes de véritables laboratoires de citoyennetés renouvelées. Ces situations contrastées sont à rapprocher de la dégradation historique de la relation des petites communes à leurs paysages, en raison notamment du développement incontrôlé des zones commerciales qui ont bouleversé les modes de déplacement, des lotissements systématiques qui ont abimé les formes urbaines que ne

compense pas l'attention heureusement portée depuis une trentaine d'année à la requalification des espaces publics des centres-bourgs.

Dans ce contexte, l'État a récemment adapté ses politiques publiques. Le passage des PLU aux PLUI, la création de l'ANCT, du Cerema, le lancement du programme Petites Villes de Demain sont autant de mesures prévues pour soutenir le développement de ces communes aux moyens généralement très limités.

Nous nous sommes retrouvés du 5 au 8 octobre 2023 au sein de la Saline Royale de Claude-Nicolas Ledoux pour un séminaire centré autour de dix ateliers de réflexion qui nous ont permis d'étudier autant de petites communes rurales régulièrement réparties sur le territoire métropolitain ou en outre-mer. Chaque groupe a réuni environ douze architectes-conseils, un paysagiste-conseil, un chargé de mission des services de l'État et ont fait l'objet d'une présentation de leur situation et des enjeux par un élu de la commune. Ils se sont déroulés sur deux demi-journées avec l'objectif pour chaque cas d'étude d'établir un avis illustré issu des échanges entre les participants. Ceux-ci rendent compte des directions de réflexions envisagées et de leur possible généralisation au cours d'une demi-journée de restitution et de débats et furent conclus par une intervention de Simon Teyssou, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023 pour son travail reconnu en milieu rural.

En préalable à ces travaux, deux demi-journées ont été organisées pour les préparer. La première fut consacrée à des présentations du contexte rural par Jean-Michel Galley, acteur de terrain très engagé, en particulier aux cotés d'Yves Dauge, dans l'aide aux petites communes patrimoniales et Hugo Christy, journaliste, enseignant spécialiste de l'urbanisme et des évolutions territoriales.

Giacomo Guidotti, architecte tessinois, a ensuite présenté le travail initié en 1984 par Luigi Snozzi sur la commune de Monte Carasso et prolongé sur les mêmes bases jusqu'aujourd'hui, l'illustrant par les projets qu'il y a lui-même développés. Cette expérience remet en question les pratiques habituelles de la programmation urbaine au profit d'une méthode appliquée d'analyse par le projet laissant une grande liberté de proposition aux concepteurs.

Florian Camani a ensuite abordé à travers ses relevés et photos de secteurs résidentiels suburbains aux États-Unis la question de l'urbanisation pavillonnaire et de son potentiel de transcriptions architecturales et urbaines.

Le collectif ÂTRE, regroupant de jeunes architectes en parallèle de leur pratique individuelle, a enfin présenté les expériences de travail in situ qu'il mène régulièrement dans de petites communes rurales et qui vise l'élaboration de projets concrets au contact direct d'habitants et d'élus.

Le séminaire s'est poursuivi le lendemain par la visite du village de Pesmes, situé à proximité d'Arc-et-Senans où l'architecte Bernard Quirot mène depuis 2015 avec son équipe une réflexion appliquée sur l'évolution construite du bourg. Il a dans ce but créé d'une part une association baptisée « Avenir radieux » qui travaille à l'émergence de projets et organise d'autre part chaque année des séminaires d'été hébergés dans le village où des étudiants et de jeunes architectes explorent pendant trois semaines les possibles développements de secteurs choisis du village. Une plaquette retraçant ces travaux a été éditée à l'occasion du séminaire, elle est jointe aux présents actes. Une conférence croisant les points de vue de Frédéric Henning, maire de Pesmes et de l'architecte a été organisée à l'issue du parcours du village et a donné lieu à un débat sur les conditions concrètes de mise en œuvre de projets dans ce contexte.

Notre séminaire fut l'occasion, à travers une parole prise sur les sujets proposés, de mettre en évidence la spécificité de nos interventions auprès des services de l'État mais également de révéler leur pluralité mis en évidence par les débats.

La présence de nombreux architectes-conseils récemment recrutés a été l'occasion de contributions renouvelées de leur part et leur a permis, nous l'espérons, de se familiariser avec les conditions et thématiques de leurs futures missions. Nous espérons également que ce temps de débat partagé ait permis de renforcer les liens entre les conseils intervenant dans une même région et par conséquent les relations transversales entre les tuelles.

Architectes praticiens, nous sommes en contact direct avec les conditions de commande et de production des projets d'architecture et de planification urbaine. Nos profils reconnaissent notre sensibilité aux déterminants spatiaux et au processus de projet par une capacité à percevoir l'évolution possible d'un contexte physique habité. S'il est certain que nos interventions ne doivent pas se substituer aux projets à venir des futurs concepteurs, nous ne devons pas pour autant renoncer aux outils de transmission du projet d'architecture ou d'urbanisme que nous maîtrisons particulièrement.

On se méprendrait ainsi en ne considérant un dessin uniquement comme le moyen de transcrire une forme future achevée. Un dessin comme outil de conception vaut par ce qu'il ne représente pas, et est le support à concevoir ce qui sans lui serait impossible à penser.

Paul Valéry décrit ainsi le dessin dans un de ses aphorismes comme une des catégories essentielles d'expression de l'esprit en contrepoint de la poésie et les mathématiques. Il est un langage, et comme tel, il est vecteur d'une infinité de possibles. Le dessin est en particulier un outil d'analyse puissant. Les cartographies sur lesquelles nous appuyons nos avis en témoignent.

Ces ateliers ont été un prétexte pour débattre de la forme et de la portée de nos avis sans viser une charte ou une harmonisation. L'objectif a été de nourrir un débat très appliqué où chacun a pu faire valoir ses expériences, ses habitudes, ses retours de terrain. L'accompagnement par un paysagiste conseil de l'État a également permis d'illustrer la complémentarité de nos savoirs et l'intérêt de nos collaborations telles que nous les vivons lors de nos vacances.

Bruno Latour dans la préface qu'il écrit de l'ouvrage « Terra Forma » insiste ainsi sur l'importance de la représentation graphique. Prônant une nouvelle politique de l'espace, il écrit : « La façon dont nous comprenons où nous sommes définira le type de politique que nous défendrons. » Espérons que les travaux développés lors de ces trois journées ont contribué à explorer ce domaine et à renforcer notre rôle auprès des services de l'État à l'aune de cette compétence.

À l'issue du séminaire, le principe d'une présentation de ces résultats à l'ensemble de nos services d'accueil à l'occasion d'une réunion nationale a été adopté. Celle-ci permettra de manifester la spécificité du rôle des conseils, architectes et paysagistes au service de la compréhension et de l'application des politiques publiques.

Diplômé en 1993 de l'ENSA Paris-Belleville (ex UP8), Hervé Dubois était encore étudiant quand il créa avec quatre camarades l'atelier Philtre : lieu ouvert d'émulation et de partage, où des diplômés ont été élaborés, puis des concours et des projets menés – maisons, équipements publics, immeubles de logement, etc. Outre son métier d'architecte, il enseigne depuis de nombreuses années en école d'architecture, les arts et techniques de la représentation comme le projet, une activité qui l'a conduit de Genève à Paris en passant par les écoles de Lille et de Marseille. Il enseigne également depuis 2013 au Politecnico di Milano et contribue à des workshops d'étudiants à travers l'Italie. À l'ENSA Paris-Val-de-Seine, il s'investit au sein de la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) qu'il préside. Ses expériences italiennes et ses cinq années en tant qu'ACE de Guyane où il continue à emmener ses étudiants, l'ont sensibilisé à des questions d'aménagement des territoires, particulièrement cruciales à l'aune des défis environnementaux et sociaux, actuels et à venir. Une dimension très prégnante qu'il continue d'explorer en tant qu'ACE auprès du conservatoire du Littoral de Bretagne. ACE depuis 2008, il assure la présidence de l'association en 2023. (Biographie par Ève Jouannais)



Avant-propos

Christophe Ouhayoun

Architecte, co-président, avec Hervé Dubois, de l'association des architectes-conseils de l'État 2023

Selon ONU-Habitat, 7 personnes sur 10 vivront dans des zones urbaines d'ici à 2050, environ 86% de la population dans les pays développés.

Depuis 30 ans les lois de décentralisation ont transformé nos villes françaises en grandes métropoles. Les qualités de cette densité peuvent s'apprécier sur bien des sujets : partage des aménités, équipements publics, pôles culturels, vie sociale riche etc... Ces 22 métropoles, sont évidemment de puissants moteurs économiques et démographiques : elles ne représentent que 2,5 % de la superficie du territoire national, elles concentrent 29 % de la population et 36 % des emplois du pays.

Le mode de vie dans ces villes mondialisées a tendance à s'homogénéiser et se standardiser en oubliant parfois un contexte, une histoire, un terroir, une géographie. L'Île-de-France est sortie de son bassin de subsistance et ne produit plus que 10% de ce qu'elle consomme et consomme vingt fois plus d'électricité qu'elle n'en produit.

Pour justifier une croissance sans limite on entend souvent que ces villes denses sont en déficit de logements. Pourtant sur les 38 millions de logements français, environ 3.8 millions (10%) sont des résidences secondaires, et 3 millions (8%) sont vacants, selon les chiffres du gouvernement. Il y a donc en réalité autour de 31 millions de logements, ce qui est toujours plus que nécessaire pour loger les 30 millions de ménages français.

Alors comme l'écrit avec naïveté feinte Philippe Bihouix, Sophie Jeantet & Clémence de Sella :

« Au lieu de construire des logements dans les zones où se trouvent déjà concentrés tous les emplois, pourquoi ne pas inverser la logique et travailler à créer des emplois, une dynamique, un

cadre de vie, dans les territoires où se trouvent déjà les logements ? Pourquoi ne pas réinvestir - en les améliorant - les espaces urbanisés que nous avons déjà, au lieu d'en fabriquer de nouveaux, en apportant de la qualité résidentielle, du service, du lien social, une vocation là où il en manque, dans les « petites villes de demain », les bourgs, les villages, mais aussi dans le « périurbain de demain » ? »

Il ne s'agit pas de diaboliser les métropoles mais de s'interroger sur la capacité des villes denses à de faire face au changement climatique : coût énergétique, rarefaction des ressources, consommation carbone, problématiques de mobilité. Selon les organisations internationales (ONU, OCDE), les « villes » consomment en ce début de XXI^e siècle 75 % de l'énergie mondiale et produisent près de 80 % des émissions de gaz à effet de serre.

Bien sûr, la ville idéale n'existe pas et imposer une seule configuration urbaine est absurde.

Mais il est crucial de réfléchir à un mode de vie plus ancré dans son territoire, plus en lien avec son milieu, valorisant un patrimoine déjà présent.

Notre séminaire est né de ce constat et de notre retour d'expérience sur le terrain. En tant qu'architectes et paysagistes conseil de l'État, confrontés aux défis complexes des zones rurales, nous avons constaté que ces territoires souffrent de maux récurrents, mais aussi qu'ils regorgent de potentiel et d'opportunités inexploitées. Dans nos échanges informels, entre ACE nous avons partagé des récits inspirants de projets et d'initiatives réussies : des ateliers de territoire qui ont ouvert de nouvelles perspectives aux élus locaux, des stratégies de développement qui privilégient la qualité de vie sans sacrifier l'identité locale, et des méthodes pour renforcer la coopération entre les

villes plutôt que de les considérer comme des concurrentes.

À Arc-et-Senans pendant trois jours intenses d'immersion, nous avons partagé nos expériences, exploré des solutions concrètes aux défis actuels et trouvé une inspiration mutuelle enrichissante.

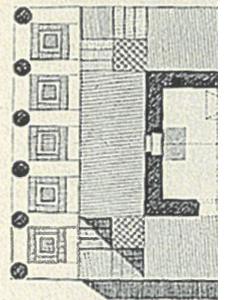
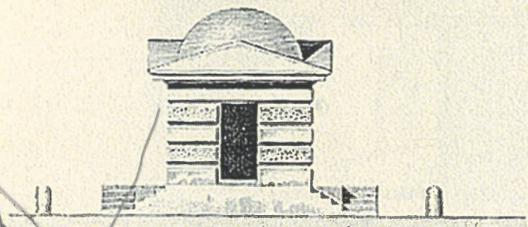
Notre objectif était de créer un événement à la fois joyeux et stimulant, où chacun pourrait contribuer, apprendre et participer à un travail collaboratif.

Le contenu de ce recueil reflète cette ambition. Vous y trouverez non seulement des restitutions détaillées des cas abordés lors du séminaire, mais aussi des méthodes de travail qui ont été efficaces, ainsi qu'une exploration de la diversité des approches possibles pour relever les défis spécifiques aux zones rurales. Nous espérons que ces pages inspireront d'autres professionnels et acteurs locaux à poursuivre cette mission commune de rendre nos territoires ruraux encore plus vibrants, durables et accueillants pour tous.

Diplômé de l'ENSA-Paris Belleville (ex UP8), Christophe Ouhayoun fonde en 1999 KOZ architectes avec Nicolas Ziesel. Engagé dès 2001 dans l'architecture bois, il vient de livrer le Lot E du Village des Athlètes de Paris 2024 comme co-coordonnateur au sein de l'équipe Nexity-Eiffage. Il a également co-fondé KOZTO, un atelier de fabrication de mobilier en réemploi, PLAN01, un « deuxième bureau » actif de 2003 à 2014 avec Atelier du Pont, BP architectures et Philéas, et PLAN02, un bureau d'études environnemental intégré. Parallèlement à sa pratique privée, Christophe Ouhayoun a enseigné l'urbanisme à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Architecte-conseil de l'État depuis 2013, il est aujourd'hui en poste en Aveyron (12). En 2023, il est co-président de l'association des ACE aux côtés d'Hervé Dubois.

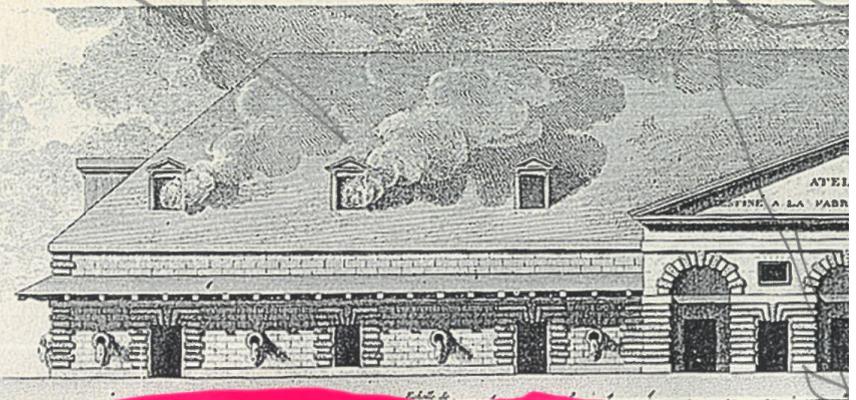


Elevation.

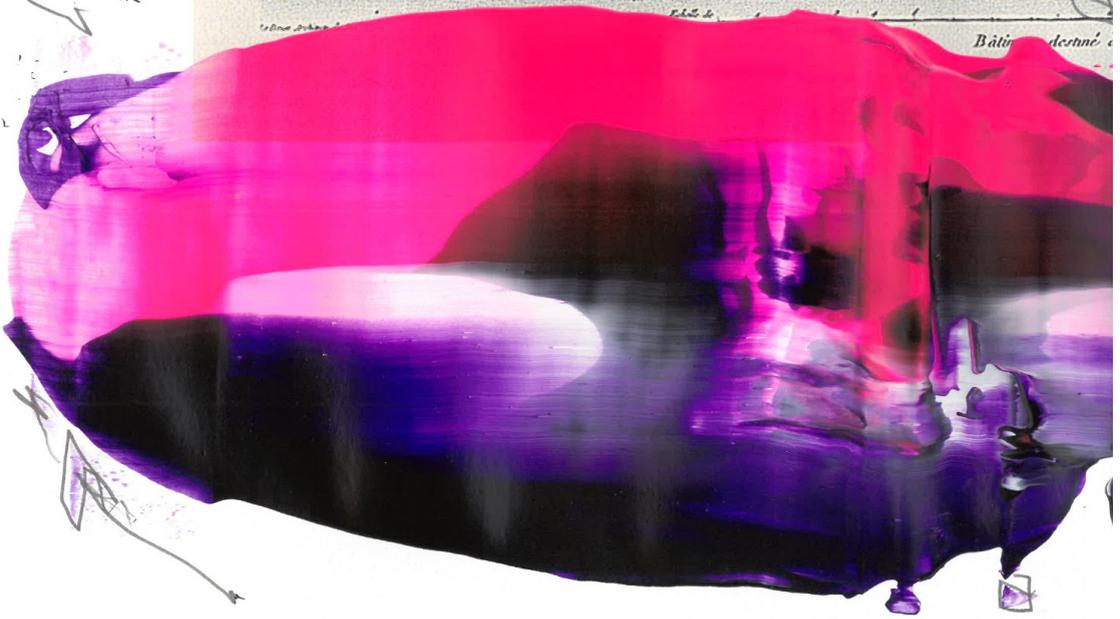


Echelle de

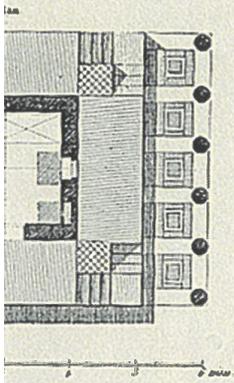
Le Don, l'église de St.



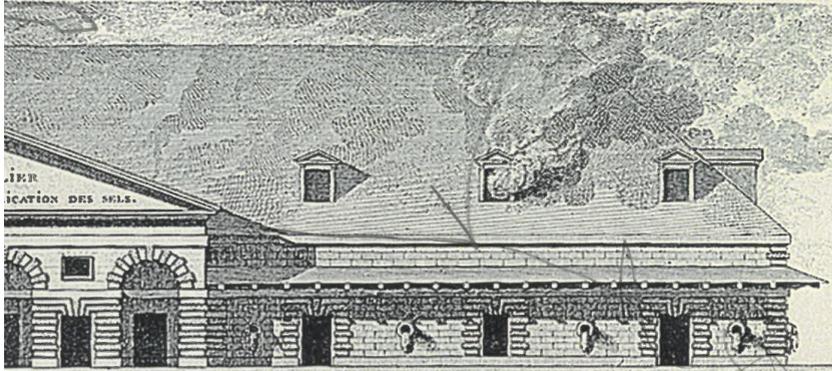
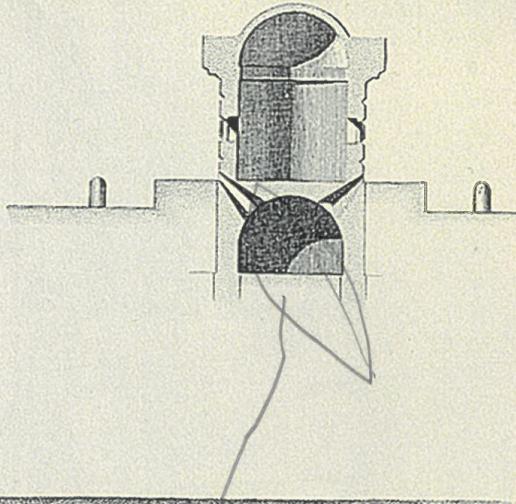
Bâtiment destiné à



...xcur des bois.



Coupe.



... la Fabrication des sel



ab 24

Ministère de la Culture

Hélène Fernandez

directrice, adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargée de l'architecture

Le séminaire des architectes conseils de l'État nous a réunis en octobre 2023 à Arc-et-Senans dans le Doubs, au cœur de la plaine de la Loue. Il faisait beau et nous avons alterné ateliers de travail en extérieur et en intérieur.

En 2050, cette commune pourrait connaître dix jours en vague de chaleur par an (21 en fourchette haute) contre 2 aujourd'hui indique météo France sur son site.

En 1773, Claude Nicolas Ledoux devient architecte du roi et construit la Saline ; il y a 250 ans, l'Europe est dans le petit âge glaciaire ; Depuis, les Salines d'Arc et Senans démontreront, pour le meilleur et le pire, la capacité de l'architecture à s'adapter aux vicissitudes de l'histoire.

« Territory is the main teacher » défend la communauté Inga dans le film d'Ursula Biemann dans l'espace « Devenir Universidad » à la biennale de Venise 2023.

Ici, au cours de ces trois jours d'échange et de travail, c'est bien de cela qu'il s'est agi. Apprendre, par la transmission et la recherche, la contradiction et la confrontation avec des experts et avec les espaces.

Il s'agit en effet d'apprendre et transmettre à l'heure des mutations et des transitions. Les architectes conseils ont choisi de nous mettre face à un monde qui a été, à tort, longtemps considéré comme statique, pérenne, sans transformations, traditionnel, celui de la ruralité. Avec « Étincelles rurales » le thème de ce séminaire, en réalité c'est l'ensemble des enjeux des politiques publiques d'urbanisme, environnement, architecture, celles qui encadrent les transformations spatiales qui a été abordé.

Mais par quel biais et dans quels lieux ? Le programme tel qu'il a été distribué est en soit tout un discours. Les lieux : ceux de la carte de la couverture, une invitation à re-



Saline Royale d'Arc et Senans. Photo de Julien Graves.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Patrick Brie

Sous-directeur adjoint, sous direction de la qualité du cadre de vie, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages,
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

« Le séminaire annuel des architectes conseils de l'État a rassemblé quelques 120 participants pour réfléchir aux modes d'action des architectes conseils au sein de leurs services respectifs et sur la thématique des territoires ruraux avec l'appui de quelques paysagistes conseil, et des témoignages d'élus, de DDT, de la DGALN et du ministère de la culture.

Après une présentation en champ contre-champ de l'actualité (France ruralité, Aides territoires) et d'expérimentations locales (en Haute Saône (Pesmes) et en France (atelier des territoires ruraux éphémères), en Suisse (Monte-Carasso) et aux États Unis (études suburban housing alternatives), 10 ateliers ont permis des mises en situation dans des contextes ruraux, en situation périphérique ou très peu dense,

soumis à la loi montagne ou littoral, concernés par l'érosion du trait de côte ou du réchauffement climatique, avec des problématiques de maintien d'une activité économique ou d'un habitat traditionnel et toujours caractérisés par leur environnement.

Ces ateliers ont mis en évidence la valeur du conseil en amont de la conception de projet.

Les actes du séminaire permettront de revenir sur ces cas d'études, cas d'école de l'action des ACE PCE en termes d'accompagnement des projets de territoires.

Ce travail en collectif de la part des ACE pourrait utilement nourrir un échange entre les DDT sur le bon emploi des conseils de l'État. »



Pesmes © Luc Boegly

Actualités de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

De nombreuses actualités peuvent intéresser les architectes-conseils de l'État : territorialisation de la planification écologique, reconduction du Fonds vert , bilan à 2 ans de la loi climat et résilience, retours sur les événements (les 30 ans de la loi paysage, les journées du patrimoine, le recul du trait de côte), et l'Urba info juin juillet : la lettre du réseau des acteurs de l'urbanisme - dossier Paysage Adoption de la stratégie nationale pour la biodiversité, Plan eau, Programmes de cohésion des territoires : ex. entrées de villes (ACV)... Et bien-sûr le ZAN.

Les supports d'actualités DGALN :

La e-lettre mensuelle ALN territoires et usagers, le rendez-vous d'information mensuel sur les actualités ALN à destination des services déconcentrés pour diffuser les outils de transcription réglementaires et législatifs et partager des bonnes pratiques dans les territoires.*

Radio DGALN, la séquence d'échange de 30 minutes chaque mercredi à 9h, entre la DGALN et les services déconcentrés (330 écoutes en moyenne par émission avec la mise à disposition d'un replay et de ressources pratiques) dont l'objectif est à la fois d'informer les services des chantiers d'actualité mais également de pouvoir recueillir leurs besoins de décryptage sur des sujets ou des dispositifs spécifiques des politiques publiques qu'ils doivent mettre en œuvre.

Radio territoria, le mag bimensuel de l'aménagement, du logement et de la nature pour porter et décrypter auprès des collectivités et les professionnels les actualités de la DGALN, 20 000 écoutes en moyenne par émission et le podcast disponible sur toutes les applications reconnues. Pour recevoir par courriel les annonces des émissions radio DGALN et du mag Radio territoria, abonnez-vous à la liste SYMPA radio DGALN.*

Diagonal, la revue digitale des politiques du cadre de vie dans les territoires, rendez-vous trimestriel qui propose des éclairages, débats, reportages sur la mise en œuvre des politiques publiques ALN auprès de nos partenaires et de notre écosystème territorial. Sa cible préférentielle : les filières professionnelles.

*Pour proposer des sujets autour d'expériences de mise en œuvre dans les territoires dans l'e-lettre ANL, vous pouvez écrire à lettre-aintu@developpement-durable.gouv.fr Pour proposer des sujets que vous souhaiteriez présenter ou écouter sur Radio DGALN et sur radio territoria, vous pouvez également écrire à radio-dgaln@developpement-durable.gouv.fr



La ruralité, une approche croisée ACE et PCE

Sophie Alexinsky

Paysagiste, PCE et présidente de l'association des paysagistes-conseils de l'État

L'association des paysagistes conseils de l'État (PCE) a participé au séminaire des architectes conseils de l'État à la Saline royale d'Arc et Senans sur le thème « Étincelles Rurales ». La démarche innovante consistait à associer des paysagistes conseils aux ateliers de réflexion et de restitution afin de reproduire la dynamique des avis conjoints que nous sommes très souvent amenés à produire.

Plusieurs confrères et consœurs paysagistes ont donc participé aux ateliers de travail sur deux jours et ont apporté leur regard et leur compétence à l'atelier auquel ils étaient rattachés.

La thématique de la ruralité et plus particulièrement d'habiter la ruralité a été l'élément déclencheur de cette proposition. Cette thématique s'est déclinée jusqu'aux confins du territoire : le recul du trait de côte ou l'expansion des fleuves comme en Guyane, mettant en jeu les questions de changement climatique, et de transition écologique.

Comme dans notre vie professionnelle, et dans notre posture de service auprès de l'État, les sujets que nous avons à traiter étaient extrêmement variés et complexes - sous la bannière qui peut paraître simple et rassurante de « ruralité ». Le travail en commun, qui reflète également nos modes opératoires habituels lorsque nous nous retrouvons en binômes sur le territoire, a encore une fois fait ses preuves.

Les conclusions des ateliers de travail étaient précises, élaborées, sur mesure. Nous espérons que notre rôle de conseil a été démontré dans le sens où, il est ce qui fait émerger un questionnement interactif, support d'énergies créatrices, mais aussi de propositions concrètes et opérationnelles pour les cas étudiés. Le temps était très court, de même que celui de nos

missions de conseil, ce qui a permis de se mettre dans les conditions d'une situation expérimentale visant à faire la preuve de la compréhension mutuelle, voire de la symbiose qui pourrait s'opérer entre architectes et paysagistes-conseils de l'État.

À ce titre, et au nom de l'APCE, je remercie chaleureusement les organisateurs pour cette expérience in vivo qui démontre notre attachement profond à porter des réflexions transversales, co-construites et partagées entre architectes et paysagistes conseils de l'État.

Diplômée en géographie-aménagement du territoire sous la direction de Béatrice Giblin et Yves Lacoste à l'Université Paris VIII et paysagiste DPLG à l'École de Versailles sous la direction de Gilles Clément et Michel Courajoud, Sophie Alexinsky fonde en 1999 son agence sa-paysage. Aujourd'hui enseignante à l'ESITC Cachan, elle a auparavant enseigné à l'ENSP Versailles, à l'EIVP Paris et à l'Université Paris-Saclay en Master Approche écologique du paysage. Paysagiste-conseil de l'État depuis 2008, présidente de l'APCE, sa préoccupation principale demeure la qualité de l'écosystème incluant l'humain et l'adéquation respectueuse entre *écós* et *nomos* pour servir dans la pratique le concept d'*œconomie*.

Points de départ

Quelques 93% des communes françaises « pèsent » moins de 5000 habitants : c'est donc bien à leur échelle que se joue l'architecture territoriale du pays... Et une partie des réponses à ses grands défis sociaux et environnementaux ?



« L'Angélus », huile sur toile de Jean-François Millet, 1859

La ruralité existe-t-elle ?

Hugo Christy

Journaliste, urbaniste et enseignant à Sciences Po Paris

De l'Ancien Régime aux gilets jaunes, en passant par chacune des étapes de la Révolution Française, la ruralité compte parmi les moteurs les plus puissants du récit national. On la décrit (ou on la rêve) tout à la fois comme une réalité territoriale marquée par le vide, l'agriculture, le déclin, la révolte, le conservatisme... Des stéréotypes de cartes postales que les sciences sociales et territoriales peuvent aider à déconstruire pour mieux comprendre ces espaces au cœur du débat politique, et dont d'aucuns pourront estimer qu'ils joueront, à l'heure de la transition écologique, un rôle stratégique.

Ruralités vides ?

Une première idée reçue concernant les ruralités françaises, peut-être parmi les plus tenaces, est celle de la « diagonale du vide », ou encore du « désert français », selon la fameuse expression du géographe Jean-François Gravier. Un simple aperçu de la pollution lumineuse à l'échelle européenne fait effectivement

apparaître la profondeur de ce supposé « vide » - un terme incorrect (politiquement et sémantiquement) pour désigner en réalité les espaces de faible densité qui parcourent le cœur du pays.

Cet éclairage nous invite à nous pencher sur la définition précise que donne l'INSEE de la ruralité : « l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité », soit 88% des communes, abritant un tiers de la population nationale. Notons qu'il s'agit d'une nouvelle définition : était auparavant considérée comme rurale toute commune de pouvant être rattachée à un centre urbain de plus de 2000 habitants. Cette approche permet non seulement de mieux catégoriser la diversité des ruralités (du rural à l'hyper-rural, sous influence ou non d'une métropole...), mais aussi de battre en brèche l'idée d'un « monde rural », existant déconnecté d'un « monde urbain » : plus de la moitié des ruraux travaillant en réalité... en ville.



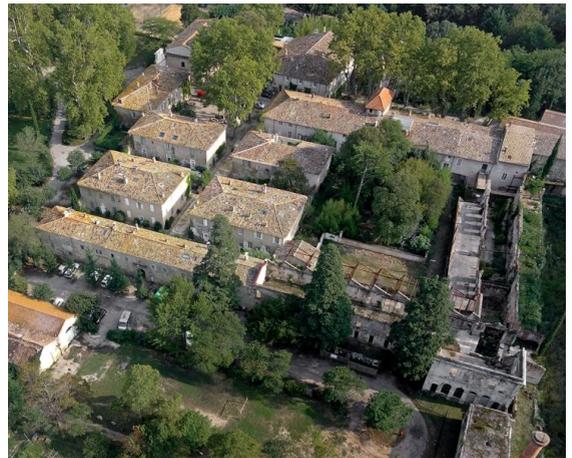
« Labourage nivernais », huile sur toile de Rosa Bonheur, 1849

Ruralités campagnardes ?

Approcher la ruralité par la faible densité permet d'englober une nouvelle réalité territoriale (ou peut-être, la grande nouveauté depuis l'après-guerre) : le tissu pavillonnaire. Non parce que la coïncidence statistique les met dans le même panier, mais bien parce que la ruralité est un élément matriciel du rêve pavillonnaire: tout ce que le rural contient d'enviable - la maison individuelle, le jardin, l'accès à la nature... - le pavillon tente de le mettre à portée d'urbain. Et inversement, jusque dans les territoires hyper-ruraux, le lotissement est parfois devenu l'outil par excellence d'une forme de « développement », pouvant aujourd'hui sembler quelque peu daté - en tout cas, fortement carboné. D'où un indispensable aller-retour, en cours de séminaire, vers la suburbia américaine, et ce que cet archétype peut contenir d'urbain, de culturel, et, même d'innovant.



Zone péri-urbaine d'Atlanta, États-Unis, 2009 © Maik



Village de Villeneuveville, dans l'Hérault, ancienne manufacture drapière encore occupée par quelques dizaines d'habitants. © Martin Philippe

Ruralités nourricières ?

L'idée des campagnes nourricières, c'est-à-dire agricoles, structure également de longue date nos représentations de la ruralité. Géographiquement, spatialement, l'agriculture structure encore d'évidence les territoires français : les politiques publiques, du remembrement foncier d'après-guerre à la PAC d'aujourd'hui, façonnent les paysages, comme les façonnent les mains humaines des quelques 400 000 exploitants agricoles que compte le pays. De la Beauce, « grenier à blé de la France », au vignoble du Languedoc, en passant par les grands massifs forestiers - qui sont aussi des espaces cultivés -, chaque région, chaque pays, chaque territoire fait de son patrimoine agricole et sylvicole un vecteur d'identité.

Mais sociologiquement, les ruralités françaises sont autrement moins agricoles que ce que laisseraient penser les images d'Épinal. Les trois départements les plus ruraux de France, le Gers, le Cantal et la Creuse, comptent entre 25% et 30% de leurs actifs engagés dans une activité



Carte scolaire « Vidal Lablache N°8 » : France Agriculture



Reportage photographique « Ardennes » de la série « La France vue d'ici », 2014 - 2016 © Pablo Baquedano

Autrement dit : même dans les territoires les plus agricoles, la grande majorité des habitants vivent d'autre chose que de l'agriculture. Ne pesant « que » 3,4% du PIB, le secteur agroalimentaire français peut tout de même s'enorgueillir d'être le premier d'Europe : le résultat d'une transformation profonde de l'appareil agricole, qui, en se machinisant, a vu ses effectifs se diviser par 9 depuis 1955.

Ruralités mutilées ?

Toute une littérature se penche également sur la représentation des territoires ruraux sous l'angle de leur semble-t-il inexorable déclin. Parfois ancrée dans les sciences sociales (et parfois non), elle dresse le tableau de communes qui n'en finissent pas de voir partir leurs jeunes, de voir démanteler leurs appareils commerciaux, de voir décliner leur économie et leurs services publics. Tout un autre pan de l'analyse nuance nettement ce récit, souvent instrumentalisé politiquement, et parfois reformulé autour d'un antagonisme entre petites villes fragiles et grandes métropoles vortex. La démographie nous rappelle pourtant qu'une bonne partie de la croissance française s'installe dans des territoires ruraux (a fortiori lorsqu'on comptabilise les territoires ultramarins). Les données sur les dépenses de l'État soulignent également le sur-investissement public de la République dans les départements en déprise.



Photo de couverture de *Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960* de Catherine Rouvière © François Bassaget

Ancien journaliste, Hugo Christy est le fondateur de l'agence Demain Matin, et enseigne les controverses urbaines à Sciences Po.



Affiche de campagne « La force tranquille » de François Mitterrand en 1981 © Patrick de Mervelec

L'urbanisme patrimonial dans les petites villes et les villages du XXI^e siècle

Quelles réelles opportunités aujourd'hui ?

Jean-Michel Galley

Consultant et directeur de la Fabrique de Territoire « Les 2 Rives »



Villefranche-de-Conflent

Le décrochage des territoires

Toute ville, quelle que soit sa taille, nécessite d'avoir un cœur vivant. Pas de villes ni de villages sans un centre, un point de ralliement entre le présent et l'histoire. Mais une conception technique et administrative s'est développée pendant une cinquantaine d'année d'exode rural et de métropolisation. Elle a placé les toutes petites villes ou les villages en bout de chaîne, soit trop proches des grandes villes, soit trop éloignées et isolées. L'aménagement du territoire s'est détourné de leurs richesses et a négligé leurs potentiels. Pourtant la force de la géographie urbaine de la France s'appuie sur une complémentarité de toutes les villes et de leur noyau urbain. C'est une géographie de l'interdépendance qui est la meilleure garantie de l'équilibre social, économique et culturel de notre territoire local, départemental, régional et national.

Ces politiques d'aménagement du territoire n'ont pu enrayer le décrochage des villes moyennes et petites villes, des villages et des territoires. La massification de la production de logements, la prolifération des grandes surfaces, la polarisation des investissements dans le secteur de la mobilité, n'ont été bénéfiques que pour les métropoles tandis que les autres collectivités assistaient impuissantes à la fuite des services, dans les secteurs de la santé, de la justice, de l'éducation, de la culture et du commerce de proximité. S'en est suivi un véritable effondrement d'un grand nombre de centres anciens qui se sont gravement paupérisés.

L'économie patrimoniale, un enjeu transversal

À la recherche de ressources locales et non délocalisables, certaines de ces collectivités se sont tournées dès les années 90 vers un atout majeur : leur qualité patrimoniale. Le Ministère de la Culture a développé alors des politiques adaptées à la sensibilisation des élus, des habitants et des publics comme les conventions « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Depuis plus longtemps l'État et les Régions favorisaient des labels portant sur

tous les patrimoines, comme « les Parcs Naturels Régionaux » ou « les Petites Cités de Caractère ». Ces démarches partenariales ont accru la compétence des techniciens et des services de ces villes. Avec l'aide des architectes de l'État, architectes-conseils ou architectes des bâtiments de France, les petites villes ont pu entreprendre des démarches d'urbanisme patrimonial comme les Secteurs sauvegardés ou les Zones de protection du patrimoine architectural et paysager. Ces politiques convergeaient peu à peu et permettaient d'envisager des passerelles entre des secteurs parfois éloignés, la valorisation, l'urbanisme, le logement, les espaces publics, l'enseignement, le commerce, le tourisme...

Avec des personnalités comme Martin Malvy ou Yves Dauge, Sites et Cités Remarquables de France a su créer en 2000 une dynamique de toutes ces dimensions urbaines, enjeu de solidarité entre les villes de toutes tailles autour de grands chantiers : l'économie patrimoniale et environnementale, la qualité architecturale et paysagère, la relance des savoirs et savoir-faire, les ressources, le tourisme culturel.

Le contexte récent

Ces dernières années de crise sanitaire ont pu laisser penser que les petites villes avaient un atout supplémentaire à leur actif. Le confinement a confronté de nombreux ménages à l'exiguïté des logements, le manque d'espaces publics de proximité, l'éloignement de la nature et de ses avantages en période de réchauffement climatique. De nouvelles technologies ont semblé pallier l'isolement des individus et le fractionnement du travail, au travers des réseaux sociaux et du développement fulgurant du télétravail. Dans le contexte d'une expérience massive de « mise à distance », à double sens, il semblait possible que bon nombre d'urbains puissent aller s'installer, même de façon discontinue, dans les campagnes.

Les résultats de l'étude 2023 étude « Exode Urbain, un mythe - des réalités », menée par le ministère de l'Écologie, a

défait ces ressentis : 43% des départs enregistrés dans les 12 premiers mois de la crise s'effectuent vers les villes d'au moins 200 000 habitants. À l'inverse, ceux vers des zones plus rurales ne représentent que 18 % des départs, soit un seul point de plus entre l'avant et l'après Covid. Il n'en reste pas moins qu'une évolution est en route mais elle n'est pas de l'ordre d'un renversement des mentalités. C'est une tendance, qui doit être valorisée si l'on pense qu'un nouvel équilibre, démographique et urbain, peut être bénéfique à l'amélioration des conditions de vie d'un grand nombre d'habitants des villes, quel que soit leur condition sociale et culturelle. Cela ne va pas sans une politique volontariste dont les grandes lignes existent déjà et dont les auteurs viennent tout autant de la sphère technique, scientifique, sociologique et bien évidemment politique.

La Loi LCAP et le Plan Dauge

En juillet 2016, la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) est votée, après 2 ans de discussion. Trois mois avant, le Premier Ministre demandait à Yves Dauge une étude permettant d'établir les contours d'un Plan National en faveur des nouveaux espaces protégés qui émaneraient de cette Loi. Yves Dauge m'invita à ses côtés pour cette mission. Le Plan National était clairement interministériel. Il devait s'appuyer sur les Ministères en charge de la Culture, du Logement, de l'Urbanisme, de l'Aménagement, du Commerce, des Finances...

Avec l'appui permanent du CGET (remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires), des deux assemblées et des grandes associations d'élus, nous allions effectuer de multiples rencontres avec des Directions des ministères, des écoles d'architecture et d'ingénieurs, des acteurs de terrain dont les élus et les professionnels, au premier rang desquels les architectes. C'est avec toutes et tous que nous avons esquissé l'objectif d'une nouvelle alliance en faveur des villes de toutes tailles.

Par cette diversité nous défendions un continuum où les plus puissantes collectivités devaient se tourner vers les plus fragiles et ce, bien au-delà de la simple logique intercommunale. Prioritairement dans les collectivités petites et moyennes en « urgence sociale et patrimoniale », nous encourageons la création d'ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine et patrimoniale (rappelant les MOUS de la Délégation interministérielle de la Ville dont Yves Dauge fut le fondateur et le premier Délégué) permettant sous l'égide de l'État, des Régions, des Départements et des collectivités de rassembler les acteurs professionnels et les associations d'habitants. Ce Plan National, accompagné d'un fonds d'intervention interministériel devait avoir un caractère progressif illustré par une démarche opérationnelle qui fit l'objet d'études dans 17 petites villes, cœurs de territoires, dès 2017.

Si le gouvernement issu des élections présidentielles de 2017 mit en avant dans les médias le bien fondé du Plan National, son interprétation donna lieu à une complète fragmentation de l'alliance prônée. Des seuils démographiques furent établis pour lancer des programmes de Revitalisation urbaine, en 2018 « Action Cœur de Ville » avec une carte comprenant 234 villes, puis « Petites Villes de demain » avec 1600 petites villes, aujourd'hui « Villages d'avenir » programme d'ingénierie porté par 100 chefs de projet auprès de groupe de 2 à 8 toutes petites communes... L'urbanisme patrimonial est bien la colonne vertébrale de ces programmes comme l'ont largement démontré les 2 études que j'ai pu mener avec Sites et Cités Remarquables entre 2020 et 2022 pour le compte de l'ANCT.

Le conseil de l'architecte

Les perspectives les plus efficaces ou efficientes sont à trouver dans les petites communes. Là, tout se voit vite, tout s'entend, tout se discute, le moindre accord ou désaccord vient vite se loger dans un débat public plus ou moins apaisé. On connaît la difficulté et l'énorme charge de travail des élus dans ces communes

qui ont à peine quelques employés municipaux. C'est la raison pour laquelle les équipes ont besoin, d'un appui, d'un regard, d'une comparaison, d'une expérience, bref un conseil.

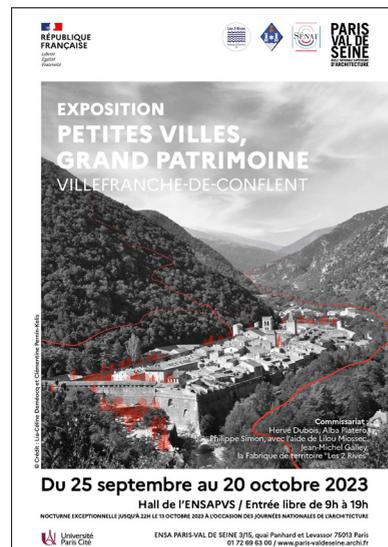
Face à l'intercommunalité, dont la mise en œuvre reste en France, inachevée, l'expertise est essentielle pour faire coexister des intérêts différents, parfois divergents. Seul un degré approfondi d'analyse peut déjouer les effets de masse qui l'emportent souvent dans les services intercommunaux, sur les spécificités ou les originalités d'une commune. Cette singularité est pourtant l'expression la plus nette de la richesse patrimoniale, de l'histoire d'une couleur, de la courbe d'un vallon, de la qualité d'un mur d'enclos ou d'une berge de rivière. Du patrimoine, des bâtiments de France, conseil ou paysagiste, l'architecte acquiert dans les petites villes, une expérience globale et multiple de l'exercice de son métier initial. Il acquiert une capacité toujours plus grande d'écarter les solutions toutes faites, les modèles simplement déclinés, les techniques les moins « disantes » !

En cela votre désignation d'architecte « conseil » prend tout son sens. Tous les élus que je rencontre, sont en attente non pas d'une ingénierie à bas coût et éphémère mais bien d'un accompagnement pérenne et pour le moins d'un temps réel de la transmission et de l'acculturation des locaux, habitants, travailleurs, associatifs, éducateurs, entrepreneurs, agriculteurs, commerçants... la liste des personnes à lier les unes aux autres est longue.

Ce travail vous le faites déjà, mais à quel prix, avec quels moyens, avec quelles alliances, possibles, pensées, attendues? C'est bien là que le bât blesse. Si l'État est unique, les ministères, les cabinets, les agences, semblent parfois contradictoires, au pire concurrentiels et leurs services attendent plus de reconnaissance et moins de décrets... Votre rôle, celui le plus risqué, est alors de devenir architecte-conseil de l'État lui-même, pour plaider auprès de l'ensemble des ser-

vices territoriaux concernés, l'opérationnel contre la fragmentation de certaines politiques publiques dont vous constatez l'émiettement et l'affaiblissement dans ces fameuses petites villes « en bout de chaîne ». Vous défendez ainsi une économie de moyen, une mutualisation des compétences, une cohérence des investissements.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables peuvent être un excellent observatoire, exigeant d'une part la rigueur et d'autre part l'adaptation la plus poussée. Mon propos n'étant pas ici d'en faire l'analyse opérationnelle mais de poser le simple constat que dans les toutes petites villes, l'échelle est appropriée au dialogue entre tous les acteurs, au travail d'adéquation entre la règle et son application, entre l'analyse et la fonction, entre le contemporain et l'ancien. C'est ce que nous tentons aujourd'hui même de mettre en œuvre dans une expérimentation baptisée « Petites villes Grands Patrimoine lancé avec le Sénat, l'École Nationale d'Architecture Paris-Val-de-Seine, La Fabrique « Les 2 Rives » et la toute petite ville classée au patrimoine mondial, Villefranche de Conflent.



Affiche de l'exposition « Petites villes, grand patrimoine » sur Villefranche-de-Conflent organisée à l'École Nationale d'Architecture de Paris Val-de-Seine en octobre 2023

« Le centre ancien comme avenir »

C'est le titre que j'ai donné à mon article et qui a été mis en miroir dans le dossier « l'avenir est à l'ancien » du Moniteur n°158, (Sept-Oct 2023). Les objectifs fixés par le « Zéro Artificialisation Nette » de la Loi Climat et Résilience, renvoient la politique du logement vers le centre. Au-delà même des opérations de restauration immobilières, c'est tout l'ensemble des règles d'urbanisme et la fiscalité attenante qu'il faut revisiter.

Les architectes peuvent largement contribuer à définir les critères qui permettront de privilégier la restauration sur la démolition-reconstruction, et plus encore de favoriser une politique à la fois d'excellence et d'expérimentation dans les Sites Patrimoniaux Remarquables. Ces espaces protégés, bien que souvent en difficulté, ont l'avantage d'avoir des élus plus sensibilisés à la ressource patrimoniale, et des habitants qui comprennent de mieux en mieux les enjeux concernant leur logement et sa durabilité, et où le dialogue, parce que complexe, est paradoxalement plus vif et plus ouvert.

Quels que soient leurs entêtes si fragiles et fluctuantes les Ministères de la Culture, des Finances, de l'Urbanisme et du Logement, de l'Aménagement et de la Transition Énergétique devront répondre ensemble aux crises que traversent encore de nombreux centres anciens, devenus dans notre actualité les nouveaux quartiers alliant la puissance de l'existant, les racines de l'imaginaire urbain et l'énergie des habitants.

Pour tout cela il faut un grand élan politique, un engagement sans équivoque de l'État.

Jean-Michel Galley est le fondateur de la fabrique de territoire « Les deux rives » et collaborateur d'Yves Dauge dans le cadre de la Mission revitalisation et connaissance des patrimoines



L. Premier Ministre

Paris, le 15 AVR. 2016

Monsieur le Président,

Un certain nombre de bourgs ou de villes moyennes voient leur patrimoine bâti et leurs espaces publics se dégrader, dans un contexte de faible dynamisme économique. Je souhaite donc que les nouveaux espaces protégés créés par le projet de loi relatif à la création, à l'archéologie et au patrimoine (LCAP) permettent de repenser la politique de développement, d'aménagement et de revitalisation de ces espaces urbains, dont certains quartiers historiques perdent leur attractivité, se viduent et se dégradent.

Si la loi Malraux a permis de sauver et de préserver le patrimoine de nombreux centres anciens, c'est l'usage de ce patrimoine qui est désormais au cœur de l'enjeu d'attractivité de ces territoires, en favorisant la remise sur le marché de logements vacants et la réimplantation de commerces, en requalifiant les espaces publics et en redonnant une nouvelle vie aux ensembles monumentaux qui les structurent.

Il s'agit d'éviter que ces quartiers anciens ne soient laissés aux marges du développement économique ; il faut au contraire qu'ils soient des instruments de revitalisation des territoires, de mixité sociale et de lutte contre l'étalement urbain. Ces villes, petites et moyennes, sont en effet des éléments majeurs de l'architecture urbaine de notre pays.

Si la restauration de ces quartiers patrimoniaux ne peut suffire à elle seule à stimuler le développement des territoires sur lesquels ils sont situés, la combinaison de différentes politiques publiques dans ces quartiers doit avoir à mettre en valeur les atouts et les opportunités économiques que ceux-ci recèlent, pour y attirer nouveaux habitants et nouvelles activités. Cette revitalisation des centres anciens est une étape incontournable dans la reconquête de l'égalité des territoires.

Les nouveaux espaces protégés du projet de loi LCAP offrent, de fait, l'occasion de croiser politiques patrimoniales et politiques de l'urbanisme, du logement, de requalification des espaces publics, de transformation d'usage des bâtiments et de maintien des commerces de proximité, en articulant étroitement protection et préservation du bâti avec les questions de planification et d'aménagement urbains, de développement économique, de déplacements et de mobilité des habitants.

Dans cette perspective, je souhaite vous confier une mission destinée à définir les contours d'un plan national d'accompagnement de la mise en œuvre de ces nouveaux espaces protégés.

Cette réflexion doit permettre d'identifier les enjeux sur lesquels devront porter prioritairement les concours financiers de l'État, à travers ces différents politiques publiques.

Vous analyserez plus spécifiquement l'articulation des outils de protection liés à ces espaces protégés avec d'autres dispositifs trouvant à s'y appliquer : opérations financées par les contrats de plan État-régions, programme de revitalisation des centres-bourgs, nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPRU), interventions du programme d'investissement d'avenir n° 3 dans sa dimension « culture et tourisme », crédits du fonds de soutien à l'investissement local votés dans le cadre de la loi de finances pour 2016 et notamment l'enveloppe de 300 M€ dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres, contrats de ville, programme de requalification des quartiers anciens dégradés, dispositifs de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, etc.

Enfin, vous définirez la nature des interventions qu'il serait utile de mettre en place (aménagement de la fiscalité Malraux, subventions, prêts).

Plusieurs réflexions ont déjà été conduites ou sont en cours sur la question générale de la revitalisation des bourgs, hameaux et villages, même si ces travaux concernent un panel de villes et villages plus large que ceux couverts par un espace protégé au titre du code du patrimoine :

- les démarches engagées par le ministre chargé de l'aménagement du territoire : d'une part, la mission confiée à Frédéric Bonnet, qui a notamment mis en évidence les besoins d'ingénierie de qualité et, d'autre part, l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation de centres-bourgs qui a permis de sélectionner une cinquantaine de projets, d'abord centrés sur la thématique de l'habitat privé et des espaces publics ;
- la mission confiée au CDED et à TRGF, lancée par les ministères chargés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, qui doit déterminer les conditions de revitalisation commerciale des centres-villes.

Pour cette mission, vous pourrez donc vous appuyer sur ces démarches ainsi que sur les services de la direction générale des patrimoines, ceux de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et ceux de la commissariat général à l'égalité des territoires.

Il vous appartiendra également de consulter toutes les personnes, structures ou travaux dont l'avis ou la contribution vous sembleront pertinents, notamment le groupe de travail « quartiers anciens dégradés » animé par Monsieur le député Jacques Cresta ou les travaux de Monsieur le sénateur Vincent Emé sur la fiscalité patrimoniale.

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos propositions au plus tard au mois de septembre 2016.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien sûr,

 Manuel VALLS

Lettre de Manuel Valls le 15 avril 2016, Premier Ministre, à Yves Dauge



Villefranche-de-Conflent

Des ruralités aux périurbanités, détour américain

Florian Camani

Architecte-urbaniste et co-fondateur de l'agence fcml

Low-rise, high-density.

Aux États-Unis, depuis l'exposition *Another Chance for Housing : Low-Rise Alternatives* de 1972 au MOMA, l'expression désigne des ensembles de logements groupés conservant des caractéristiques proches de l'habitat individuel, mais dont la densité autorise la présence de services communs et d'aménités permettant de réduire la consommation de foncier. La compacité du bâti limite la consommation d'énergie et favorise les mutualisations, tout en offrant un cadre de vie proche de la nature. Ces réalisations hybrides génèrent, en outre, une variété de typologies de logements et de formes d'agroupement. Elles questionnent un urbanisme du dehors constitutif de l'ethos américain et ouvrent à des alternatives plus vertueuses, plus écologiques, qui font sens aujourd'hui.

Formes de résistance au modèle archi-dominant de la maison individuelle, ces propositions d'habitats intermédiaires ont accompagné le développement suburbain américain de 1920 à nos jours. Elles témoignent du regard critique des architectes quant aux modes de développements purement horizontaux de leur territoire. Ainsi, Rudolph Schindler, Richard Neutra, Al Beadle, Gregory Ain contribuaient déjà, par certaines de leurs réalisations, à la recherche d'une autre modernité moins individualiste.

À paraître au printemps 2024 :

Suburban Alternatives,

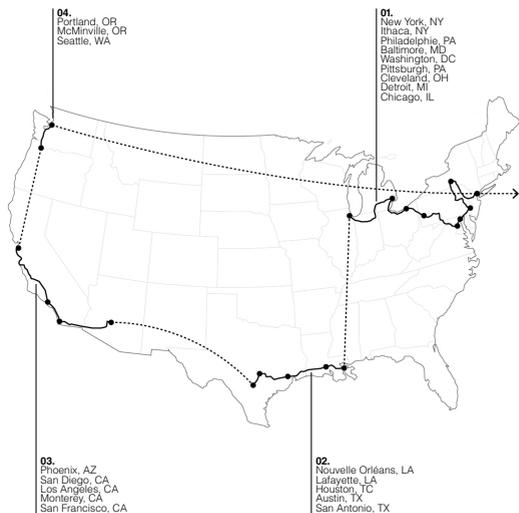
enquête sur l'habitat intermédiaire aux États-Unis

Auteurs : Mathilde Luguët & Florian Camani,

sous la direction de Marc-Antoine Durand

Éditions : Building Books

Après un voyage d'étude de trois mois, c'est par un atlas regroupant une cinquantaine de cas, répartis sur la totalité du territoire étasunien, que Mathilde Luguët et Florian Camani livrent leurs propos : une boîte à outils riche et inventive, mise en perspective par les textes de chercheurs français et américains, spécialistes des territoires suburbains américains. *Suburban Housing Alternatives* se veut une contribution au débat sur la densité habitée aux États-Unis, et une réflexion ouverte sur le devenir du pavillonnaire en général. Florian Camani et Mathilde Luguët ont grandi dans des villages du Sud-Ouest avant de fonder FCML architectes. En 2019, ils ont mené une recherche itinérante sur l'habitat intermédiaire aux États-Unis, avec l'intuition que le logement est un axe de réflexion structurant pour aborder la question périurbaine. FCML est lauréat du Palmarès des Jeunes Urbanistes 2020.





Lincoln place, Los Angeles, 1951



Kentlands, 1988



Logement étudiant à Ithaca



Elm Street housing à Ithaca, Werner seligmann and associates, 1973



Gatted-community : Levittown, 1947-1951



Gatted-community : Suncity, 1960

Faire autrement

Collectif ÂTRE

L'atelier des Territoires Ruraux Éphémère

Créée à l'initiative d'anciens étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, ÂTRE est une association de jeunes professionnels des métiers de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. Elle a pour ambition de promouvoir l'intelligence collective et la mise en commun d'outils au travers de résidences d'études annuelles en milieu rural. Thématisés selon les préoccupations des acteurs du territoire accueillant, ces résidences permettent d'aborder toutes les phases d'un projet urbain en condensé, façon « coup de poing » : construction d'un diagnostic urbain, concertation, imagination de résolutions de projet, expérimentation de nouveaux outils de réflexion et de communication, restitution. Des conférences publiques participent également au partage et à la confrontation au réel des expertises et références de chacun : participants, aménageurs du territoire et citoyens. Le tout en seulement 5 jours.

À ce jour, trois résidences ont eu lieu et illustrent la diversité des sujets abordés.

La première résidence, baptisée ÂTRE 1, s'est déroulée du 5 au 10 juillet 2021 à Saint-Julien-Molin-Molette dans la Loire, et s'est consacrée à la transformation des espaces publics autour de la rivière Ternay.

En 2022, l'association a répondu à un appel à candidatures de la Biennale d'Architecture et de Paysage d'Île de France pour les workshops de l'exposition « Visible Invisible » à l'ENSA Versailles. Pour incarner les sujets de la thermie, de l'inertie, de la passivité, ÂTRE a proposé un dispositif de cuisson en fosse, une méthode primitive permettant de conserver la venaison de chasse plusieurs jours, du sanglier des les forêts de Sologne dans ce cas-ci. Tout en explorant la dimension spatiale et sociale du foyer, ÂTRE a questionné le rapport entre ville et ruralité et leurs interdépendances (alimentaires notamment) qui s'y jouent.



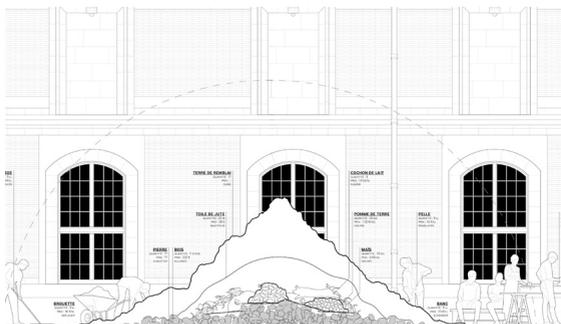
Le collectif Âtre, 2021



ÂTRE 1, Saint-Julien-Molin-Molette Molette, 2021



ÂTRE 3, Alba-la-Romaine, 2023



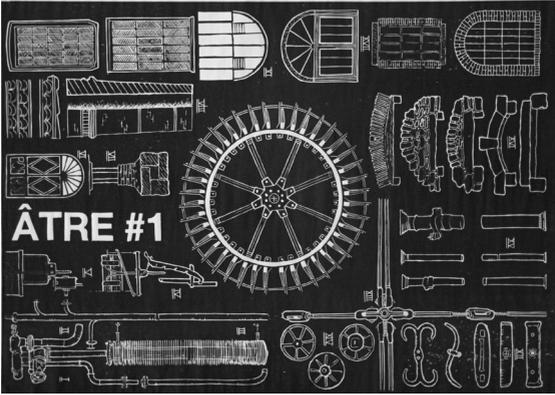
ÂTRE 2, BAP Île de France 2022

En juillet 2023, la troisième résidence ÂTRE s'est déroulée à Alba-la-Romaine en Ardèche, avec l'objectif de préparer un dossier de subvention pour un projet de sentier de nature.

Soucieux d'encourager le dialogue et la concertation la plus immersive possible, ÂTRE revendique la festivité de ses séminaires, jugeant que faire la cuisine et vivre des moments de convivialité avec les habitants « est le meilleur outil de concertation ». Selon eux, c'est en fabriquant un respect mutuel qu'on met en place un réel échange, qu'il soit d'idées ou de compétences.

Avec une démarche marginale qu'ils reconnaissent volontiers comme « naïve » - l'association dénonce la crise de la commande, les conditions contemporaines de la mission architecturale et paysagère dans les territoires ruraux et la complexité dans les démarches de projet dans ces petites communes.

Formés à l'École d'Architecture de Clermont-Ferrand, Etienne Buret, Siméon Gonnet, Simon Metz et Quentin Risaletto fondent l'association ÂTRE en 2020, l'année de leur diplôme. D'abord collaborateur au sein de l'agence Studio ITA, Étienne Buret exerce aujourd'hui une activité de praticien dans l'atelier d'architecture ABRA (architecte associé) fondé en 2023. Siméon Gonnet poursuit depuis janvier 2023 une thèse de doctorat dans le cadre d'un contrat doctoral du ministère de la Culture au sein du laboratoire OCS. Il exerce en parallèle une activité de praticien au sein de l'Atelier Jabberwock (architecte associé) et enseigne ponctuellement dans les écoles supérieures d'architecture (ENSACF, EAv&t). Architecte et paysagiste (École de la Nature et du Paysage de Blois), Simon Metz collabore au sein de l'agence Antoine Dufour Architectes. En 2023, il est lauréat du Palmarès de la Fédération Française du Paysage. D'abord collaborateur au sein de l'agence Studio 1984, Quentin Risaletto exerce depuis 2023 une activité de praticien dans l'atelier d'architecture ABRA (architecte associé).



Atelier des Territoires Ruraux Éphémère.#1

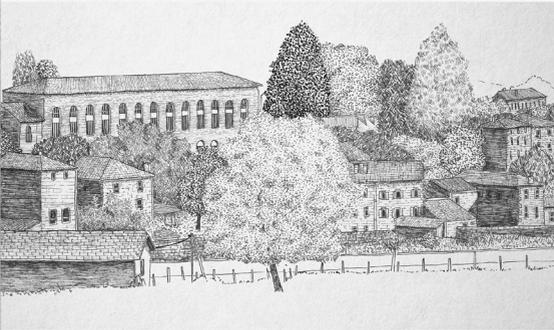
05/07/21

10/07/21

Résidence
Architecte
Paysagiste

Restitution publique

Salle des fêtes de Saint-Julien-Molin-Molette



samedi 10 juillet 16h

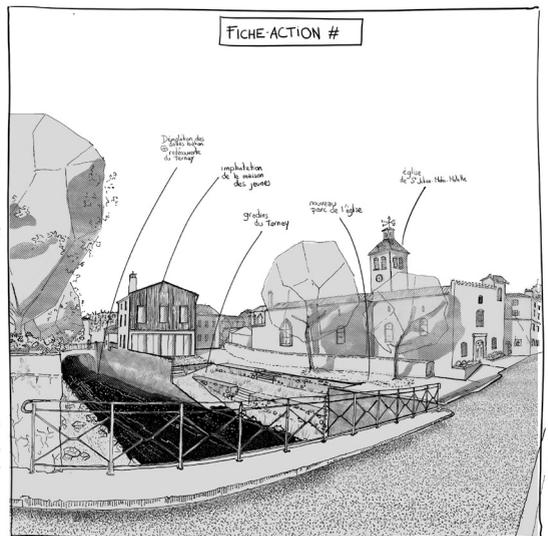
ÂTRE est une association de jeunes professionnels et étudiants des métiers de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. **Venez échanger avec nous de vos envies et de nos positions sur l'aménagement de votre commune.**

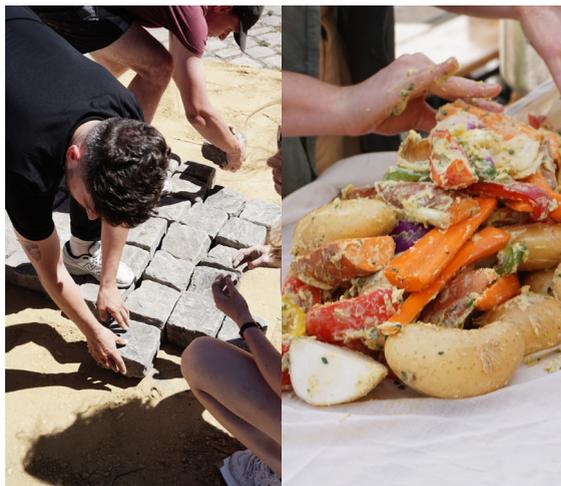


ÂTRE 1, Saint-Julien-Molin-Molette Molette, 2021



Saint-Julien-Molin-Molette Molette, 2021





ÂTRE 2, BAP Île de France 2022



ÂTRE 3, Alba-la-Romaine, 2023



Saint-Julien-Molin-Molette Molette, 2021

Approche technique

Quels services pour les territoires ?

Élise Marion

Fondatrice et directrice d'Aides-territoires

Aides-territoires est une plateforme numérique conçue spécifiquement pour les besoins des collectivités territoriales.

Portée par le Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, et plus particulièrement la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, elle est cofinancée par l'Agence Nationale de Cohésion des territoires et la Direction générale des infrastructures de transports et de la mer par son programme France Mobilités.

Aides-territoires vise à faciliter l'accès aux différentes aides financières et techniques disponibles par territoire, en répondant à un besoin croissant d'optimisation des recherches dans ce domaine.

La plateforme offre un moteur de recherche qui permet de filtrer les aides par territoire, secteur d'activité, et type d'aide, rendant la recherche plus ciblée et pertinente, et simplifiant l'accès aux bons contacts.

Elle comprend une fonction de veille personnalisée, qui informe les utilisateurs titulaires d'un compte des nouvelles aides disponibles selon leurs préférences et besoins spécifiques.

L'espace de travail collaboratif intégré dans Aides-territoires encourage le partage d'informations et la collaboration entre les différents agents d'une collectivité, favorisant ainsi une meilleure utilisation des ressources et une approche plus cohérente dans la gestion des projets territoriaux. La plateforme propose aussi une section d'exemples de projets déjà financés ou en cours, offrant des cas concrets et inspirants pour les utilisateurs, et permettant de « dézoomer » et prendre du recul, en considérant les projets des collectivités non plus individuellement mais dans une vraie démarche de territoire. Avec plus de 4200 aides répertoriées

référencées par les porteurs d'aides eux-mêmes, Aides-territoires se présente comme une ressource précieuse, particulièrement pour les communes rurales souvent moins bien dotées en ingénierie.

Pour les architectes et paysagistes conseils de l'État, Aides-territoires est ainsi une ressource particulièrement intéressante puisqu'elle fournit un accès rapide et ciblé à des aides financières et techniques mobilisables pour les projets.

Cette plateforme peut les aider à identifier rapidement des opportunités de financement pour les projets d'aménagement qu'ils supervisent ou conseillent, notamment dans le cadre de leur engagement pour le développement durable et la préservation de l'environnement.

En outre, Aides-territoires, en centralisant les informations sur les aides disponibles, peut faciliter la médiation des ACE entre les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs privés, en leur offrant des ressources concrètes à mobiliser pour leurs projets.

Ceci est de nature à renforcer leur rôle de facilitateurs et conseillers, leur permettant de jouer pleinement leur rôle de médiateurs et de guides dans les processus complexes d'aménagement et de développement territorial, et de donner corps à leur approche globale paysagère et architecturale en s'appuyant sur des dispositifs d'aides et d'accompagnement déjà pré-existants et qu'il est possible de cumuler.

Élise Marion, ingénieure des travaux publics de l'État diplômée de l'ENTPE et de l'école d'urbanisme de Lyon, a conçu et mis en oeuvre la plateforme Éco-quartiers entre 2016 et 2018 avant de d'imaginer, développer et gérer Aides-territoires pour le Ministère de la Transition écologique.



Pour télécharger le support de conférence d'Aides-territoires, scanner ce lien :

France ruralité, plan gouvernemental lancé en juin 2023

Fanny Lendi-Ramirez

Cheffe de projet, référente ruralité, montagne, industrie, contractualisation – sous-direction territoires et usagers
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

La DGALN (sous-direction territoire et usagers) accompagne les territoires ciblés par les politiques de cohésion des territoires en lien étroit avec l'ANCT (programmes Action cœur de ville, petites villes de demain, Avenir montagne, Territoires d'industrie, notamment), dans l'objectif de renforcer la transversalité de la mise en œuvre des politiques d'aménagement, logement, nature et leur déploiement dans les territoires,

En 2023, Dominique Faure, ministre des collectivités locales et de la ruralité a mené une large concertation (6 groupes de travail, 300 acteurs consultés) afin de dresser le bilan de l'agenda rural, feuille de route définie en 2019, visant tous les champs du développement des territoires (numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, mobilité...).

Il en a résulté un plan gouvernemental « France ruralité » annoncé en juin 2023 par la Première ministre. Il porte sur quatre axes comprenant la valorisation des aménités rurales, des mesures ciblant le quotidien des habitants (dont l'amélioration de l'habitat pour la DGALN), l'accompagnement en ingénierie des collectivités et les mesures de revitalisation.

Les ateliers et retours d'expérience proposés dans le cadre du séminaire 2023 des architectes conseils de l'État en octobre 2023 venaient ainsi à point nommés pour enrichir la réflexion menée dans ce cadre au sein de la DGALN.

Le bilan de l'agenda rural a conduit à s'interroger sur la spécificité des territoires ruraux aux réalités très variées et aux principales conclusions suivantes pour les domaines d'action de l'aménagement du logement et de la nature :

- l'importance du déploiement des mesures « de droit commun » (la rénovation énergétique par exemple bien mobilisée dans ces territoires),
- la progression des opérations de revitalisation des territoires (ORT, notamment dans le cadre du programme petites villes de demain)
- la faible prise en compte des externalités positives des territoires ruraux, hormis la dotation biodiversité et le plan avenir montagne.

La réflexion sur de nouvelles mesures, en vue d'un déploiement en 2024) a été menée dans l'objectif de répondre au sentiment d'abandon de certaines communes, souvent les moins denses, et de reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique (territoires réservoirs de biodiversité, puits de carbone et supportant la charge de leur préservation).

Le plan France ruralité a été défini autour des 4 axes suivants :

La valorisation des aménités rurales, définies comme services rendus par les écosystèmes dont la préservation est un service rendu par les territoires ruraux au bénéfice de l'ensemble des collectivités. Première mesure mise en place, la dotation de soutien de l'Etat aux collectivités pour la valorisation des aménités rurales passe de 41 à 100M€ et est attribuée en fonctions de critères de densité (catégories 5 - 6 - 7 de la grille de densité de l'INSEE) et de couverture du territoire par une aire protégée. Cette attribution vient reconnaître l'engagement des collectivités en faveur des aires protégées en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale des aires protégées qui vise à

couvrir le territoire national à 30% par des aires protégées et à 10% par des mesures de protection forte. Le renforcement des contrats de réciprocity liant métropole, périurbain et communes rurales est en cours d'examen.

France ruralité solutions : ensemble de mesures visant les citoyens dont pour la DGALN, l'adaptation des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat aux territoires ruraux et la mise en place d'une prime de sortie de la vacance de logement avec un objectif de 30M€ de crédits pour ces mesures. Des mesures consacrées à la culture ou aux mobilités sont également inscrites dans cet axe de France ruralité (liste des mesures accessibles ici).

Le programme de soutien en ingénierie « Villages d'avenir » : en complément des programmes action cœur de ville et petites villes de demain, mise en place d'un nouveau programme visant un soutien en ingénierie des communes les moins denses. 100 chefs de projets sont mis à disposition des départements en vue d'un appui à la maîtrise d'œuvre des projets des territoires lauréats, avec le soutien de l'ANCT, du CEREMA notamment et une offre de service comprenant par exemple la plateforme Aides territoires qui répertorie les financements pour les collectivités. Les programmes de recherche action du Groupement d'intérêt public « Europe des projets architecturaux et urbain » ont également été renforcé (caravane des ruralités, palmarès « Palpites » des projets étudiants pour inspirer les territoires...).

France ruralité revitalisation : pérennisation des mesures fiscales et sociales bénéficiant aux territoires en zones de revitalisation rurales (ZRR) et fusion de ce

zonage avec les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCO-MIR) dans un nouveau zonage France ruralité revitalisation (FRR). Un zonage plus resserré ZRR+ est en cours de définition. En parallèle, la DGALN mène un bilan des communes au RNU dont il ressort qu'elles sont à 75% en ZRR.

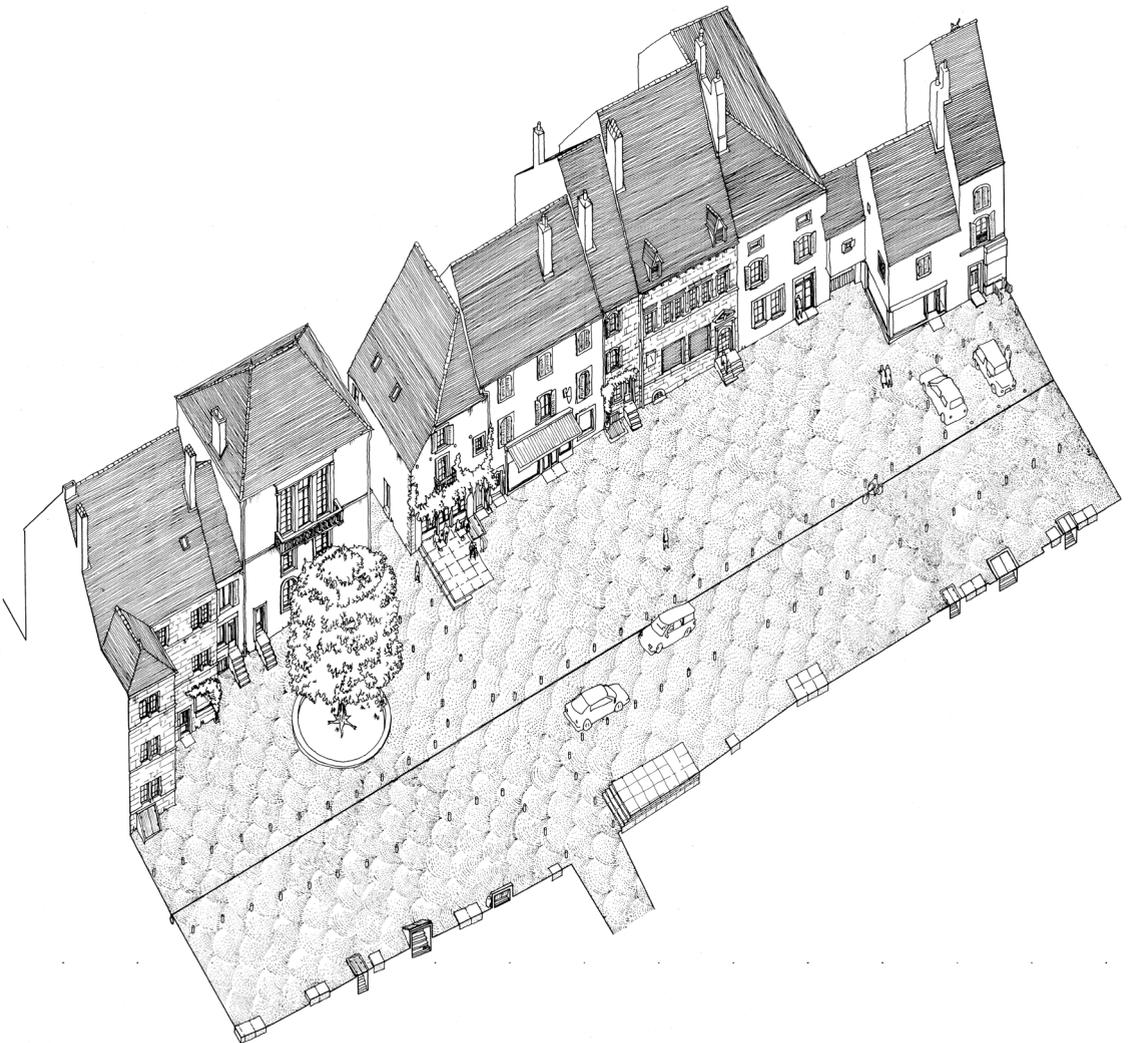
Un Conseil scientifique présidé par Monique Poulot, géographe et composé de 19 chercheurs et universitaires a été mis en place, (Composition - secrétariat général assuré par le GIP EPAU), afin de nourrir et objectiver le débat sur la ruralité. Chargé de faire la synthèse et diffuser la connaissance sur les ruralités, il produira notamment un rapport annuel thématique. Lors de sa mise en place, il a été l'occasion d'interroger les besoins de connaissance sur la ruralité et de soulever les questions en termes de chaîne de décision sur l'aménagement, d'identité ou de spécialisation des territoires par exemples.

Les actes du séminaire contribueront à alimenter cette réflexion. La DGALN reste intéressée par les contributions des ACE par exemple en termes de retours d'expérience ou propositions.

Pour télécharger le support de conférence de la DGALN, scanner ce lien :



Champ contre-champ



L'avenir d'Avenir Radieux, l'avenir de Pesmes et l'avenir de l'architecture en milieu rural

Bernard Quirot et Chloé Blache

Architectes associés de BQ+A et fondateurs de l'association Avenir Radieux

« Plus de 100 architectes dans les rues du village de Pesmes à l'occasion du séminaire annuel des architectes conseils de l'État, c'était une occasion inespérée pour présenter brièvement nos actions et nos problématiques, et échanger sur la pratique de l'architecture dans les territoires ruraux.

Il est vrai que nous nous sentons un peu seuls, souvent peu concernés par les politiques publiques qui semblent toujours avoir été conçues pour d'autres que nous comme l'a fort justement rappelé Monsieur le Maire de Pesmes. Alors nous agissons en « franc tireur » avec notre association qui distille quelques conseils aux

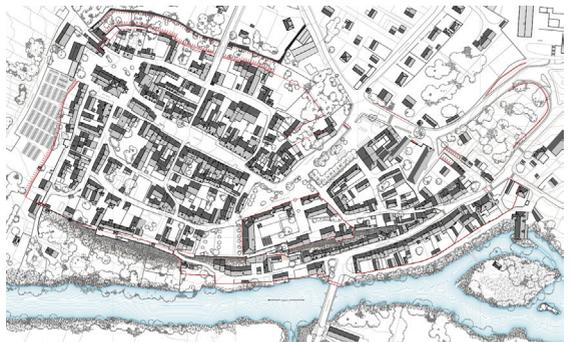


habitants, organise un séminaire d'architecture annuel et n'arrive pas à entraîner la commune dans une politique à la fois ambitieuse et raisonnable de revalorisation de son centre historique. Nous nous sentons tellement seuls que nous envisageons désormais de prendre le risque de monter nous-mêmes des opérations d'auto-promotion et d'autoconstruction pour arriver à faire bouger concrètement les choses. Et nous prenons aussi le risque de mener des actions de contestation un peu plus engagées aux côtés de ceux qui refusent l'artificialisation des sols, surtout lorsqu'ils sont agricoles. Le samedi 17 février, nous occupons un rond-point pour faire échouer la création d'une zone d'activités artisanales et commerciales en plein champ, à 2 km de la première commune, opération menée par une communauté de communes en totale contradiction avec les directives gouvernementales et la politique ZAN. Il nous est difficile de comprendre comment les préfets tolèrent de tels projets sur les territoires dans lesquels ils sont censés porter la parole de l'intérêt public ; nous ne devrions pas avoir besoin d'occuper un rond-point pour appeler au respect de la politique de l'État.

Nous nous sentons donc un peu seuls et pourtant nous pensons, en toute modestie, que notre expérience a du sens et pourrait en inspirer d'autres. Comment réinvestir les centres historiques des petites cités, les densifier ? Comment faire comprendre aux services en charge du patrimoine qu'il est nécessaire de soustraire, de démolir parfois, pour répondre aux aspirations actuelles ? Quelle densité peut-on atteindre ? Et surtout comment engager politiquement les élus dans cette transition, leur faire comprendre qu'il n'y a pas de projet plus noble et plus enthousiasmant que de ramener la vie dans ces centres anciens dont les rapports de proximité sont favorables à un renouveau des rapports sociaux et au développement de l'économie locale ? Ce sont des problématiques que le Grand Prix de l'urbanisme Simon Teyssou a sans doute développées lors de son intervention à votre séminaire.



© Luc Boegly



Il nous semble que, si l'architecte a perdu beaucoup de son aura et beaucoup de ses compétences, sa science est absolument nécessaire lorsqu'il s'agit d'intervenir avec pertinence et délicatesse dans un centre ancien dense. Il doit aussi recouvrer ses compétences techniques pour réhabiliter soigneusement le bâti ancien, celles du temps où il était un maître de l'oeuvre avant qu'il ne devienne un disagneur¹.

Comme nous avons pu le dire lors de notre rencontre, les élus sont souvent sourds et immobiles mais ils le sont en partie parce qu'ils ont été abandonnés par l'État. Ils multiplient les études inutiles, longues et le plus souvent sans lendemain, et quand elles en ont, ils en confient la suite à des AMO pour qui l'intérêt public et la qualité architecturale sont des concepts bien vagues. Ah qu'il était finalement bon le temps des DDE avec leur service Constructions Publiques auquel était rattaché un ACE ! Quelle efficacité à l'époque et finalement quelle qualité au regard de ce que l'on constate aujourd'hui. Ce n'est pas de la nostalgie, c'est la réalité : il n'y a plus de politique simple, claire et efficace de l'État dans les territoires ruraux et les ACE de notre département nous sont désormais étrangers, occupés à d'autres missions que celles qui nous concernent.

Lors de notre rencontre, vous avez été plusieurs à nous demander : comment peut-on vous aider ?

Oui nous avons besoin d'aide mais pas avec des phrases du genre : vous devriez vous renseigner sur la politique en faveur des petites communes de moins de x habitants et de plus de x habitants qui ont un SPR, et puis aussi contacter la Région pour tel volet de votre action et le Département pour tel autre... Nous avons besoin d'une aide concrète et directe. Il manque sans doute un échelon de compétence quelque part, une sorte de super ACE à mi-temps qui soit capable de regrouper les aides financières publiques là où il y a un projet de qualité, y compris architectural car on ne devrait pas distribuer d'argent public là où il n'y a pas d'architecture dé-

cente. Nous sommes incapables de nous retrouver dans le labyrinthe des aides publiques, totalement incapables, et il nous semble que les élus aussi. Il faut simplifier tout cela car la complexité artificiellement créée n'est rien d'autre qu'un instrument d'oppression (et donc d'inaction) comme l'a justement relevé Alain Badiou.

Un village ou quelques villages = 1 architecte. C'est aussi à cela qu'il faut réfléchir car il y a un manque cruel d'ingénierie architecturale dans les territoires ruraux. Mais nous n'avons pas besoin d'architectes formés avec un statut d'artiste². Non, nous avons besoin d'architectes avec un métier solide qui soient au service de la ville puisque nous sommes nombreux à le savoir : l'architecture est au service de la ville.

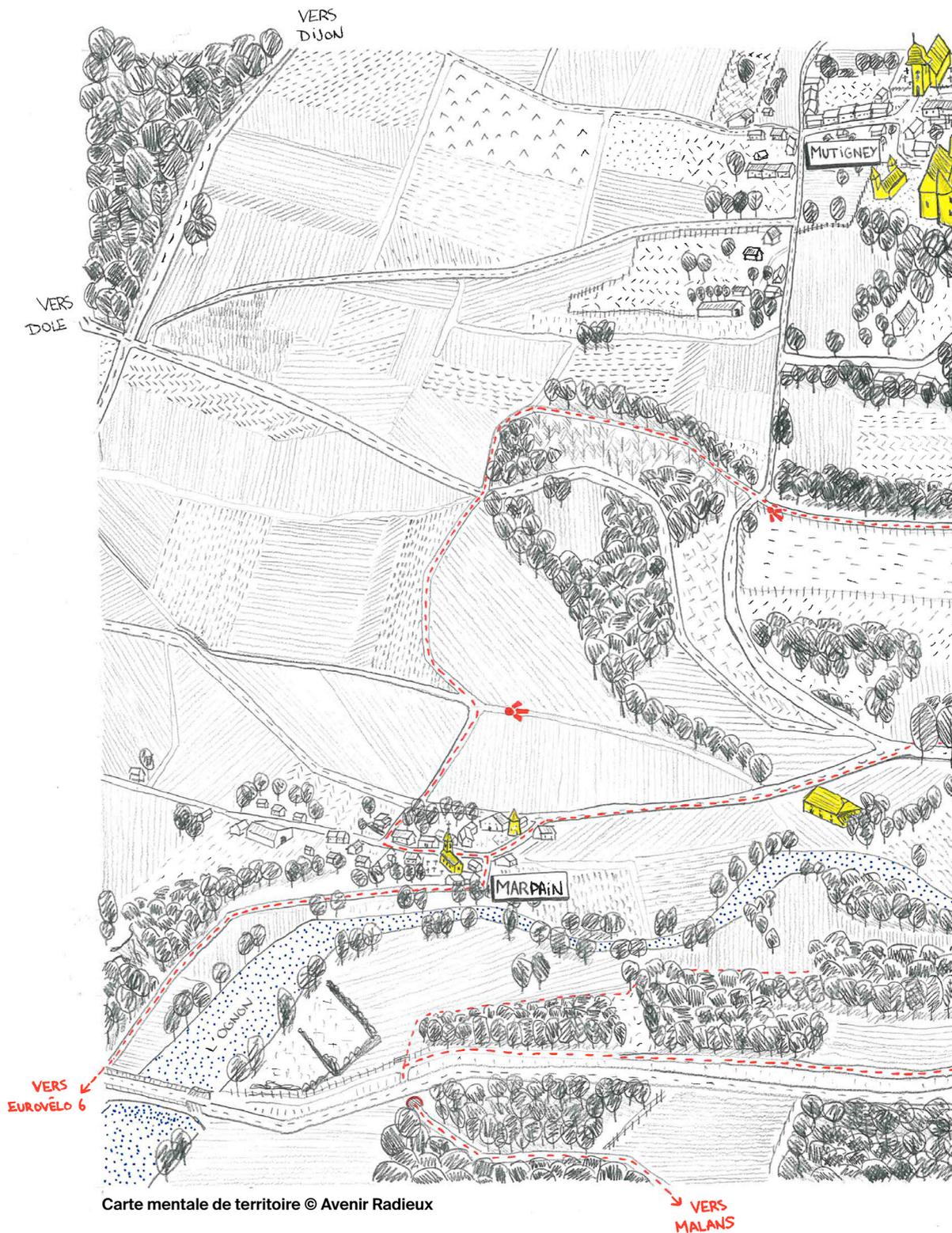
Merci beaucoup pour votre aide et pour votre visite. »

¹ Architecte - du maître de l'oeuvre au disagneur de Bernard Marrey - Édition du Linteau

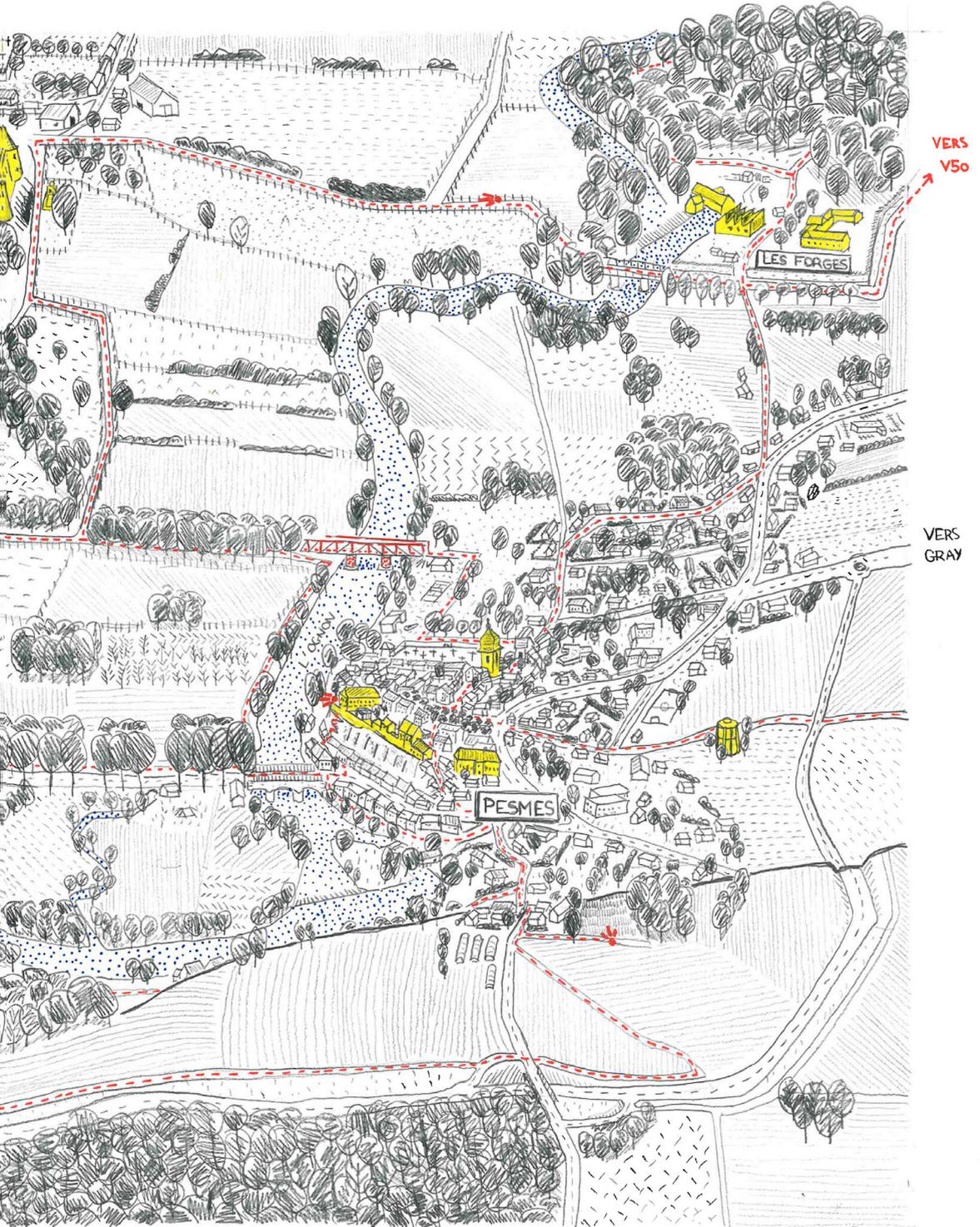
² Le métier d'architecte est un métier d'artisan d'art et non d'artiste comme on le pense depuis le XX^e siècle : l'architecte moderne est un artiste qui s'est libéré des règles de son art. Hans Kollhoff 2018

« Petite cité comtoise de caractère », un des « plus beaux villages de France » Pesmes est une commune de 1100 habitants, dont l'architecte Bernard Quirot, qui y a réalisé plusieurs maisons, un groupe scolaire et périscolaire, une base de canoë-kayak, etc. Il en a aussi fait un haut-lieu de l'architecture en organisant, avec l'association Avenir Radieux, chaque été depuis 2015, un séminaire qui attire les professionnels et étudiants. Née de la réflexion d'un groupe d'architectes et de personnes œuvrant dans le domaine de l'architecture, du patrimoine et du logement, l'association Avenir Radieux a pour but principal de lutter contre la désertification et la dégradation du centre historique de la commune de Pesmes et de ceux des communes environnantes.

Né en 1959 à Dole, Bernard Quirot est diplômé de l'école d'architecture de Paris Belleville (1986) et ancien pensionnaire de la Villa Médicis à Rome (1988). Il a été nommé au prix d'architecture BSI Swiss Architectural Award (2010), ainsi qu'au Grand prix national d'architecture (2018). Il a reçu le prix de l'Équerre d'argent qui récompense le meilleur bâtiment de l'année pour le projet de la maison de santé de Vézelay (2015). Son projet pour le lycée Ledoux de Besançon (1992) a reçu le label Patrimoine du XX^e siècle en 2016. En 2014, il fonde l'association Avenir Radieux qui œuvre à la restructuration du centre historique de Pesmes et qui organise depuis 2015 un séminaire annuel d'architecture. Il est installé dans le village de Pesmes (70) et associé à Alexandre Lenoble, Chloé Blache et Julie Vielle.



Carte mentale de territoire © Avenir Radieux



L'expérience Monte-Carasso

Giacomo Guidotti

Architecte fondateur de Guidotti Architetti

Depuis 1977, tout le cœur du village (gymnase, école, cimetière, mairie, etc.) de Monte-Carasso, une commune suisse de 2500 habitants située dans le Tessin, est en voie de remaniement, en application d'un plan directeur élaboré par Luigi Snozzi (1932-2020), dont l'idée fondamentale est de redonner une unité formelle à l'ancien centre historique du village. Par une coopération complice avec Flavio Guidotti, maire de Monte-Carasso, Luigi Snozzi menait une politique d'urbanisme et d'architecture inédite : anticipation du développement de cette petite ville, définition de nouvelles règles de construction pour la densifier (en les faisant passer de 250 à 7) et trouver au village une véritable centralité. En dehors des sentiers battus, ils ont démontré le lien indéfectible entre l'architecture et la ville, pensées pour la vie collective.

Depuis plus de 40 ans, Monte-Carasso continue de se transformer sur elle-même après s'être dotée d'un centre autour de l'ancien couvent réhabilité en école. L'attention portée à chaque projet, la liberté offerte aux initiatives de chacun dans le respect de l'autre, l'économie du sol et la définition de limites précises à l'urbanisation constituent une véritable politique environnementale avant l'heure. Un séminaire d'architecture est venu compléter cette expérience sous la direction de Luigi Snozzi, assisté de Stefano Moor.

Né en 1972, Giacomo Guidotti est diplômé de l'EPF de Lausanne en 1997. La même année, il fonde l'agence Guidotti Architetti à Monte-Carasso avec sa sœur Riccarda Guidotti (1970). Menant une activité d'enseignant en de leur activité de maîtrise d'œuvre, Giacomo et Riccarda sont professeurs à l'UCL (Belgique), à l'IUAV (Italie), à l'AAM ou encore à l'HES de Fribourg (Suisse). Guidotti Architetti a reçu divers prix et distinctions et a participé à des expositions personnelles et collectives en Suisse et à l'étranger.



L'ancien couvent de Monte Carasso transformé en école primaire par Luigi Snozzi, 1993



Extension de l'école maternelle Monte Carasso, Guidotti Architetti, 2005



Casa Martini, Guidotti Architetti, 2010



Casa ex parrocchiale, Guidotti Architetti, 2017

Cas pratiques

Petites villes françaises, ruralités : derrière les préjugés censés tracer un tableau univoque de ces espaces, ne reste au fond qu'un terme pour bien les comprendre - la diversité. Les ateliers menés dans le cadre du séminaire des ACE se sont précisément attachés à zoomer d'assez près pour observer ces territoires ruraux dans la subtilité de leurs forces et leurs fragilités, de leurs sociologies, de leurs grands paysages et de leurs constructions spatiales. C'est donc tout un bouquet de collectivités, réparties d'un bout à l'autre du pays, qui a été soumis à la force d'analyse et de proposition des participants : des communes montagnardes ou littorales, tantôt en situation de déclin, tantôt en plein boom démographique, marquées par l'influence agricole ou métropolitaine (et parfois les deux !), en situation de risques climatiques ou de stress sur leurs ressources, en crise d'identité ou payant au contraire la rançon de leur attractivité. En découlent d'abord des analyses, puis des propositions, synthétisées ci-après. Des travaux formulés sous l'éclairage des élus eux-mêmes, souvent en compagnonnage de paysagistes -conseils de l'État. Ils émulent les modes de travail habituels des ACE, et rappellent en creux l'une de leurs raisons d'être fondamentales : la capacité à ne faire projet que sur le fondement d'une intelligence éminemment contextuelle.

Synthèses : entre unité et unicité

Simon Teyssou

Grand témoin de la restitution des ateliers du séminaire
Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023

« Il m'est apparu dans vos présentations qu'il y a, malgré l'unicité de chaque situation, des invariants qui traversent tous ces territoires, aussi divers soient-ils.

D'abord le nouveau régime climatique. Certains territoires vont prendre de plein fouet cette question climatique. D'autres un peu moins. Mais globalement, tous ces territoires vont être touchés par ce nouveau régime climatique.

Une autre question est la densification, sans qu'on sache trop de quoi on parle d'ailleurs. Est-ce qu'on parle de la densification démographique ou de l'intensification du bâti, donc de densification matérielle ? Il faut distinguer les deux parce que la densité vécue n'est pas forcément la même que la densité matérielle.

Un autre thème qui traverse toutes les présentations est la question des mobilités. Gros sujet, énorme sujet dans les territoires ruraux, périurbains. Si les métropoles prennent à bras le corps cette question, dans les territoires ruraux ou périurbains, la plupart des habitants sont tributaires de leur voiture pour relier leur travail ou leurs loisirs. Là, il y a un vrai sujet : comment agir pour que toutes ces trajets courts se fassent à pied et à vélo. On l'a abordé pour Arc-et-Senans notamment, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Un autre sujet transversal est le jeu des acteurs, la question des opérateurs. Comment trouver des opérateurs pour intervenir dans les territoires ? Comment trouver des structures capables de construire quelques logements, de réha-



Halle de marché de Mandailles-Saint-Julien (Cantal) par l'Atelier du Rouget de Simon Teyssou & Associés © Benoît Alazard

biliter un patrimoine bâti pour y accueillir de nouveaux logements ? La question de l'habitat dans les territoires ruraux est essentielle. On a peut-être considéré à tort qu'il n'y avait pas de besoins, alors qu'il y a des besoins considérables.

Ensuite, la question foncière est revenue très souvent : l'opportunité du foncier, faciliter son l'acquisition, l'acquérir au bon endroit. On pourrait insister sur la nécessité d'inviter l'ensemble des collectivités à représenter le foncier dont ils disposent déjà. Chaque fois que je fais une étude urbaine, je demande une cartographie du foncier public et on met 3 ou 4 jours à me fournir ce document. Cela veut dire qu'il y a un problème de représentation du foncier public. Avant de considérer acheter de nouvelles parcelles, on pourrait commencer par regarder ce dont les collectivités disposent déjà, et disperser les opérations plutôt que d'acquérir des parcelles en périphérie de bourg pour y installer un lotissement.

Autre notion importante, le développement a traversé toutes les présentations. Qu'est-ce qu'on entend par développement ? Faut-il d'ailleurs se développer forcément ?

Enfin, dernier invariant des ateliers, la question de la complexité et comment l'affronter. Oui, nous avons besoin d'architectes. Oui, nous avons besoin de paysagistes. Nous avons aussi besoin d'écologues. Nous avons besoin de médiateurs et d'ingénieurs, qui sont très spécialisés.

Je vais maintenant aborder chaque lieu, et en extraire un sujet principal.

Genelles pose la question des opérateurs. Quel opérateur on va aller chercher ? Dans quelle temporalité et avec quel financement ? C'est une réelle difficulté pour les collectivités de mobiliser des opérateurs pour construire les quelques logements qui font défaut. J'aime beaucoup, dans la présentation de Genelles, comment les ACE et les PCE essayent d'élargir les sujets. C'est une spécialité des architectes, d'aller toujours au-delà de la question posée. Évidem-

ment, bien habiter, ce n'est pas que produire du logement, c'est aussi retrouver une qualité d'espaces publics, une qualité d'équipements publics, etc.

Le titre de Joinville est assez intéressant : « la ville bicéphale ». Se pose la question des polarités mais aussi de l'entre-deux. Cette figure de l'entre-deux est peut-être la plus intéressante à Joinville. Cette vallée, cette pièce de nature, est une formidable opportunité pour fabriquer un récit auquel les habitants et les élus pourraient tout simplement s'identifier. C'est aussi peut-être là qu'on imagine des mobilités douces qui permettent d'articuler et font partie du territoire.

À Genillé, il y a aussi cette idée d'entre-deux. La vieille ville et le développement pavillonnaire sont plutôt au Nord, voire un peu à l'Est. En tout cas, le sujet principal semble être cette scierie. La question de la scierie permet d'aborder un sujet qui est fondamental, celui de l'articulation et l'équilibre entre les différentes fonctions du territoire. Fonction de l'habitat ; fonction économique des équipements et de toutes les activités industrielles, artisanales, toutes les filières, de tous les services qui sont rendus à la population, qu'ils soient publics ou privés ; fonction loisir ; et enfin les fonctions de nature. C'est en analysant ces 4 fonctions du territoire et leur équilibre qu'on comprend si un territoire est en grande difficulté ou pas. Derrière la question de la scierie, c'est la question de savoir si on poursuit cette histoire moderne qui consiste à séparer les fonctions ou si on encourage cette mixité de fonctions sur le territoire. Moi, je souhaite que Genillé garde sa scierie en centralité pour lui permettre de pouvoir se développer. Plutôt que d'imaginer une stratégie pour accueillir des habitants futurs, partons des habitants qui sont déjà là. Les habitants présents sont peut-être de meilleurs ambassadeurs d'un territoire. Et à partir du moment où on commence à aménager, à ménager un territoire pour les habitants présents, on favorise l'arrivée de nouvelles familles. Cette fuite en avant qui consiste à toujours



Vue aérienne de Joinville, 2023



Scierie de Genillé, 2023



Tavel

Ensuite, 3 lieux : Lancieux, Montclar, Tavel.

Trois villes, petites villes ou bourgs qui constituent un effet loupe par rapport aux enjeux climatiques. À Lancieux c'est le trait de côte évidemment. À Montclar, c'est plutôt la fonte de la neige. Et à Tavel, c'est soit trop d'eau, soit pas d'eau : des épisodes cévenols comme on les appelle dans l'Hérault, c'est-à-dire des orages considérables qui entraînent un ruissellement qui dévaste tout, et puis à d'autres moments, une absence d'eau. Trois situations qui témoignent de l'urgence à penser l'adaptation de nos situations habitantes dans ce contexte climatique. Ça passe aussi par une question de représentation parce que je ne pense pas qu'on se figure complètement ce qui est en train de se jouer à très court terme. Le trait de côte va se modifier très vite. La fonte de la neige va se poursuivre dans un territoire qui est finalement complètement mono-fonctionnel. Qu'est-ce que ça veut dire de demain ? Il y a certes 19 agriculteurs à Montclar mais globalement c'est un territoire complètement mono-fonctionnel, comme dans les deux autres situations, il n'y a qu'une méthode : c'est de dézoomer. C'est ce que je dis à mes étudiants : « Faites des caricatures, ça permet d'avancer. » Montclar c'est quoi dans 30 ou 50 ans ? C'est soit quelques agriculteurs qui continuent à faire vivre le territoire et toute une partie de logements collectifs s'effondre. Ou alors, parce qu'on est bien relié par des mobilités qui sont efficaces comme des transports en commun, on pourrait imaginer qu'une partie de la population vienne habiter ces territoires non pas de manière saisonnière mais à l'année. Deux scénarios un peu caricaturaux mais qui permettent de se poser la question « c'est quoi demain » ? La question de la représentation de ce point de vue-là est fondamentale.

Arc-et-Senans est un exemple qui m'a beaucoup touché parce que j'habite moi-même une commune d'espaces ouverts. Arc-et-Senans est un territoire très lâche qui articule des figures vernaculaires, des figures savantes avec les Salines et des

extensions urbaines, dont certaines remontent aux années 1950, avec une volonté de la collectivité de continuer à accueillir de nouveaux lotissements. Quels résidus fabrique-t-on pour ces espaces ouverts ? Est-ce qu'on imagine une sorte de parc habité ? Comment construit-on ces interstices, ces interfaces à partir du paysage ? Comment construit-on une vraie politique de mobilité telle qu'elle a été amorcée à l'entrée du village ? Comment, finalement, évite-t-on cette confrontation abrupte et très difficile parfois, entre un tissu pavillonnaire et l'agriculture ? Il s'agit aussi de fabriquer un paysage, de fabriquer des épaisseurs qui pourraient être source de biodiversité, entre de futures extensions urbaines et le territoire agricole.

À Arc-et-Senans, un autre sujet qui m'est apparu avec évidence est le rapport à la culture, avec le lieu dans lequel nous sommes. Finalement, qui sommes-nous ? Nous sommes ce que David Goodhart dans *The road to somewhere* appelle les « anywhere ». On est bien partout, on est cultivé, on a un niveau de vie relativement élevé, on voyage régulièrement dans les capitales européennes, on n'a pas spécialement de problèmes d'argent, on n'a aucun problème avec l'autre et on trouve que c'est bien d'accueillir d'autres personnes d'autres pays. Mais il y a aussi les « somewhere », ceux qui représentent des classes populaires et qui habitent les territoires, majoritairement ceux qu'on a examiné aujourd'hui. Et il faut faire attention aussi de ne pas les mépriser. C'est très important. Cela pose la question de la démocratie. Ce maire qui l'est depuis 1971 peut être confisque-t-il le pouvoir ? Peut-être le rôle des ACE et des PCE est-il d'inviter ces élus à partager les sujets avec au moins les autres élus du conseil municipal et idéalement avec l'ensemble des habitants.

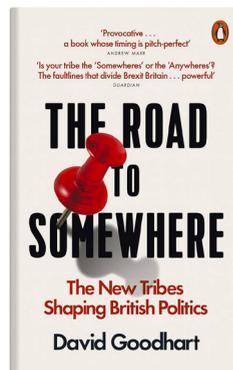
Penne d'Agenais traite essentiellement la question de cette difficulté à partir du substrat, à partir du déjà-là, à partir des forces vives du territoire pour construire un projet. Ce projet d'art et d'artisanat d'art



Montclar



Arc-et-Senans, 2023



The Road to Somewhere: The New Tribes Shaping British Politics de David Goodhart
Éditions AwesomeBooks
2017

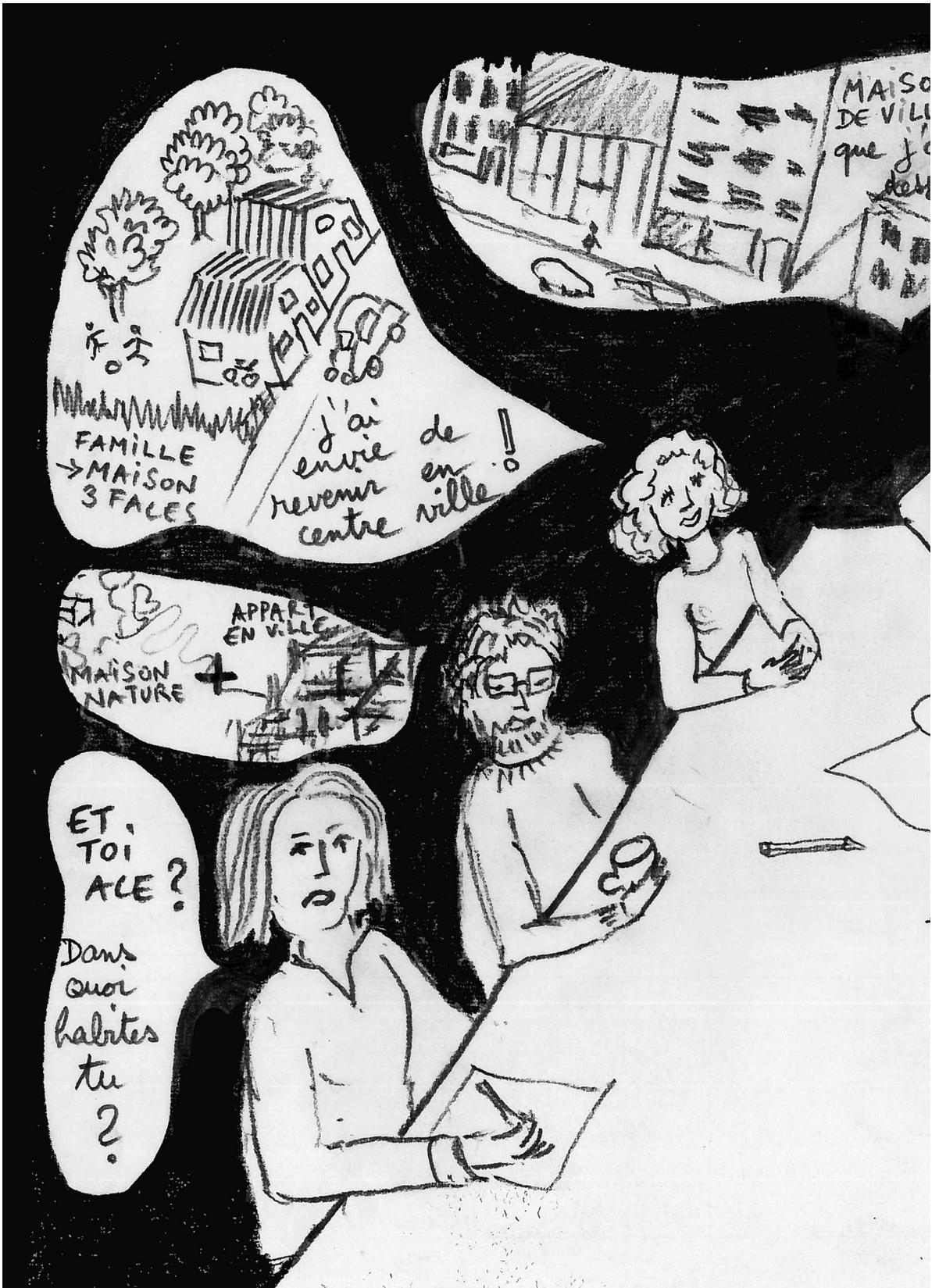
est projet un peu hors sol qui, de mon point de vue, est voué à l'échec. Alors que, par ailleurs, le Lot-et-Garonne est un territoire nourricier absolument incroyable et à la pointe sur la question de la production bio. Comment imaginer relier la question de l'art et de l'agriculture ? Peut-être que ça pourrait devenir l'art culinaire, je ne sais pas.

En tout cas, ce qui est assez redoutable dans les territoires ruraux, c'est que souvent, la question de l'agriculture n'infuse pas dans les centres bourgs, dans les petites villes. Quand vous allez dans un petit supermarché local, vous achetez des tomates qui sont produites en Hollande ou dans le sud de l'Espagne. Comment toute cette agriculture infuse les territoires ? C'est de ça qu'il faut partir. De ce que les arrière-pays produisent et cultivent pour construire un projet.

Onozo est une présentation que j'ai adorée. Est-ce que les règles qu'on dicte dans les capitales, des règles qui ont beaucoup de sens pour des situations très denses, sont toujours adaptées aux territoires ruraux et péri-urbains ? Je prends un exemple tout bête : prenons la règle d'un risque de chute. Vous avez un risque de chute de 40 cm ? Il faut un garde-corps. C'est tout à fait pertinent dans une métropole. Il y a une intensité d'usage qui exige de prendre soin des gens et éviter que les gens se cassent une jambe ou se tordent une cheville. Mais quand il s'agit de faire de l'aménagement dans un petit village de 50 habitants, vous avez un risque de chute de trois ou quatre mètres au pied de l'église mais vous n'avez jamais eu de mort. Personne ne s'est tordu une cheville ou cassé une jambe. Tout ça, ça coûte cher, ce n'est pas très beau et ce n'est pas forcément adapté aux territoires ruraux. En tout cas, ce que j'ai trouvé intéressant à Onozo, c'est comment des règles qui sont très pertinentes dans certains cas de figure ne le sont plus sur notre territoire. qu'elles soient davantage adaptées aux différents territoires.

Pour terminer, on pourrait imaginer un document qui mériterait d'être le pendant du document réglementaire, le PLU, et qui serait un document projet. Je milite très fortement pour que les études urbaines dans les territoires ruraux rentrent dans des accords-cadres et que le plan guide soit articulé. Qu'il n'y ait pas de pertes entre le plan guide (à l'échelle urbaine pensé par des urbanistes architectes et paysagistes) et la phase opérationnelle avec d'autres acteurs. On pourrait imaginer de multiplier les dispositifs qui permettent de tuiler. Ça obligerait les équipes urbanistes d'architectes et paysagistes à imaginer des solutions qui seraient adaptées au territoires, que ce soit en terme de ressources économiques, de faisabilité, du jeu des acteurs, etc.

Architecte et urbaniste, Simon Teyssou est né à Paris en 1973, grandit dans le Cantal puis fait ses études à Clermont-Ferrand et Aberdeen en Écosse. Diplômé en 2000, il emménage d'abord à Clermont-Ferrand puis retourne dans le Cantal et s'installe au Rouget. Il enseigne à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand de 2004 à 2018 avant d'en prendre la direction. Il y est aussi membre du laboratoire de recherche « Ressources » depuis 2015. Il est lauréat du Grand Prix d'urbanisme 2023 pour « son engagement et son action en faveur des territoires ruraux et périurbains. Tête de file d'une génération de concepteurs, il démontre qu'il est possible de réaliser des projets ambitieux, qualitatifs et créatifs dans des territoires faiblement dotés en ingénierie, peu attractifs pour le marché et financièrement contraints. » (CP du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, juin 2023). ACE en disponibilité, Simon Teyssou est le grand témoin de la restitution des ateliers.



MAISON
DE VILLE
que j'ai de...

FAMILLE
-> MAISON
3 FACES

J'ai
envie de
revenir
centre ville!

MAISON
NATURE

APPART
EN VILLE

ET,
TOI
ACE?

Dans
quoi
habites
tu
?



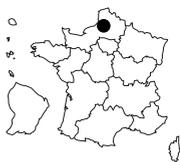
Contribution libre d'Emmanuelle Patte, ACE DDT Charente (16)

Atelier 1 : Gentelles (80)



Territoire

5,57 km²



Démographie

646 habitants

Population vieillissante
Population jeune et active

Croissance résidentielle

Périphérie d'Amiens

Réseau routier

Commune rurale très proche d'une grande ville, nature à ville et côté campagne à préserver

Dynamiques

Comment bien aménager son bourg avec l'arrivée de nouveaux résidents sur un territoire contraint ?

Multi programmes en centre bourg

Rénovation de l'ancienne ferme (laiterie) en intégrant : **1**

- Une cantine scolaire pour 50 à 60 repas (1 seul service liaison chaude).
- Un cabinet médical partagé (médecin orthophoniste infirmière)
- Un emplacement pour coiffeuse « volante »
- Une salle de réunion pour les associations
- Bureaux pour la mairie
- Blocs sanitaires G et F
- Blocs sanitaires publics
- Possibilité éventuellement pour les personnes âgées de prendre des repas le soir (liaison chaude).

Rénovation complète de la maison d'habitation donnant sur la rue Jules Barni en : **2**

- 2 logements à rez de chaussée dont 1 avec 1 chambre en haut
- 1 logement au 1^{er} au-dessus des 2 autres.

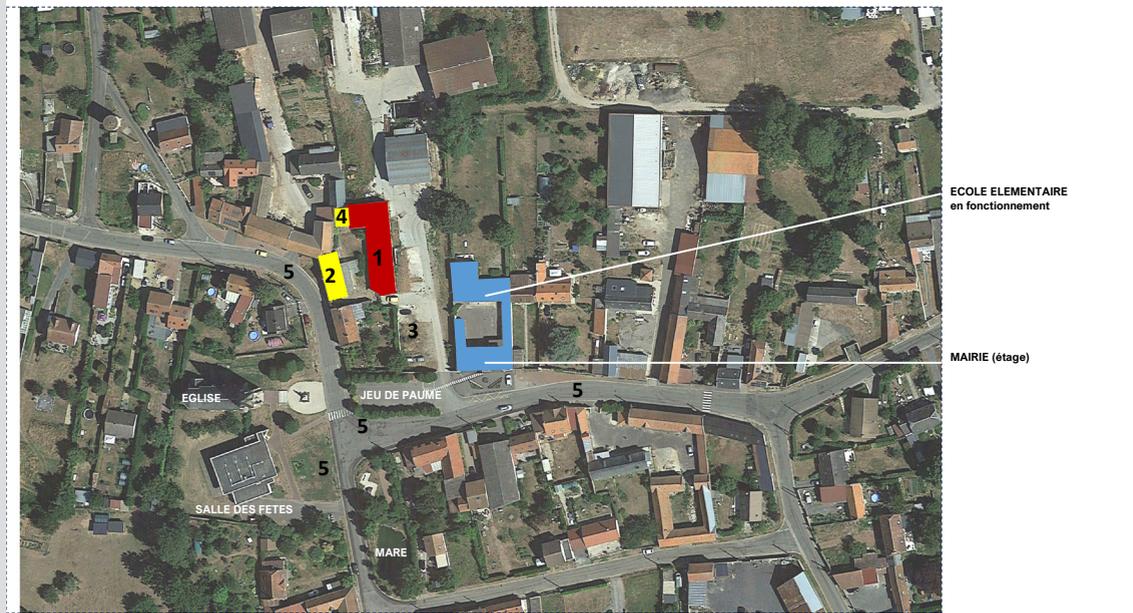
Construction de 6 à 10 logements intergénérationnels en petits collectifs type béguinage : **3**

- Logements personnes âgées à RDC
- Logements jeunes couples à l'étage

Aménagement d'un studio en mitoyenneté avec la ferme : **4**

- Logement à destination d'un.e étudiant.e (proximité d'Amiens)

Aménagement de l'espace public : **5**

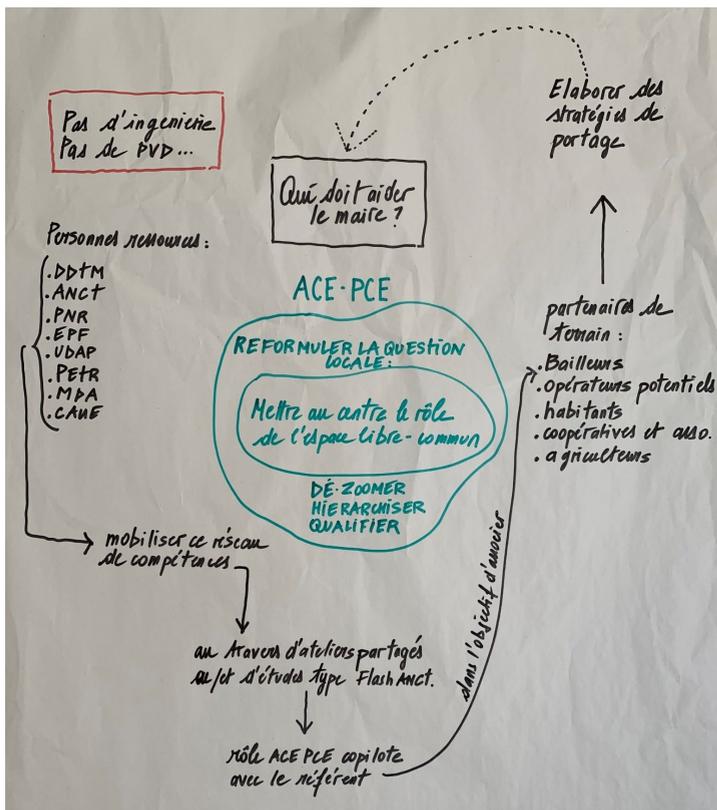


« Le petit, c'est énorme », convient le Maire, qui, faute de pouvoir générer un lotissement, envisage à présent la reconversion de l'ancienne laiterie, proche de la mairie-école. Un travail sur la dentelle de l'existant qui, comme toujours, vient accompagnée de son lot de complexités techniques (le plancher des vaches pourra-t-il s'adapter aux conditions des normes ERP ?) - mais aussi de richesse programmatique. Ici, c'est une cantine scolaire, un logement saisonnier et quelques logements en béguinage permettant à la population vieillissante de se maintenir sur place qui sont envisagés.

Des questions formulées aux ACE réunis en atelier, et qui ont, au cours de leurs travaux, également mis l'accent sur deux autres paramètres fondamentaux. Premièrement, leur capacité à « dézoomer » pour mieux recentrer le projet - pour observer les parcelles voisines, ou, tout simplement, insérer le projet dans les grandes dynamiques démographiques et urbaines du territoire. Deuxièmement, pour épauler la commune dans l'indispensable portage que requiert un tel projet : ACE et PCE voient leur rôle au cœur du processus pour motiver habitants, partenaires, bailleurs... et financeurs. Un rôle de co-pilotes, de personnes-ressources, aux côtés des autres acteurs de la puissance publique.

Contribution libre « L'appui des architectes et paysagistes conseils aux territoires ruraux où l'ingénierie est inexistante, est primordial. L'atelier sur Gentelles a mis en évidence l'importance de notre intervention autour de la reformulation de la question locale. Il faut élargir la réflexion : quels peuvent être les opérateurs, les financements et les personnes ressources les plus adaptés pour un accompagnement des projets de densification en centre bourg ? Notre rôle est de coordonner un ensemble d'attentions dans le respect du « déjà là ». » Emmanuelle Féret, ACE DDT Somme (80)

GENTELLES



De l'attention à l'intention !

Participants à l'atelier

Maire de Gentelles (depuis 2014)

Xavier Commeccy

ACE DDT Somme (80)

Emmanuelle Féret

PCE DDT Somme (80)

Frédérique Lebel Garnier

ACE DRAC Hauts-de-France

Marjan Hessamfar

Guillaume Bénier
Olivier Le Boursicot
Marc Nicolas
Claire Hamann
Gérard Lancereau
Philippe Challes
Hélène Soubiran
Christophe Libault
Pierre Bernard
Eva Samuel
Corinne Vezzoni

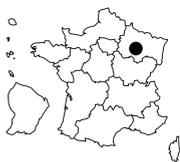
Grand témoin « Ce que j'aime beaucoup dans la présentation de Gentelles, c'est comment les ACE et les PCE essayent d'élargir les sujets. C'est une spécialité des architectes, d'aller toujours au-delà de la question posée. Évidemment, bien habiter, ce n'est pas que produire du logement, c'est aussi retrouver une qualité d'espaces publics, une qualité d'équipements publics, etc. » **Simon Teyssou**, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.

Atelier 2 : Joinville (52)



Territoire

18,94 km²



Démographie

3286 habitants (2015)

38,3% > 60 ans - 28,5% < 30 ans

Vieillessement

Perte de d'habitants depuis 1982

Patrimoine historique, architectural
et paysager riches

Aire d'influence à l'échelle de la
communauté de communes

Rayonnement départemental

Réseau routier

Bus et TER limités

Dynamiques

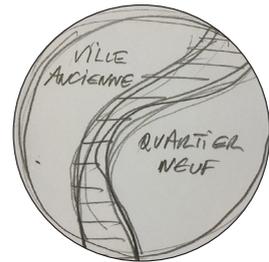
Revitalisation en cours

Portages fonciers innovants

Démarche participative

Pour lutter contre la dégradation, la
vacance, et les ilots de chaleur

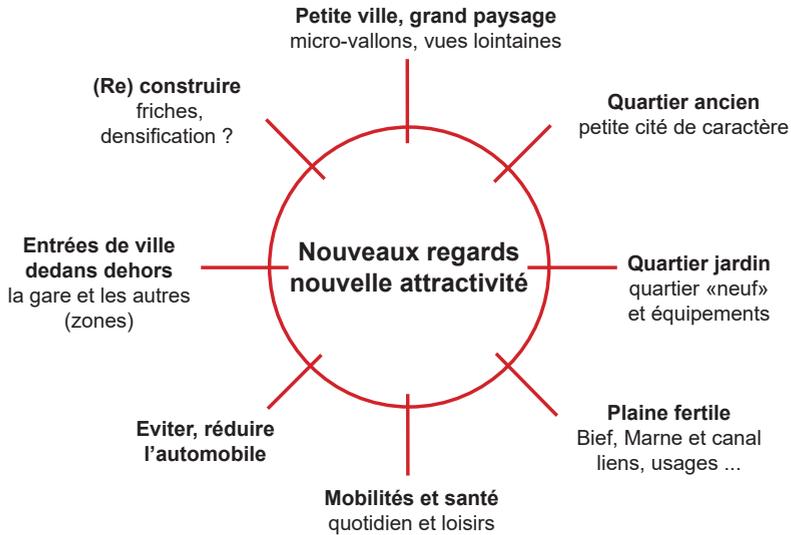
Joinville, de la ville bicéphale à la ville en commun



La confluence
bief / Marne / canal

Joinville est située à 1h15 de Nancy et 1h15 de Reims. La désertification d'une partie de l'habitat affecte le patrimoine architectural, et la déqualification des espaces publics a entraîné des conséquences néfastes sur les commerces. En réponse à ces enjeux, une stratégie de revitalisation du centre bourg est engagée depuis une dizaine d'années, avec la rénovation patrimoniale du cœur de ville notamment. Il a donc été décidé de reporter les projets de construction et d'aménagement majeurs, tout en fléchissant de potentielles expansions au sein du tissu urbain. La rénovation du bâti existant est au cœur des actions collectives, et des bâtiments patrimoniaux remarquables sont ou vont être restaurés, préparant leur occupation par des activités porteuses d'emploi.

L'eau - la Marne et le canal - en avait fait une ville puissante aux plus belles heures du Grand Est : après une phase de déclin, c'est surtout à sa propre réparation que Joinville est affairée depuis une dizaine d'années. L'eau, aujourd'hui, est surtout celle qui fractionne la ville bicéphale : sur une rive, la vieille ville ; sur l'autre, la nouvelle ; et entre les deux, un unique pont. Un unique pont, et, peut-être, une « confluence », un « espace des possibles ». C'est là que s'est assez directement porté le regard de l'atelier. Certes faut-il s'attendre à faire projet au plus dur de la contrainte - le risque inondation ne manquera pas d'imposer son cahier des charges. Mais sur ce périmètre se dessine peut-être le rebond d'une commune qui a perdu 30% de sa population en 50 ans.



SEMINAIRE ACE - ETINCELLES RURALES - ATELIER JOINVILLE (52) - 07-08 OCTOBRE 2023 - 4

En tout cas, les orientations stratégiques en ce sens vont bon train : miser sur le grand paysage autant que sur l'identité d'une petite ville de caractère ; imaginer un quartier-jardin au cœur de la plaine fertile ; parler tout à la fois patrimoine, santé, mobilités... L'horizon stratégique, aux mains des élus, reste incertain : quel regain de croissance espérer à Joinville ? Les ACE réunis en atelier, cependant, soulignent leur capacité à se saisir tant des enjeux que de la méthode. Ils esquissent déjà des pistes pour faire projet : en s'appuyant sur les forces locales ; en hiérarchisant les temporalités d'un futur projet, en partant de sa nécessaire préfiguration ; en participant à l'élaboration d'une vision d'ensemble capable de révéler les potentiels et de veiller à la cohérence architecturale.

Contribution libre « L'atelier s'est interrogé sur comment amplifier l'exemplarité et l'innovation de la démarche engagée par la ville depuis plus de dix ans pour la rénovation de son cœur historique. « Constatant le caractère bicéphale de la ville ancienne et moderne, la figure de « l'entre-deux » a paru constituer le sujet principal pour créer des liens entre deux entités urbaines aujourd'hui séparées. Il forme une Plaine fertile regroupant des prairies et des boisements humides, la ripisylve de la Marne, le Bief, le Canal et la Gare. Pour étayer ce projet de revitalisation, la pertinence des méthodologies à mettre en œuvre concourra à révéler les potentialités du territoire, conforter la dimension participative, définir les temporalités, tester de nouvelles mobilités et fonder un lieu de préfiguration du projet valorisant sa cohérence urbaine, architecturale et paysagère. » Ludovic Schoepen, ACE DDT Haute-Marne (52)

* VALORISER LA DIMENSION PARTICIPATIVE
ELEMENTS POUR QUE LES HABITANTS
DECOUVRENT LE JOINVILLE INVISIBILE, A
C'INSTAR D'OSEZ JOINVILLE POUR IDENTIFIER
LES BESOINS ET ENVIETTES HABITANTS EN TERMES
DE SERVICES —

* DEFINIR LES TEMPERANCES DU PROJET —
TEMPS COURTS // TEMPS LONGS POUR
PRIORISER LES PROJETS —

* RAJETER LES POTENTIALITES DU
TERRITOIRE —
ORGANISATION D'UN ATELIER D'ARCHITECTURE
ET DE PAYSAGE AVEC DES ETUDIANTS: ASSOCIA-
TION TYPE ATIZ. DECOUVRIRE LE GRAND
PAYSAGE EN HABITANT —
PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITE
IMPERANTE A LA PRESENCE DU MILIEU
NATUREL ET DE L'EAU —

* DEFINIR UN LIEU DE PREFIGURATION
DU PROJET —
UTILISER UNE FONCTION: CANNOTS DU PROJET
QUI DEVIENT PROJET. INITIER LE LIEU
AUTOUR D'UNE THEMATIQUE AGUMENTAIRE
POUR ORGANISER LE CIRCUIT-CADAT, LE
MIEUX MANGER —

* TESTER LES MOBILITES —
URBANISME TRANSITOIRE POUR TESTER LES
CIRCULATIONS ET LE STATIONNEMENT —

* AFFIRMER UNE COHERENCE ARCHITECTURALE —
POUR L'ESPACE PUBLIC LE PAYSAGISTE
ET L'ARCHITECTURE
S'ATTACHENT L'ARCHITECTE-CONSEIL —

"OSEZ JOINVILLE"

PERSONNES / RESSOURCES

Participants à l'atelier

Maire de Joinville (depuis 2006)	Bertrand Ollivier (DVD)
Chef de projet - Urbanisme à la Ville de Joinville (2012-2022)	Anthony Koenig
ACE DDT Haute-Marne (52)	Ludovic Schoepen
PCE DDT Haute-Marne (52)	Yann Michel
ACE DREAL Grand-Est	Jean Luc Chassais

David Borgobello
Nelly Breton
David Devaux
David Jouquand
Laurent Niget
Muriel Pages
Brigitte Philippon
Jan Richter
Pilippe Primard
Georges Heintz
Jean Marc Priam

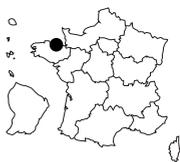
Grand témoin « [La] figure de l'entre-deux est peut-être la plus intéressante à Joinville. Cette vallée, cette pièce de nature, est une formidable opportunité pour fabriquer un récit auquel les habitants et les élus pourraient tout simplement s'identifier. C'est aussi peut être là qu'on imagine des mobilités douces qui permettent d'articuler et font partie du territoire. » *Simon Teyssou, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.*

Atelier 3 : Lancieux (22)



Territoire

6,7 km²



Côte d'Emeraude

Économie touristique

Agriculture mise en question
par la dépoldérisation

Proche de la gare de St Malo

Réseaux automobile + vélo

Démographie

1500 habitants

+4% entre 2014 et 2020

Agriculture, services, tourisme

Résidences secondaires

Dynamiques

Retrait du trait de côte

Destruction de digue

Dépoldérisation

Possibilité d'un exemple-test des
conséquences de la montée des
eaux

LANCIEUX Contribution à la redéfinition de l'épaisseur littorale face aux risques.

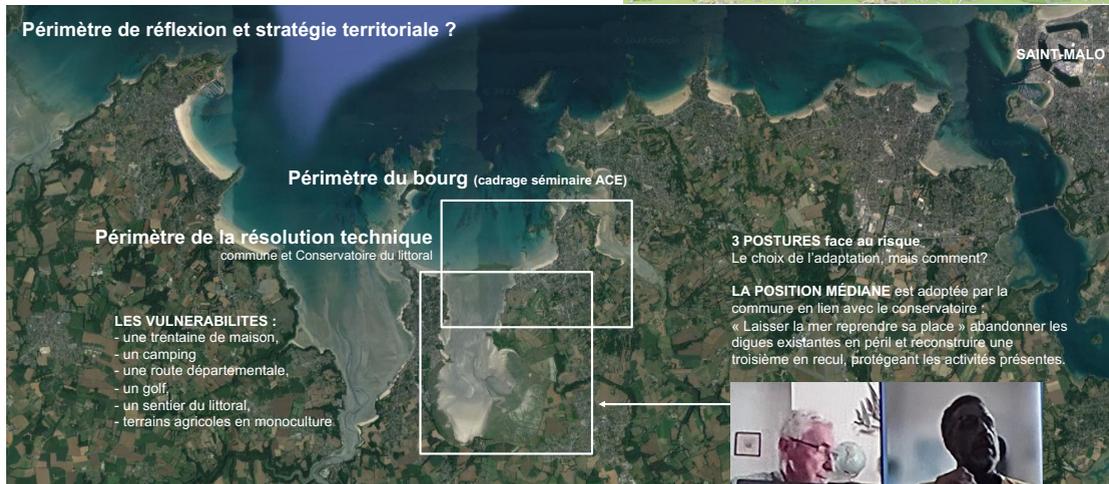
Lancieux : une commune riveraine de la baie de Saint-Malo
140 Ha poldérisés au cours du temps, dès aujourd'hui submersibles.

LES ENJEUX

- Risque de submersion
- Croissance démographique
- Maintien des activités économiques et touristiques



Périmètre de réflexion et stratégie territoriale ?



QUELLES DEMARCHES ?

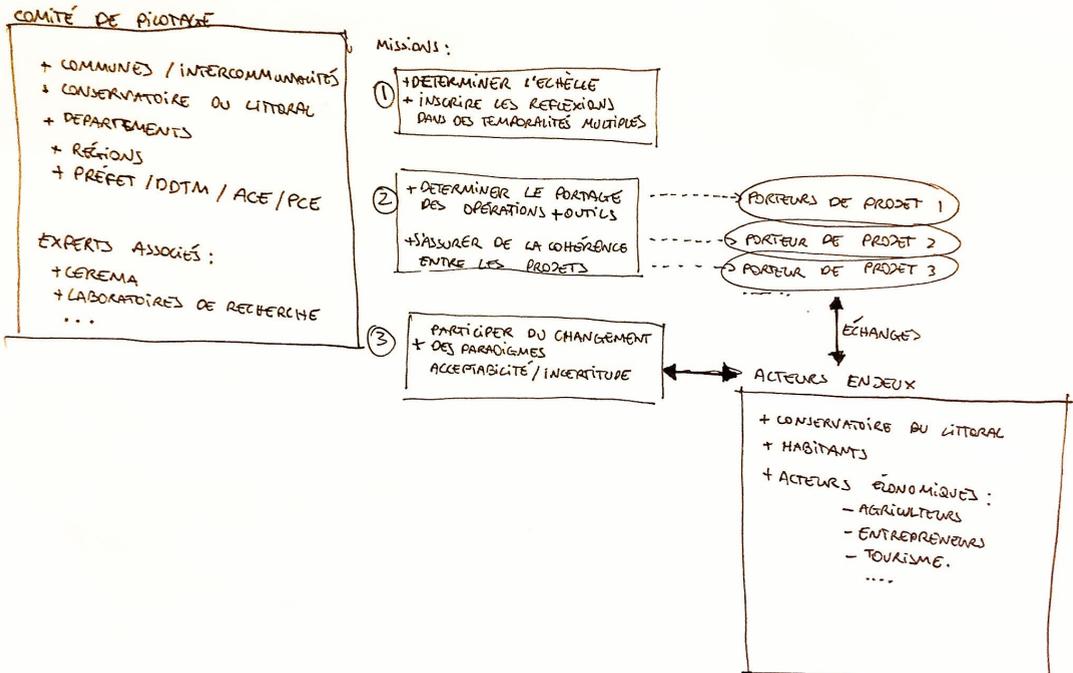
M. Michel AUSSANT M. Gwenaél HERVOUËT
CM délégué à l'environnement Conservatoire du Littoral

Lancieux est une commune littorale des côtes d'Armor dont la baie a été protégée par deux digues permettant la création de polders agricoles. Le réchauffement climatique et l'élévation du niveau de la mer amènent à envisager plusieurs scénarios de réaménagement visant à un recul progressif du trait de côte. Ceux-ci engagent en particulier des principes de réaménagements spatiaux et de choix de développement économique et touristique. Pour Lancieux, commune de 1500 habitants, l'urgence écologique se fait chaque année plus réelle : étendue progressivement par polders depuis le XIVe siècle, la commune est aux prises immédiates avec la montée des eaux et le recul du trait de côte. Accompagnée du Conservatoire du Littoral, elle prépare sa réponse - une stratégie d'adaptation idéalement construite sur la base de solutions naturelles. Rendre une digue à la mer, en reconstruire une autre - plus loin, plus haute ? Finalement, les options de

Lancieux, comme celles de tant d'autres communes littorales, tiennent en trois scénarios : céder, résister, ou s'adapter. Les ACE réunis à son chevet en format atelier ont souligné, comme premier préalable, l'impérieuse nécessité d'adopter, d'abord et avant tout, la plus grande des focales : penser en termes de grand territoire, de temps long... Et de gouvernance. Car la question dépasse celle de la seule digue, et touche au portage des opérations, aux outils employés, à la mise en cohérence des projets, à l'association des habitants, à l'incertitude des lendemains. Ces avertissements formulés, le plus grand des risques étant l'absence de projet, les ACE ont eu à cœur de formuler des propositions. Pour cadrer l'action publique et privée, à travers l'entonnoir partant du grand périmètre de réflexion jusqu'à l'échelle du programme : un comité de pilotage élargi, associant experts, usagers et investisseurs, et répartissant en son sein les compétences. Enjeu

LANCIEUX Contribution à la redéfinition de l'épaisseur littorale face aux risques.

LA NECESSITE DE LA GOUVERNANCE



crucial : y associer les compétences indispensables à la bonne compréhension des phénomènes à l'oeuvre (économiste, écologue, hydrologue...) - et s'assurer d'une bonne médiation entre les parties prenantes. Phase par phase, apprendre du chemin parcouru à travers des retours d'expériences. Et, surtout, à l'heure du projet, ne pas laisser la technique avaler toute l'intelligence déployée : autrement dit, placer l'architecte et le paysagiste en pole position.

Contribution libre « Je poursuis depuis ma nomination il y a 4 ans mon objectif de rencontrer les élus ornaïs. Le positionnement de notre rôle de conseil est valorisé lors de ces rencontres et permet aux élus d'avoir un autre regard sur le rôle des conseils de l'État et sur l'État qui est bien souvent perçu uniquement comme censeur ou comme financeur. Cette démarche s'est également traduite par la création et l'animation de deux événements organisés par la DDT61 : un colloque et un voyage d'étude hors département pour visiter des projets exemplaires en matière d'aménagement. Le but de ces événements est de créer du lien et une culture commune entre les élus, les techniciens des EPCI et des collectivités, les chefs de projets « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain », et plus largement les concepteurs ornaïs de l'aménagement et de l'habitat. »
Alexandre Jonvel, ACE DDT Orne (61)

LANCIEUX

Contribution à la redéfinition de l'épaisseur littorale face aux risques.

TRANSFORMER LA CONTRAINTE EN RESSOURCE

LA FABRIQUE DU PROJET

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UN CONCOURS DE MISE :

- o COMITÉ DE PILOTAGE ÉLARGI ET JURY DU CONCOURS
 - EPCI / C.d.L. / COMMUNE / SERVICES DE L'ÉTAT (4 AGE / PCE)
 - COMITÉ D'USAGERS / INVESTISSEURS PRIVÉS.
- o DÉFINITION DU PROGRAMME
 - PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION / PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL
 - ÉCHELLE ÉLARGIE DU GRAND PAYSAGE ALA DIGUE ET LA NAISSON INONDÉE, CAMPING, GOLF...
 - DÉFINITION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE AVEC RÉPARTITION DES FINANCEMENTS.
 - PHASAGE OPÉRATIONNEL ET OPÉRATIF
- o COMPÉTENCES DE MISE ET PÉRIMÈTRE DE MISSION
 - ARCHITECTE / PAYSAGISTE CONCEPTEURS
 - INGÉNIEURIE GÉOMÉTRIQUE (ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE / HYDROLOGUE)
 - MÉDIATION CULTURELLE ET COMMUNICATION.
- o SUIVI DU PROJET PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE
 - VALIDATION DES PHASES POUR GARANTIR LA QUALITÉ DU PROJET.
 - MISE EN PLACE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE

Frédéric Bonnet, projet de la vallée de l'Argens, Atout Risques, ed Parenthèse 2016



Participants à l'atelier

Maire de Lancieux (depuis 2020)	Delphine Briand
Délégué adjoint Bretagne Conservatoire du littoral	Gwenal Hervouet
Conseiller municipal de Lancieux délégué environnement	Michel Aussant
Adjoint de sous-direction qualité cadre de vie, DGALN	Patrick Brie
PCE Corse du Sud (2A) et présidente de l'association des PCE	Sophie Alexinsky
ACE DDT Rhône (69)	Stanislas Zakarian

Agnès Baulme
Christine Edeikins
Valérie Flicoteaux
Yannick Gourvil
Alexandre Jonvel
Xavier Lauzeral
Isabelle Manescau
Cécile Mescam
Jordi Pimas
Stéphane Romain
Sylviane Saget

Pistes de réflexion : soutenir, accompagner, transformer

En prenant la baie de Lancieux comme étude de cas, notre expertise d'architectes-conseils peut apporter un éclairage solide à nos différents services d'accueil en s'appuyant sur plusieurs leviers d'actions :

- Soutenir l'articulation entre des stratégies à l'échelle territoire et des stratégies à l'échelle locale. Pour Lancieux, le scénario s'adapter exige une synergie importante entre des actions locales et immédiates sur le devenir des polders et la gestion des digues, et une vision territoriale inscrite dans le temps moyen et long (depuis la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer et la baie de L'Arguenon jusqu'à Dinard et la baie du Prieuré).

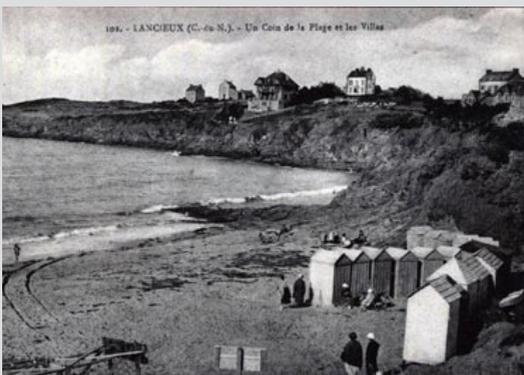
- Accompagner la construction d'une gouvernance. Redéfinir l'épaisseur du littoral invite à construire une gouvernance et des missions intégrant plusieurs acteurs et échelles opérationnelles : bâtir un comité de pilotage pluriel (communes, intercommunalités, départements, conservatoire du littoral, régions, DDTM, ACE/PCE, etc.), clarifier le contenu des missions (échelles de réflexion, temporalité des actions, portage et cohérence entre les projets) et faciliter les échanges entre les partie-prenantes.

- Transformer la contrainte en ressources. Un concours de maîtrise d'œuvre du projet permet de convertir un futur incertain en projet de territoire : participation de l'architecte-conseil au comité de pilotage élargi, participation à la rédaction du programme (périmètre de réflexion/périmètre opérationnel, budget, etc.), définition des compétences attendues (architecte, paysagiste concepteur, ingénieur, écologue, hydrologue, bet environnement, économiste, médiation culturelle et communication), et suivi du projet.

Conclusion

Face aux changements climatiques, définir les conditions d'une recomposition spatiale d'un territoire comme la baie de Lancieux est une nécessité. Et notre conseil peut stimuler et accompagner la création de projet démonstrateur, comme supports possibles du devenir des territoires littoraux.

Stanislas Zakarian, DDT Rhône (69)



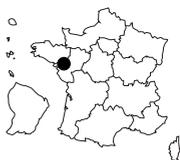
Atelier 4 : La Grigonnais (44)



Centre-bourg de Nozay

Territoire

273 km²



Anciens sites d'extraction de pierres bleues et mines d'étain

Patrimoine naturel : randonnées, base de loisirs...

Territoire sous l'influence des métropoles de Nantes et Rennes

Trains, bus, axes routiers

Démographie

1748 habitants

Jeunes ménages

Attractivité résidentielle pour les travailleurs de Rennes et Nantes

Dynamiques

Croissance résidentielle

Communauté de communes dynamique

La Grigonnais

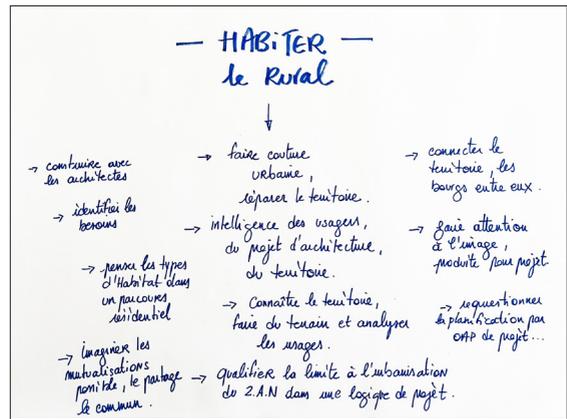
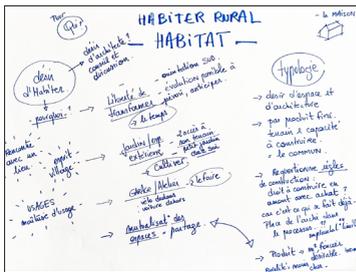
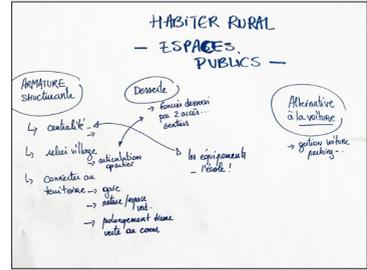
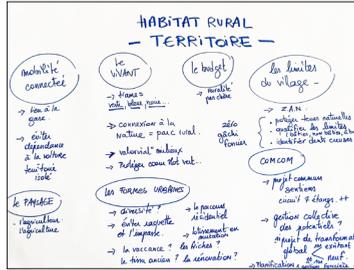
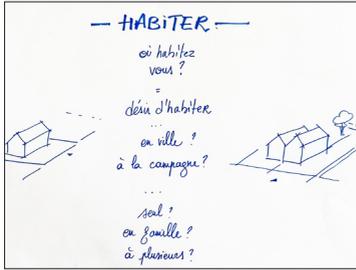


Sur le modèle des Appels à Projets Urbains Innovants, La Grigonnais, commune de la communauté de communes de Nozay, travaille depuis 2016 dans le cadre de la première initiative « Réinventer Rural », à une démarche territoriale visant à proposer de nouvelles manières d'habiter dans les bourgs des 7 communes de la Communauté de communes.

Un rural à réinventer, oui, mais un rural « sous influence » : à mi-chemin de Rennes et Nantes, le territoire est sous l'orbite des deux grandes métropoles de l'Ouest français, et jouit de leur attractivité. « Mieux vivre dans le périurbain », autour, en particulier, de la question de l'habitat : les termes de l'appel à projets synthétisent les paramètres de l'équation qui se pose à La Grigonnais. C'est donc tout naturellement que l'atelier a orienté ses réflexions sur la question du désir d'habiter. Une exploration multiscale partant de l'intime (habiter seul, en famille ou à plusieurs) jusqu'au

grand territoire (mettre les bourgs en réseau, prolonger la trame naturelle au sein des espaces urbanisés, définir nettement les limites de l'urbanisation induite par l'objectif Zéro Artificialisation Nette). Déclinés à l'échelle opérationnelle, ces travaux ont souligné l'importance d'une diversification des formes bâties, invitant à épouser la diversité des parcours résidentiels, avec un respect scrupuleux du déjà-là comme matière première du projet. En découlent des pistes projectuelles (la liberté de transformer son habitation, de construire dans son jardin, la possibilité de mutualiser garages ou ateliers...) - et (surtout ?) une vigilance particulière sur les processus de projet, devant faire la part belle à la planification stratégique et au rôle central de l'architecte.

La Grigonnais



Contribution libre : Comment passer du pavillonnaire quasi intégral et de la concurrence résidentielle entre communes à des approches plus collectives ?

« Lambert Gilbert, chargé d'étude à la DDTM 44, a présenté la démarche. Didier Besuelle, architecte conseil a décrit les attendus et réponses de 6 sites : Faire revivre l'ex-garage du centre bourg de Nozay, habiter l'orée du bois à Vay, reconfigurer l'espace public à Puceul, habiter la nature en centre bourg d'Abbaretz, redonner vie à l'ancienne poste de Treffieux et mettre en forme un parcours sur le site de Saffré Château. Jérôme Mazas, paysagiste conseil invité, a exposé l'état de réflexion et l'avancement du projet à La Grigonnais et a soumis à l'atelier une réflexion sur les espaces hybrides à La Grigonnais, qui a émis un constat critique des propositions.

Si la forme urbaine, l'écriture architecturale et les typologies trop dessinées et abouties ont fait l'objet d'avis critiques voire négatifs, le site proposé à la discussion a permis à l'atelier de s'interroger sur « habiter le rural » et la définition des espaces publics : la centralité, la couture entre extension et déjà là, la connexion aux services proches et lointains, l'appui sur la trame verte, la trame bleue, les alternatives à la voiture.

L'atelier s'est également efforcé de définir l'habitat : le désir d'habiter, la rencontre d'un site, d'un lieu. Pourquoi la campagne ? Pourquoi la maison individuelle ? La liberté de transformer, le jardin comme extension extérieur de l'habitat, le garage atelier, la possibilité de mutualisation des espaces... Habiter le rural c'est une connaissance du territoire, de faire couture lien avec le déjà là, voire de réparer ce qui existe, c'est qualifier la limite à l'urbanisation et penser les types d'habitat ; connecter les bourgs entre eux, travailler ensemble à l'échelle élargie du territoire. »

Didier Besuelle, Ancien ACE, dernière affectation : DDT Loire Atlantique (44)

La Grigonnais



Participants à l'atelier

DDTM Loire-Atlantique (44) / Accompagnement et Urbanisme Durable	Claire Stutz
ACE DDTM Loire-Atlantique (44)	Didier Besuelle
Chef de projet SCAUD DDTM 44	Lambert Gilbert
PCE DDTM Loire-Atlantique (44)	Jérôme Mazas
ACE DRAC Pays de Loire	Louis Guedj

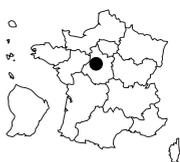
Bernard Althabegoïty
 Louis Guedj
 Agnès Hausermann
 Peggy Faelens
 Michel Grignou
 Emmanuelle Patte
 Jérôme Berranger
 Pierre Frinault

Atelier 5 : Genillé (37)



Territoire

63,12 km²



Aire d'attraction de Loches

Proximité de la vallée de l'Indrois,
d'aménagements troglodytes et de la
forêt de Lôches

Économie touristique, agriculture

Importance du réseau routier

Gare de Loches à 12 km

Démographie

1534 habitants (2015)

Retraités, ouvriers majoritaires

Population vieillissante

Population en légère baisse

Dynamiques

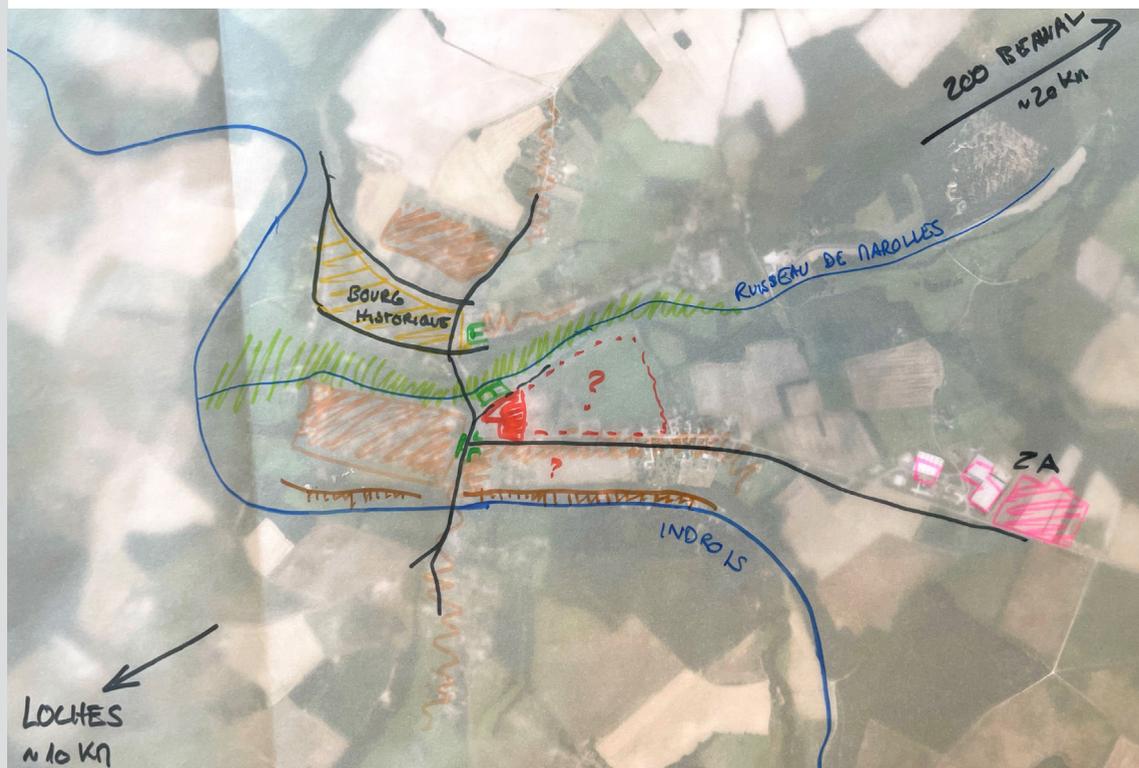
Hausse de la vacance (10%)

Vacance qui touche le bâti ancien
principalement

10% de résidences secondaires ou
touristiques (en hausse)

Potentiel : scierie
en cœur de bourg

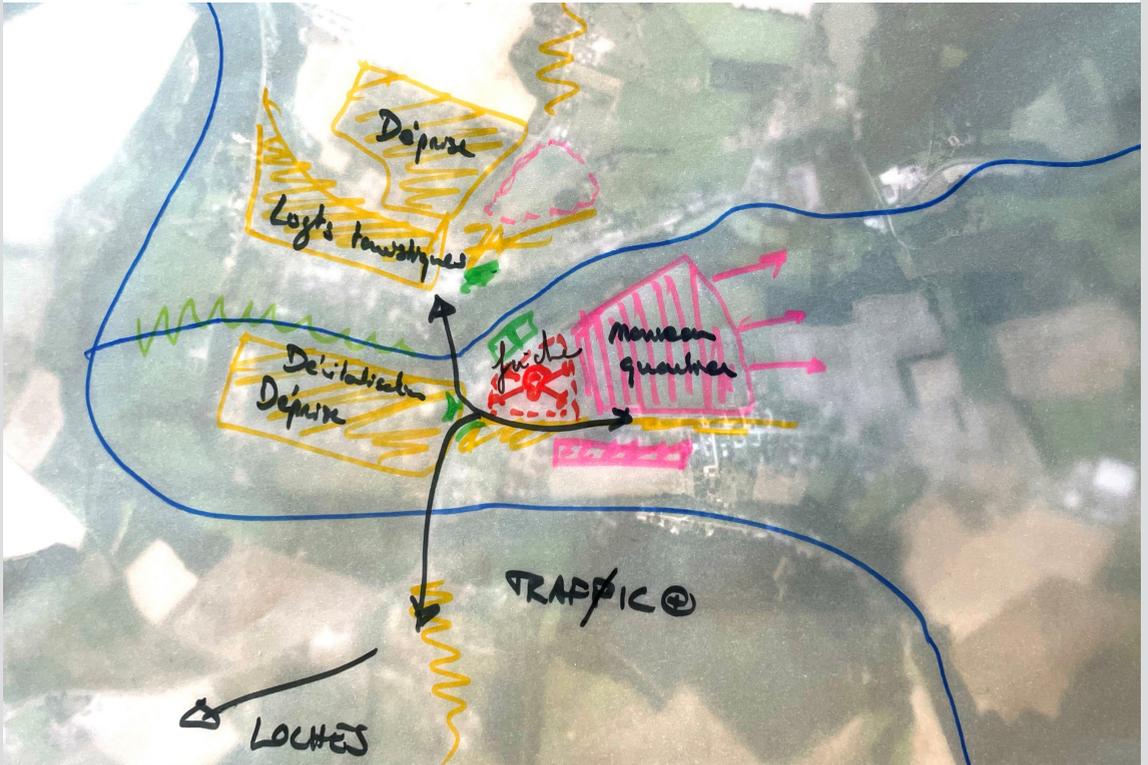
ETAT DES LIEUX



Genillé est situé à l'ouest du département de l'Indre-et-Loire à une vingtaine de kilomètres de Tours. La commune réfléchit aux orientations permettant d'envisager une réflexion cohérente de réaménagement du centre bourg. Comment permettre à Genillé de résoudre ses défis (vieillesse de la population, développement économique) sans opportunité foncière évidente ?

Genillé, en Indre-et-Loire, a un moteur économique : une scierie. Et quelle scierie : l'entreprise familiale travaille des bois spécifiques depuis plus d'un siècle, et fournit quelques chantiers iconiques, comme la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris ou encore l'Hermione. Genillé a un moteur, mais ce moteur a un problème : le PLU verrouille son développement. Il fut imaginé qu'elle se déplace dans la zone d'activités voisine, et laisse ainsi place à une belle emprise capable d'accueillir un nouvel écoquartier - mais personne ne veut ni ne peut payer ce déménagement. Dans ce jeu de dames chinoises, de nouveaux ménages, eux aussi, attendent : de nouveaux logements, de nouveaux équipements.

SCENARIO 1 - Mort lente de la scierie



Cette situation stationnaire fait courir un risque pour ainsi dire existentiel pour la commune, ont souligné les ACE réunis en atelier : ne pouvant ni se déplacer, ni se densifier, la scierie risque l'asphyxie - et avec elle, la ville toute entière. Une nouvelle vague d'étalement urbain - Genillé n'en est pas à sa première - deviendrait au passage la seule solution pour résoudre le besoin de logements. Avec les effets délétères que l'on sait.

Pour sortir de l'ornière, les ACE proposent un pas de côté : plutôt qu'un déménagement, ils proposent un redéploiement et une intensification du site. Une scierie revitalisée - voire, un petit écosystème filière bois - au cœur du centre bourg ; et, pour loger les ménages, un écoquartier multisites. Dents creuses, reliquats fonciers, sites de densification potentielle : en somme, une voie de sortie d'une situation où chacun garde les yeux rivés sur des scénarios impossibles, à travers une nouvelle recherche à mener sur les potentiels d'intensification.

Grand témoin « Poursuit-on cette histoire moderne qui consiste à séparer les fonctions ou n'encouragerait-on pas la mixité de fonctions sur le territoire ? Je souhaite que Genillé garde sa scierie en centralité pour lui permettre de pouvoir se développer. Plutôt que d'imaginer une stratégie pour accueillir des habitants futurs, partons des habitants qui sont déjà là. Les habitants présents sont peut-être les meilleurs ambassadeurs d'un territoire. » **Simon Teyssou**, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.

SCENARIO 2 - une filière bois au cœur du village !



Participants à l'atelier

Maire de Genillé (depuis 2022)

Olivier Flaman depuis 2022

ACE DDT Indre et Loire

Cécile Gaudoin

ACE DRAC Centre Val de Loire

François Bouchaudy

Isabelle Defos Du Rau

Paolo Tarabusi

Christophe Broichot

Alix Héaume

Cyril Brulé

Catherine Jacquot

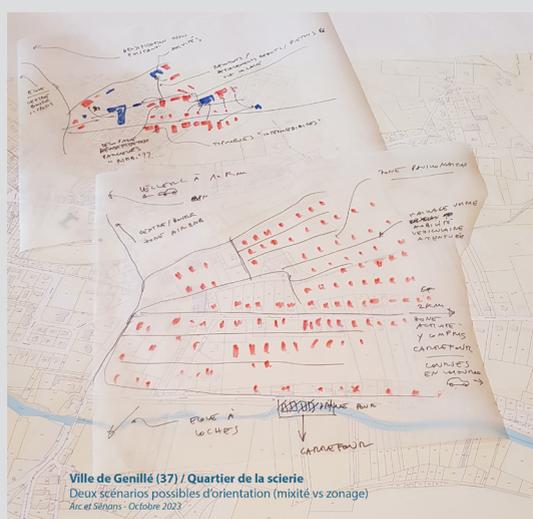
Hélène Reinhard

Malou Lavaux

Pierre Champenois

Jean-Yves Puyo

Jean-Christophe Tougeron



Contribution libre de Paolo Tarabusi, ACE DDT Cher (18)

Contribution libre

Préambule

Lors de l'atelier organisé sur Genillé au séminaire des architectes conseils de l'État, l'enjeu a été de mutualiser nos expertises tant sur la méthodologie d'approche que sur les stratégies spatiales à mettre en place et les dynamiques qu'elles peuvent générer. En tant qu'ACE, nous portons une intention commune, appuyée par les politiques nationales de développement durable : celle de tendre vers plus de sobriété foncière à l'aune du ZAN. Dans cette perspective et conscients de la problématique très concrète à laquelle est confrontée la collectivité de Genillé, nous avons exploré 2 scénarios prospectifs de développement du village. Notre posture est de prendre du recul sur la situation actuelle et de se projeter sur le temps long, au-delà du temps des élus en place et des documents réglementaires. Si nous poussons le trait, celui de mettre en perspective et en parallèle un futur non souhaitable et un futur désirable, c'est dans une approche didactique.

Le PLU actuel

En 2019, la précédente municipalité a fixé dans le PLU un développement urbain en plusieurs phases. Ce projet prévoit l'extension d'une zone d'activité à vocation forestière à 1,5km du bourg et la relocalisation de la scierie dans cette zone. En lieu et place de la scierie est prévu un écoquartier, au travers d'une OAP établi en 2 phases liées (successivement A puis B). En phase B, un lotissement de lots libres conclurait cette opération en extension d'urbanisation plus à l'Est. Le gérant de la scierie n'est pas opposé au déplacement de son activité mais apparemment le projet n'a pas été suffisamment concerté avec avec ce dernier, notamment sur le plan du financement du déménagement (estimé à 5M €).

La situation actuelle semble aujourd'hui bloquée :

- La scierie ne peut plus évoluer car elle se situe maintenant en secteur à vocation d'habitat
 - Le lancement de l'écoquartier est compromis et bloque toute autre extension d'urbanisation.
- La commune ne peut alors répondre aux demandes d'accession à la propriété.

L'actuelle équipe municipale tente tant bien que mal à s'extirper de cette situation dans l'objectif de proposer à court terme du foncier à construire. Dans ce cadre une modification du PLU est en cours d'étude. À ce jour, elle envisagerai la modification de l'OAP pour étendre le village d'abord sur la phase B initiale poursuivant une logique d'expansion classique sans pour autant permettre à la scierie de se développer.

Les enjeux soulevés par la situation actuelle sont :

- Conforter ou étendre ce bourg résidentiel pour répondre à la demande,
- Sauvegarder un patrimoine artisanal et culturel, un savoir-faire spécifique local mais aussi national devenu rare,
- Renforcer les mobilités douces et les liens entre les quartiers et de rives en rives,
- Préserver ou renforcer les espaces naturels ou agricoles,
- Renouveler les modes d'habitats, en particulier en réponse au lotissement traditionnel prévu au PLU
- Permettre la mixité programmatique logement/activité en cœur de bourg (versus zonage actuel du PLU)
- Interroger un PLU qui affiche des stratégies de développement classique, peu ambitieuses, par la définition de réserves foncières constructibles dans la perspective du futur PLUi,
- Anticiper le renouvellement des lotissement des années 1980-2000, qui arrivent en fin de cycle de vie.

Méthodologie à envisager

1 - Réaliser un état des lieux dans l'objectif d'un diagnostic qui pourrait démontrer des opportunités foncières :

- Carte des emprises foncières publics
- Recensement des logements vacants
- Diagnostic des fonciers / surfaces « disponible » en secteur urbanisé

2 – Réaliser un plan guide par une équipe pluridisciplinaire (composée nécessairement d'architecte, urbaniste et paysagiste). Cette étude devra s'appuyer sur un cahier des charges soigneusement élaboré, qui définit les actions à menées et notamment :

- Inclure une démarche participative avec les habitants, les acteurs économiques et la scierie :
 - Pour mettre au point le projet urbain et les aménagements en cohérence avec l'implantation de nouvelles habitations
 - Pour penser et organiser les mobilités, par exemple : vélos électriques ou voitures partagées, co-voiturage vers les lieux de travail, facebook local pour assurer une entraide pour les jeunes ou les personnes âgées pour se rendre aux loisirs, médecins, courses...
- Penser de nouveaux habitats avec les particularités de chaque centralité, et notamment (quelques exemples) :
 - Dans le centre bourg : s'autoriser à déconstruire permet de « dilater » les îlots et ainsi offrir des programmes attendus par les futurs habitants : petites poches de stationnement, espaces communs (local vélos, bricolage,...) ou jardins privatifs, ...
 - Dans le pôle de services/habitat : tirer profit du versant Sud pour projet des habitats passifs ; articuler densité et composition (en particulier grâce à la topographie) pour favoriser le bien vivre ensemble ; inciter aux modes de déplacement doux ...
 - Dans la nouvelle centralité autour de la scierie : Renouveler l'imaginaire de l'habitat en lien avec le travail (logement/artisanat par exemple)
- Instaurer plus de liens dans les aménagements entre paysage, agriculture, biodiversité et cadre de vie
- Qualifier l'identité renouvelée de Genillé dans le dessin et les actions du plan guide
- Définir la méthode, échelonnée dans le temps, et les outils pour y arriver afin de guider la collectivité dans les choix à opérer, en particulier dans la perspective du PLUi.

C'est à partir d'un plan guide étoffé, qui pose un regard sur l'ensemble du village et de son devenir que le PLU doit être modifié. L'accès au foncier étant l'enjeu prioritaire pour réaliser un tel projet, il reste nécessaire de conseiller la collectivité sur les outils d'acquisition foncière à disposition (ZAC multi site, DUP, emplacement réservé,...).

Cécile Gaudoin, ACE DDT Indre-et-Loire (37)

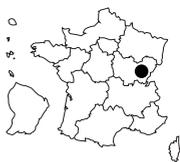
Extrait d'un avis rédigé dans le cadre de sa mission de conseil.

Atelier 6 : Arc-et-Senans (25)



Territoire

14,98 km²



Territoire périurbain peu dépendant des grands pôles

Economie touristique culturelle

Activité agricole dynamique

Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (22% d'activité)

Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (22% d'activité)

Patrimoine naturel très riche

Démographie

1614 habitants

398 emplois (en hausse)

Population vieillissante

Population en augmentation

Dynamiques

86,2% de résidences principales

Vacance en légère augmentation

Potentiel de densification

Logement social à développer

Qualification espaces publics

Gestion des flux touristiques



En tous les cas, il ne semble pas nourrir le projet territorial local, qui regarde plutôt du côté des terrains nus pour poursuivre son développement. L'armature urbaine, avec ses trois pôles et ses objets et équipements flottants, semble déjà bien distendue - et pourtant, c'est bien un nouveau lotissement qui est à l'ordre du jour, ainsi qu'une opération mixte jouxtant un centre commercial noyé au milieu de sa nappe de parkings. Si chaque atelier a illustré à sa manière une des facettes de la mission des ACE, assurément, Arc-et-Senans forme un cas d'école.

Un PLU est à l'étude... depuis bientôt 15 ans. Mais ce sont moins les règles qui manquent, que la vision : comment donner un aperçu de ce que serait une autre manière de se développer ? Remettre en lien les différents pôles ; capitaliser sur les atouts indéniables de la commune ; reprendre le travail sur l'existant - les pistes ne manquent pas. La clé ici, sans doute, sera d'ouvrir les imaginaires : workshops, résidences d'artistes, événements artistiques pourraient être un point de départ... et de rassemblement.

Grand témoin « Quels résidus fabrique-t-on pour ces espaces ouverts ? Est-ce qu'on imagine une sorte de parc habité ? Comment construit-on ces interstices, ces interfaces à partir du paysage ? Comment, finalement, évite-t-on cette confrontation abrupte et très difficile parfois, entre un tissu pavillonnaire et l'agriculture ? Il s'agit aussi de fabriquer un paysage, de fabriquer des épaisseurs qui pourraient être source de biodiversité, entre de futures extensions urbaines et le territoire agricole. » **Simon Teyssou, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.**

Arc-et-Senans

Etat des lieux / Enjeux

Situation très complexe avec les élus : « Mes terrains, mon projet »

Le PLU a l'étude depuis 2013...

Comment répondre aux attentes du Maire, de nouveaux commerces, services, de nouveaux habitants ?

Comment sortir de cette situation de blocage?

Méthode

Tous les services : le préfet/DDT/ABF/CC/CAUE.... ; parler d'une même voix, des rencontres régulières,

Partager le diagnostic, les études techniques faites, riches

Beaucoup d'écoute : des élus, les réunions publiques, des animations, des jeux, des fêtes....

Qu'est ce qui rassemble? / **Entrée en discussion par LE PAYSAGE** (montgolfière) **Révéler la beauté du lieu**

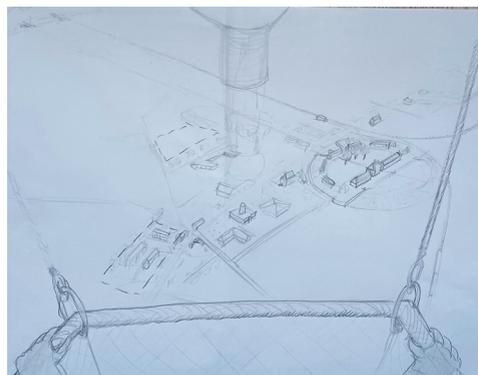
Des ateliers avec des étudiants, pluridisciplinarité, des expo dans la Saline (le directeur de la Saline)

Sortir de l'étude : travail sur le temps long (sur la représentation : maquette, expo)

Susciter l'envie, voir le champ des possibles (pas 1 seule solution mais des solutions)

Aboutir à 1 consultation.

La méthode



Participants à l'atelier

Maire d'Arc-et-Senans (depuis 2008)	Jacques Maurice (PS)
Responsable du service Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme · DDT Doubs (25)	Vincent Lachat
Chargée de mission analyse territoriale Référente Ville Durable DDT Doubs (25)	Élodie Morque
ABF, Adjointe à la cheffe de l'UDAP du Doubs	Amélie Jacquin
Représentante de l'ordre des architectes	Valérie Chartier
Représentant du CAUE 25	Étienne Chauvin,
ACE DDT Doubs (25)	Sandrine Charvet
	Hélène Fricout-Cassagnol
	Lydie Chamblas
	Jean-Louis Maniaque
	Frédéric Nicolas
	Stéphane Rouault
	Christophe Balas
	Antoine Penin
	Stéphanie Breard
	Aldric Beckmann

Contribution libre

« Situé dans un environnement exceptionnel dans la plaine de la Loue, entre la Forêt Domaniale de Chaux au Nord et les reliefs boisés au Sud de la rivière, chaque perspective de rue s'ouvre sur le paysage naturel. Issue de l'agglomération de 3 hameaux, Arc, Senans et le Vernois, la ville est extrêmement distendue avec des parcelles paysagères. Avec les jardins des maisons, « ces vides » créent un rapport particulier avec son environnement et l'identifie.

L'enjeu premier est de révéler ces vues sur le grand paysage, les repérer pour les sanctifier. Les limites entre les zones agricoles et urbaines qui aujourd'hui se diluent doivent être clairement définies.

La saline royale de Claude-Nicolas Ledoux, patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1982, marque le centre du territoire communal. Elle attire plus de 150 000 visiteurs par an. Il y a peu, les habitants investissaient le site et les agriculteurs le traversaient en tracteur. Aujourd'hui, la programmation culturelle proposée attire peu les Arc-et-Senonais, hormis le Festival des Jardins de l'été.

Comment articuler cette effervescence touristique et la vie de tous les jours des habitants ? Une plus grande ouverture de la Saline sur les activités communales (marchés, vides grenier sur l'esplanade centrale, exposition des écoles, fêtes et concerts...) permettrait une réappropriation du monument par les habitants.

Cette commune de 1620 habitants recense une population vieillissante alors qu'extrêmement bien équipée ; gare TER, écoles, médecins, commerces, équipements culturels (Bernard QUIROT architectes) sportifs (ARCHI+TECH architectes), elle pourrait être très attractive pour de jeunes ménages. Les extensions urbaines récentes en lotissements ou petites zones d'activités sont déconnectées du tissu urbain existant et éloignées des services.

sous forme lotissements éloignées des services correspondent-elles aux attentes d'aujourd'hui ? plus au ou petites zones d'activités déconnectés du tissu existant.

Le PLU à l'étude depuis 2010 recense 70 logements vacants et un potentiel de 300 logements dans les dents creuses. Quel montage et portage financier pour acquérir au coup par coup des terrains en continuité urbaine ? Comment aider les élus à se projeter dans un projet de développement raisonné tout en respectant son identité ? Quels acteurs mettre autour de la table pour réfléchir collégialement et valider un projet partagé ?

La DDT25 accompagné de l'ACE et PCE pour donner suite à l'atelier réalisé lors du séminaire d'octobre a été contactée par M. Le Maire pour engager des suivis d'études. L'idée d'organiser des ateliers de réflexion avec des étudiants architectes – paysagistes est en gestation. Des relevés sur site, des dessins, des aquarelles, des maquettes... donneraient aux élus et habitants une lecture et une vision concertée de leur territoire.

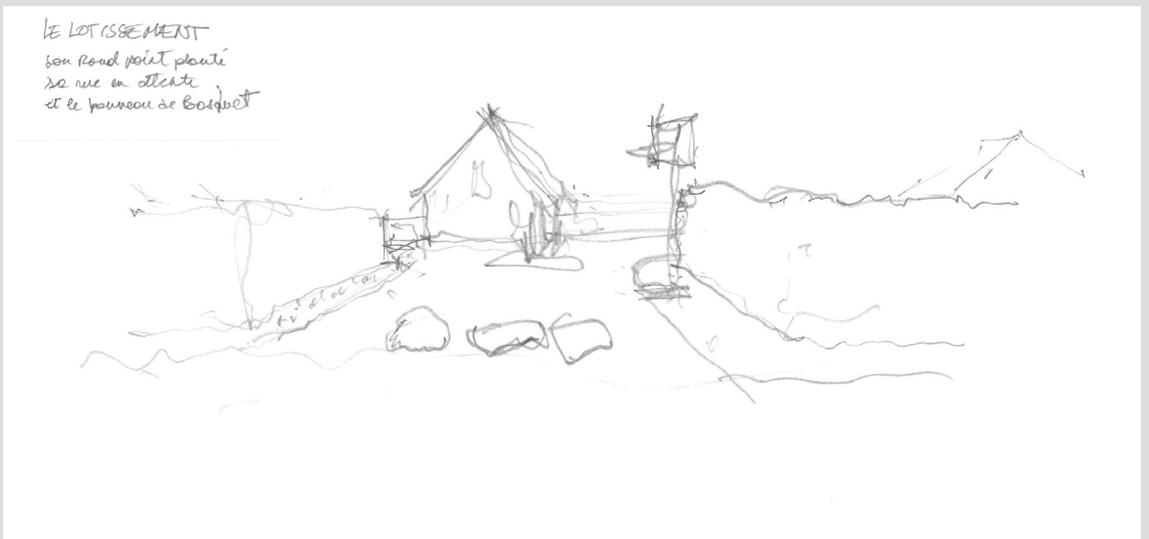
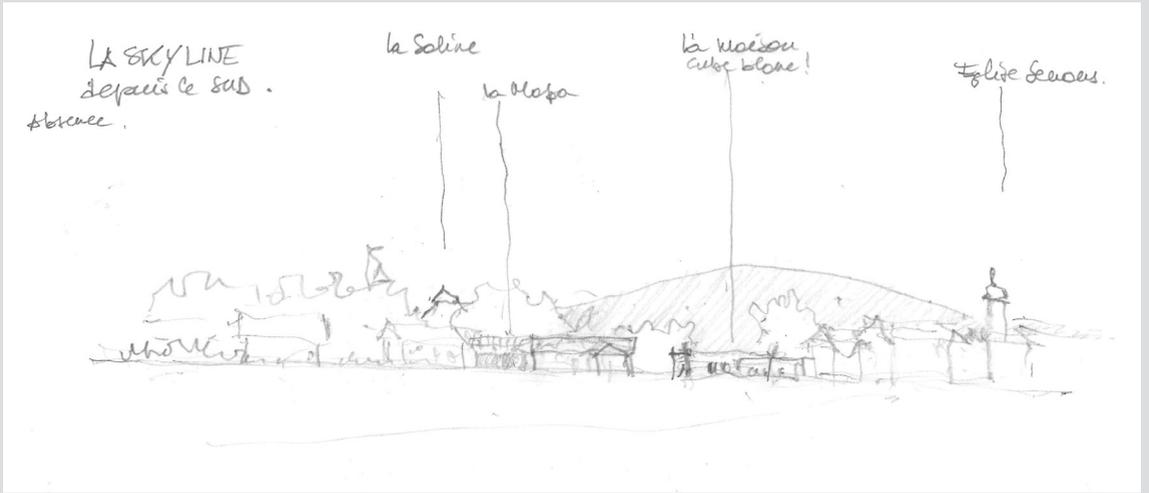
Commencer par un tour en montgolfière avec M. le Maire.... actif dans le club d'aérostation d'Arc et Senans. »

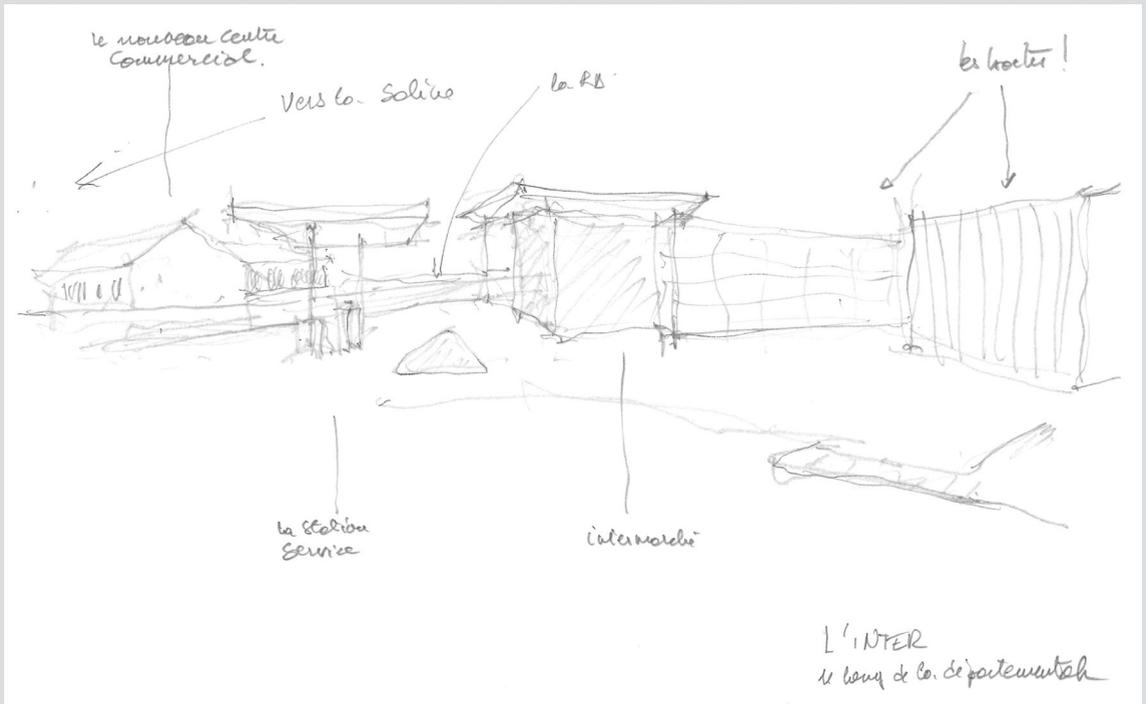
Sandrine Charvet, ACE DDT Doubs (25)



Vue aérienne d'Arc-et-Senans







Contribution libre par 4 dessins de Christophe Balas, ACE DDT Rhône (69)

Contribution libre : un urbanisme « fragmenté » en milieu rural

« La petite ville de Dixmont (900 habitants) située en lisière de la forêt d'Othe dans l'Yonne, affirme depuis huit années avec l'aide du CAUE 89 une farouche volonté à transformer, réparer, densifier le centre-bourg avec beaucoup de finesse urbaine, architecturale et paysagère. Il s'agit d'un programme remporté par Bruno Tonfoni, à la suite d'un concours (2017), composé d'un bar-multiservice type tiers -lieu, épicerie, dépôt de pain, cuisine, salle commune (neuf), d'une salle de classe (neuf), d'un centre de soins médical au rdc et d'un appartement à louer à l'étage d'une maison de ville (réhabilitation) et d'un aménagement public exprimé par une longue et large place partagée avec les mobilités, créant le lien avec les micros-projets fragmentés. La classe et le cabinet médical sont livrés. Le chantier n'est pas totalement terminé pour le tiers-lieu et la place mais l'on perçoit déjà une réponse appropriée au milieu. Cette place est pensée pour redonner de la vie au centre du bourg et permettre ainsi aux habitants d'en profiter au niveau des usages, tels le marché hebdomadaire ou d'un moment de fraîcheur constituée par les arbres à hautes tiges et de la fontaine existante.

Jean-Louis Manniaque, ACE DDT Corse du Sud (2A)

Atelier 7 : Penne-d'Agenais (47)



Territoire

46,71 km²



Activité agricole et touristique

Unité urbaine de Villeneuve sur Lot

Présence d'une gare

Protection au titre des abords de Monument historique

« Plus beau village de France »

Présence d'un hopital et d'un port

Démographie

2400 habitants (800 au village)

Nombre d'habitants en hausse après une déprise démographique dans les années 1970

Gentrification

Dynamiques

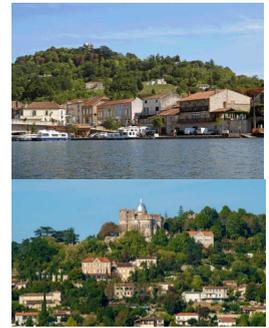
Muséification du village

Désertification des commerces alimentaires

QCC à développer

Revitalisation et réhabilitations nécessaires

La commune de Penne d'Agenais/ 3 polarités



Le bourg ancien

- Situé en haut de la colline
- 150 habitants dans les murs et 650 habitants autour des remparts

Le port de Penne

- Situé sur la berge du Lot
- 800 habitants

Le pôle loisir

- Situé dans les terres
- 800 habitants

Aux confins de la Guyenne, du Quercy et du Périgord, le village médiéval de Penne-d'Agenais, situé sur un éperon rocheux, domine la vallée du Lot. À 1500m du centre ancien, en contrebas, le Port de Penne s'est développé sur les berges du fleuve. La dynamique de revitalisation du village est axée autour de l'artisanat d'art et inspiré du modèle de quartier culturel créatif. Pour consolider sa politique de réhabilitation exemplaire du bourg, la mairie a racheté plusieurs bâtiments qu'elle souhaite transformer dans le cadre de son projet : l'ancienne mairie, la tour fortifiée, la maison du restaurant des arts, une dizaine de logements, l'église désacralisée, les ruines du château de Richard cœur de Lion et des échoppes louées à des artisans.

Penne d'Agenais ne fait pas mentir ses cartes postales : suspendu au sommet de son piton rocheux, le village est un trésor médiéval à découvrir, avec sa cathédrale romano-byzantine, ses maisons fortifiées, ses ruelles escarpées. Les deux autres pôles de la commune ont aussi de belles choses à offrir : le paisible petit port sur le Lot, et bien sûr le pôle gare, précieuse porte d'entrée sur le territoire. Touristes et habitants ne s'y trompent pas : la vacance, ici, n'existe ni dans les commerces, ni dans le logement. Ce tableau est le fruit d'une politique volontariste de revitalisation, vieille de bientôt 40 ans. Et la Ville, assurément, n'entend pas ralentir les efforts. Elle vient justement de demander à la DRAC la création d'un « quartier culturel créatif » (QCC), faisant la part belle à l'artisanat d'art et aux créateurs.

QCC/ Le projet du maire



1979

1ere opération de revitalisation

2012

Nouvelle réhabilitation du bourg à partir d'une étude et d'un plan guide fournis par le CAUE,

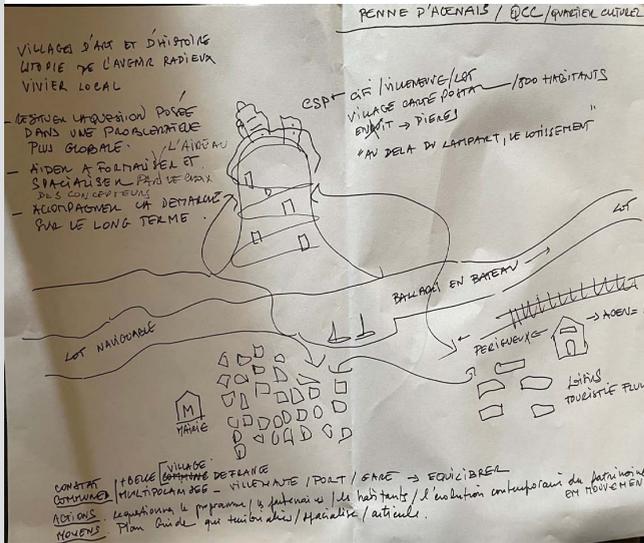
2020

Projet de revitalisation articulé autour de l'artisanat d'art et inspiré du modèle de quartier culturel créatif

Un atout supplémentaire pour le développement touristique de la commune. Mais, comme l'aura souligné l'atelier des ACE, les cartes postales sont parfois des territoires qui ne demandent qu'à être vécus, comme l'ont appris à leurs dépens d'autres villages de caractère. Le risque de la muséification guette : la mairie et France Service ont déjà déménagé hors du village médiéval pour se rapprocher du port. La clé : sortir des silos pour penser d'un même mouvement patrimoine, tourisme, développement économique, agriculture et politique d'aménagement. Le terreau d'un projet global ambitieux est bien là : reste à penser une action publique dynamique, « en mouvement », ne figeant rien dans le temps et capitalisant sur les grands équipements de la vie quotidienne, bien présents à un jet de pierre de la ville médiévale : école, collège, hôpital.

Contribution libre « Une douzaine d'artisans d'art travaillent diverses matières dans les rues pittoresques de l'ancien village médiévale de Penne d'Agenais. Le projet d'accueil de nouveaux artisans, porté par les élus locaux, procède d'une stratégie volontariste de promotion et de mise en récit du territoire pour favoriser l'essor de l'activité touristique, participer au développement local et revitaliser le patrimoine existant. Accompagner cette dynamique tout en veillant à ce qu'elle s'inscrive dans une démarche transversale tenant compte des spécificités du territoire (bio-engagé), des savoir-faire et des acteurs locaux (plus que venant de l'extérieur) ainsi que des liens et des équilibres à trouver avec les autres parties de la commune, pourrait conforter le projet et l'inscrire davantage dans un processus de transition écologique et de mise en valeur du monde rural. » Thomas Van Assche, ACE DDT des Ardennes (o8)

Se décaler pour mieux re-situer



- Eviter l'ecueil de la muséification.

Intégrer le projet culture dans une vision prospective de la commune :

- o Enjeux du développement de l'habitat (zones à urbaniser du PLU, projets de lotissements ...)
- o Enjeux environnementaux :
 - Devenir de l'agriculture dont le label territoire bio engagé est une première étape.
 - Prise en compte et valorisation des ressources locales
 - Relier les polarités (transport en commun, individuels...)

Construire ce projet global en concertation avec les habitants

Envisager la construction progressive du projet, par étapes qui peuvent passer par la création d'un tiers-lieu provisoire autour des métiers d'arts afin de tester la pertinence du projet culturel et de son évolution..



Participants à l'atelier

Maire de Penne d'Agenais (depuis 2008)

Arnaud Devilliers (LREM)

ACE DRAC Nouvelle Aquitaine

Anne Forgia

Participants à l'atelier

Stéphane Pourrier

Flore Bringand

Cécile Fridé

Paul-Emmanuel Loiret

Pierre-Edouard Verret

Sandra Planchez

Benoît Engel

Tristan Brisard

Thomas Van Assche

Jean-Marc Pitet

Michel Dupuy de Cazères

Grand témoin « Penne d'Agenais traite essentiellement la question de cette difficulté à partir du substrat, à partir du déjà-là, à partir des forces vives du territoire pour construire un projet. Ce projet d'art et d'artisanat d'art est projet un peu hors-sol qui, de mon point de vue, est voué à l'échec. Alors que, par ailleurs, le Lot et Garonne est un territoire nourricier absolument incroyable et que c'est un territoire qui est à la pointe sur la question de la production bio. »

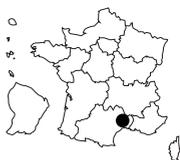
Simon Teyssou, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.

Atelier 8 : Tavel (30)



Territoire

20 km²



Proximité d'Avignon, vignoble côte du Rhône. Garigue à l'Ouest, sillon rhodanien à l'est

Aire d'influence locale

Jardins potagers exceptionnels (en déprise) + réseau hydrolique

Beau centre-bourg

Réseau routier et autoroutier

Démographie

1939 habitants (2015)

+1,3% par an enregistrés

Agriculteurs vignerons et rurbains

Dynamiques

Périurbanisation et mitage

Déprise viticole en centre-ville

Développement potentiel : ville sur la ville ou dans les interstices encore agrico/viticoles, carrières

Potentiel photovoltaïque

« dire les atouts et potentialités »



« Construire une vision partagée »

Quel modèle de croissance urbaine pour Tavel, dans un contexte de risques et de contraintes naturelles ? Située en grande périphérie d'Avignon, Tavel est caractérisée par ses vignobles, la proximité de l'autoroute, un paysage de garrigue. Il y subsiste de rares commerces fragiles. Plusieurs terrains se libèrent au sein d'un bourg ancien soumis à la pression foncière, avec des parcelles de vignes enclavées dans le parcellaire dense. Le site « centre » présente un très stratégique petit vallon à risque d'inondation fort. En limite sud-Est du vignoble des Côtes du Rhône, Tavel apprend depuis peu à conjuguer ruralité, développement, et confort résidentiel, dans le contexte de pression foncière qui en découle. Entre vigne et garrigue, surplombant le Vallat de Malaven, le village jouit d'une très belle

situation paysagère en même temps qu'il est soumis à de forts ruissellements. Autour du bourg ancien, jouxtant la carrière de pierre marbrière et les beaux jardins irrigués de la Condamine, les lotissements se sont développés en ordre dispersé sur le mode extensif. Mais, comme en convient la commune, les modèles d'hier n'auront bientôt plus cours : il faut donc inventer d'autres, selon une perspective de forte limitation des terres à urbaniser promue par la loi (division par 3 des ambitions initiales) et de densité accrue. En périphérie du territoire communal, le projet de quelque 60 hectares dédiés à une centrale photovoltaïque rentre en contradiction avec les enjeux écologiques du site et les objectifs quantitatifs du SCOT. Les pistes et les avis, au sein des ACE réunis en atelier, furent.

Quel modèle de croissance urbaine pour Tavel?



Tavel
2000 habitants...
Village viticole...
...en croissance dans la grande périphérie avignonnaise




ruissellement

fertilité

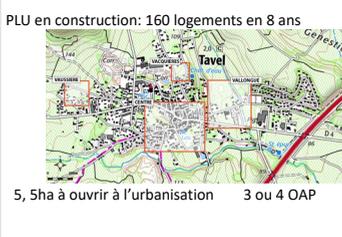
vallée



PLU en construction: 160 logements en 8 ans

Tavel

5, Sha à ouvrir à l'urbanisation 3 ou 4 OAP



PLU en construction: 160 logements en 8 ans

- des grands sites centraux en mutation
- Les sites de la périphéries en question
 - rejoindre le hameau?
 - Boucher les dents creuses.



Maitriser et partager l'eau?

Venir et repartir de Tavel?

Habiter la RD?

Desserte viaire, tour de bourg?

Centralité manquante?



Les formes et les conditions de l'urbanisation dense?

Déplacer le R+1?

Type de stationnement?

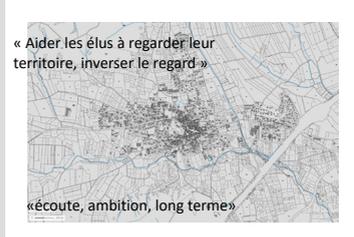
Desserrer le centre-bourg?

Formes des limites de ville?



« Aider les élus à regarder leur territoire, inverser le regard »

«écoute, ambition, long terme»

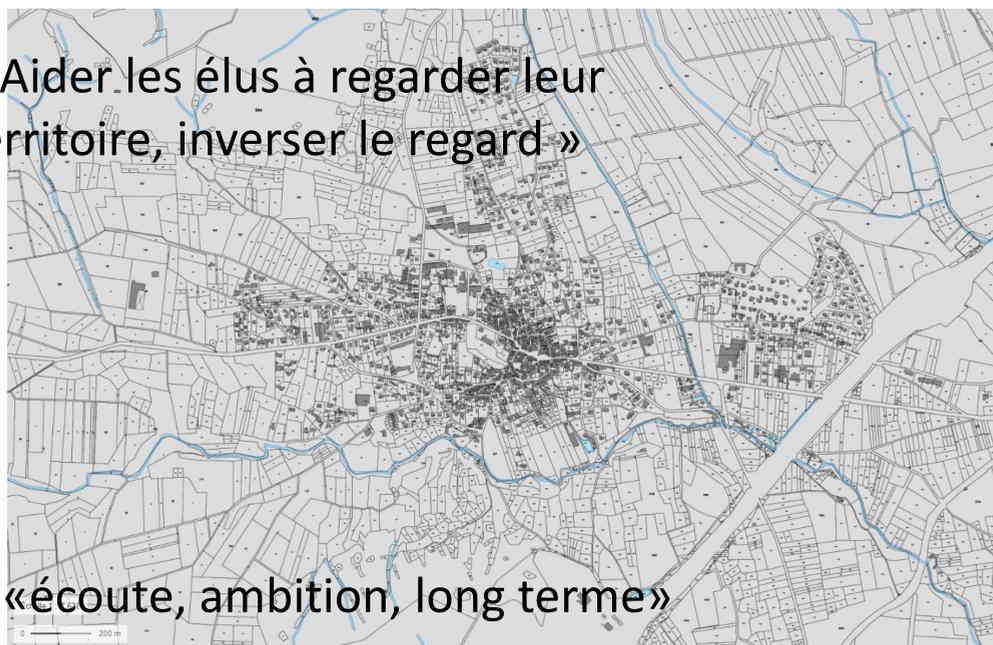


Faut-il chercher à unifier les hameaux et le pavillonnaire qui s'est étalé autour du centre ancien, par-delà le petit vallon ? Interroger radicalement le rapport entre la géographie et les urbanisations nouvelles peut-il être partout synonyme de la stratégie de comblement des dents creuses pourtant promue ? Investir les dernières emprises de vignes enclavées au centre-bourg ne permet-il pas de combiner intensification résidentielle au cœur du bourg en même temps que la perspective unique et « historique » d'un nouveau parc y réunissant les parties de ville aujourd'hui dispersées ? Travailler sur l'actuelle route départementale, ingrate, certes, mais vectrice de connexion avec le reste du territoire ? Sur la nécessaire maîtrise de l'eau en plein cœur de la ville, avec ce qu'elle comporte de générosité, de beauté, de danger ?

Un débat sur les formes et modèles de la densité vertueuse, mais aussi sur la nature même des conseils à porter auprès d'une collectivité qui saisit les enjeux d'un changement de paradigme, et, légitimement, demande à être convaincue avant de s'engager dans une démarche d'exigence.

Grand témoin « À Tavel, c'est soit trop d'eau, soit pas d'eau : des épisodes cévenols comme on les appelle dans l'Hérault, c'est-à-dire des orages considérables qui entraînent un ruissellement qui dévaste tout, et puis à d'autres moments, une absence d'eau. »
Simon Teyssou, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.

« Aider les élus à regarder leur territoire, inverser le regard »



«écoute, ambition, long terme»

Participants à l'atelier

DDTM SAT Gard rhodanien

Lucie Millon

ACE DDT Gard (30)

Paul Bouvier

PCE DDT Gard (30)

Thierry Leproust

Gilles Cusy

Julien Graves

Philippe Guyard

Pablo Katz

François Roques

Pascal Sirvin

Jean-Luc Chassais

Philippe Chamblas

Marie-France Chatenet

Raphaëlle Segond

Contribution libre : Le patrimoine du travail et des infrastructures et l'extension de la ville de Tavel dans le Gard

« Je m'intéresse au patrimoine du travail et des infrastructures pour l'exploitation, le transport et la gestion des ressources. Les usines, les carrières, les puits, les routes et leurs parapets maçonnés, les voies de chemin de fer, les canaux forment un réseau dont la forme, utile, rationnelle et économe découlait de la déclivité, des courbes de niveau, de la nature du terrain et autres spécificités telluriques locales.

Qu'a-t-il pu se passer quand on a fait ce rond-point au sud d'Arles? L'outrage fait à cet aqueduc s'est mué en une célébration grotesque en plaçant le centre du rond-point exactement au centre de l'aqueduc. La géométrie du rond-point et de ses affluents a fait le reste, produit exact des rayons de girations, insensibles aux spécificités du paysage.

Prenons alors le cas de l'eau dans l'aménagement du territoire. L'eau potable, l'eau d'irrigation, l'eau navigable, l'eau source d'énergie. Les retenues d'eau, les centrales hydro-électriques, les moulins, les aqueducs, les canaux et les écluses tissent un réseau cohérent entre les villes et les paysages. Les canaux organisent les pentes et les parcelles pour irriguer par gravité, les places ont été nivelées en conques pour recueillir les eaux de ruissellement et irriguer à leur tour les jardins. (le plus belle exemple étant le campo de Sienne et son très bel avaloir qui recueille les eaux pour les orti, en aval)

Les canaux, les filioles, les roubines ou les vallats quand ils sont busés font perdre le sens du territoire, ils laissent la place aux rocades et les aqueducs sectionnés laissent s'épanouir les rond-points.

À Tavel, les anciennes citernes romaines ont été ensevelies sous l'autoroute, aux confins des deux vallées qui font le socle paysager de la ville. Alors que la ville souhaite s'étendre, on se pose la question de la conservation de très anciens jardins potagers mais qu'en restera-t-il dans quelques années si on n'associe pas les jardins au réseau des eaux de ruissellement qui les alimentaient.

À Tavel, on exploite aussi une belle pierre marbrière blanche et grise. La carrière, plutôt cachée donne sa couleur aux immeubles. Comme tous les sites d'extraction des ressources minérales, c'est un site qu'on ne veut pas voir et pourtant, la ville en tire profit et notoriété.

La pierre et l'eau suffisent peut-être à renouer avec le sens de l'aménagement, mais il y a d'autres nécessités qui pourront prolonger cette démarche en construisant dans une même logique les objets qui seront le patrimoine utile de demain pour accueillir les crises, canicules et inondations, et recueillir d'autres sources d'énergie, soleil et vent.

Le territoire devient un livre ouvert pour comprendre le parcours de l'eau, la qualité des ressources souterraines, l'exposition au soleil et aux vents avec plus d'évidence que tout le vocabulaire utilisé pour promouvoir la démarche durable. »

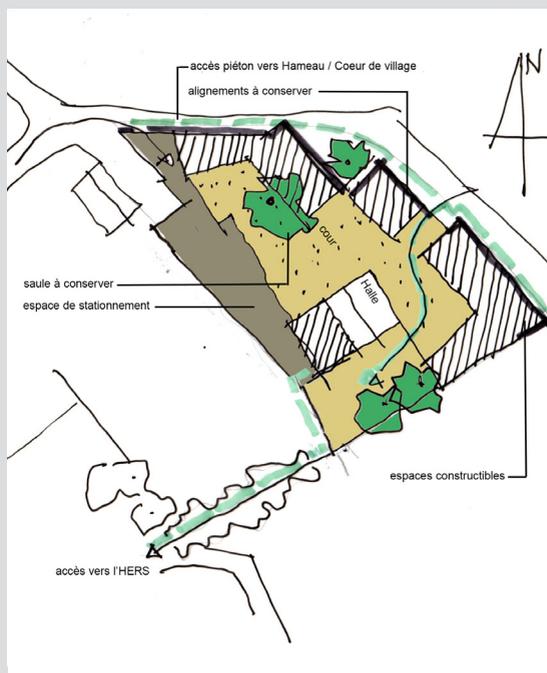
Raphaëlle Segond, ACE sans affectation



Aqueduc romain du canal de la Crau, sectionné par le rond-point de la Pourride au sud du centre de la ville d'Arles

Contribution libre « Ci-contre un croquis réalisé en 2023 pour illustrer une stratégie qui nous paraissait (ACE et PCE) pertinente pour l'aménagement d'une friche agricole (ferme abandonnée en limite du bourg de Gaudiès (09) . Le projet de la commune était de réaliser quelques maisons dans un dispositif type lotissement sans une réelle attention à l'existant. Nous avons plaidé comme toujours pour le respect de la structure existante de cette limite de bourg par le maintien des dispositifs morphologiques essentiels : construction en limite de voie sur les traces de l'ancien bâti, maintien si possible des architectures existantes et des végétaux remarquables, maintien de l'organisation sur cour, stationnement limité en bordure de parcelle, porosité du parcellaire depuis la voie communale au nord vers le paysage rural au sud. »

Gilles Cusy, ACE DDT Ariège (09)



Atelier 9 : Montclar (04)



Territoire

46,71 km²



Vallée de la Blanche
(Seyne-les-Alpes)

Attractivité de Gap et de la vallée de
l'Ubaye

Communauté de communes de
Digne-les-Bains (04)

Économie liée au tourisme,
à l'agriculture et à la sylviculture

Diversification des activités

Faiblesse du réseau de mobilité

Démographie

400 habitants

Actifs, artisans, agriculteurs

Tourisme de masse en transition

Stabilisation de population après
avoir doublé en 40 ans

Dynamiques

Pression foncière moyenne

Commerces en berne

Problématique des lits froids

Polarités à renforcer/constituer

Mobilités à instaurer

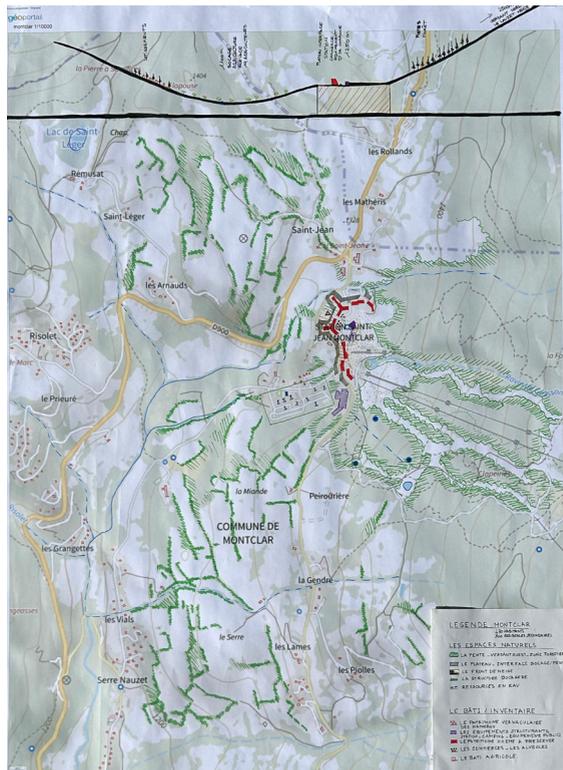
Montclar portrait/enjeux

Problématique

- Absence de ressource « neige » (eau) liée au changement climatique,
- Volonté de maintenir une activité de loisir intense.

Spécificités

- Station coopérative créée par 5 agriculteurs en GIE,
- Pistes de ski orientées sur un versant mal exposé et en partie nord sur la commune voisine,
- Station en occupation 4 saisons,
- Nouvelle centralité pour l'ensemble de la commune (hameaux),
- Maîtrise communale du foncier et de certains bâtiments (notamment hôtel),
- Unité architecturale (François-Yves Bongarçon Architecte)
- Persistance d'une activité agricole qui se maintient (19 agriculteurs sur 430 habitants),
- Station à l'interface de la structure bocagère (vallée cultivée) et d'une montagne sauvage et préservée,
- Des interventions ultérieures sans cohérence avec l'unité originelle de l'ensemble architectural (camping, commerces, usine, parking...)
- Données statistiques communiquées par la commune qui semblent en inadéquation avec la réalité de terrain.



Située au nord du département des Alpes de Haute Provence, Montclar est une station de ski en mutation, au cœur d'un paysage d'une grande qualité. Il s'agit d'une station intégrée créée en 1970. Depuis une décennie émerge la prise de conscience de la fin du « tout ski ». Le projet de la station porte un montage opérationnel cohérent (coopérative d'agriculteurs), diversifié (usine d'eau, tourisme, agriculture). Il reste cependant à envisager les problématiques de fond sur l'évolution de la station à l'heure d'une urgence climatique identifiée : il n'y aura bientôt plus assez ni de neige ni d'eau pour rester dans un même fonctionnement.

Ainsi transite la gloire du monde : sur combien d'années de neige Montclar pourra-t-elle encore compter ? Ou du moins, de neige naturelle : car la station de ski des Deux Vallées avait déjà installé les premiers canons à neige dans les années 1980. Une situation peu durable - au sens où elle ne peut pas durer : ni du point de vue de l'environnement, ni de celui des finances communales, ni encore pour les investisseurs et gestionnaires de la station, organisés en coopérative.

Montclar : intervention des conseils

Une démarche sensible et raisonnée

- Resituer la question dans son territoire avec les élus en cohérence avec les politiques de l'Etat
- Ouvrir le champ des possibles (scénarios prospectifs...),
- Révéler les potentialités du site,
- Adapter les réflexions au changement climatique et à la transition écologique

Analyser, mettre en réseau, accompagner

- Préciser les diagnostics: capacité de transformation des structures existantes (logements, RDC, espace public...),
- Mobiliser les outils de projet adaptés à la compréhension de la question posée : ingénierie prospective (ateliers des territoires, études...) règlements, mais aussi de représentation (Coupe, plan cadastral...),
- Partager la notion de patrimoine (végétal et bâti)

Approche complémentaire

- PCE lors des vacances
- DRAC, DDT, DREAL....
- ABF,
- CAUE ...



Il resterait, dit-on, 25 ans d'activité plus ou moins normale à la station de ski. Un petit quart de siècle pour amorcer la transition d'une localité dont toute l'économie et le territoire s'étaient organisés jusqu'ici autour de l'or blanc. D'autres trésors, heureusement, sont à exploiter pour transformer Montclar en station « 4 saisons ». Un patrimoine du XX^{ème} siècle, d'abord, qui demande sans doute à être réhabilité, ainsi qu'un patrimoine vernaculaire intéressant. Les traces d'une vieille activité agricole, ensuite, dans ce qui forme aujourd'hui les pieds de pistes, et dont le paysage s'assimile à un bocage.

Au-delà des stratégies formelles et de la vision économique, les ACE réunis en atelier soulignent également leur rôle dans cette nouvelle stratégie de développement, qui pourrait s'appuyer sur les forces endogènes de la commune. La coopérative propriétaire de la station de ski maîtrise une partie de l'immobilier, et a sû par le passé mener les investissements clés de son succès. Les agriculteurs, eux aussi, sont des interlocuteurs privilégiés - ils sont, après tout, les premiers cultivateurs du grand paysage. Autant de parties prenantes à mettre en réseau, fédérer, « embarquer » dans un récit de projet partagé.

Grand témoin « Montclar c'est quoi dans 30 ou 50 ans ? C'est soit quelques agriculteurs qui continuent à faire vivre le territoire et toute une partie de logements collectifs s'effondre. Ou alors, parce qu'on est bien reliés par des mobilités qui sont efficaces (des transports en commun par exemple) on pourrait imaginer une partie de la population qui vient habiter ces territoires non pas de manière saisonnière mais à l'année. » **Simon Teyssou**, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.

Montclar en vision

Des actions très concrètes

- Requalifier le rapport au sol, pied d'immeuble jusqu'au pied de piste,
- Activités en RDC et évolution des commerces,
- Mutation des logements (copropriété, résidence principales)

Une vision prospective

- Faire passer les politiques publiques sur les territoires: articuler les injonctions contradictoires (transposition à l'échelle locale)
- Partager la valeur patrimoniale des structures existantes (labélisation, communication...),
- Intégrer la vision économique et ses risques dans les projets (investissement, coût fonctionnement, entretien...)
- Aider les élus à préserver l'unité architecturale dans une logique de densification et de transformation (ZAN)



Participants à l'atelier

Maire de Montclar (depuis 2020)

Béatrice Savornin (LR)

ACE DDT Alpes-de-Haute-Provence (04)

Stéphane Barriquand

PCE DDT Alpes-de-Haute-Provence (04)

Mireille Rouch

Patrick Mauger

Christine Rousselot

Françoise Sogno

Olivier De Boismenu

Henry Chesnot

Guillaume Belus

Stéphane Maupin

Edouard Mure

Rémi Chaudurie

Isabelle Senechal

Contribution libre « L'un des grands thèmes abordés dans le cadre des ateliers de travail cette année concernait la nécessaire adaptation des territoires face au changement climatique. Recul du trait de côte amplifié, raréfaction de la ressource en eau, risques naturels, bouleversement des pratiques agricoles, développement des énergies renouvelables à grande échelle, diminution de l'enneigement dans les massifs...

Un atelier proposé par Stéphane Barriquand sur la petite station de sports d'hiver de Montclar, dans les Alpes-de-Haute-Provence, nous a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées aujourd'hui par certaines communes alpines de moyenne altitude dont l'activité est essentiellement tournée vers le tourisme saisonnier, et dont le taux d'enneigement a déjà été fortement impacté depuis plusieurs années.

La commune de Montclar, en l'occurrence, semble vouloir miser pour l'instant sur un maintien de son niveau d'activité touristique le plus longtemps possible, notamment grâce à la production de neige artificielle, à la diversification des activités hivernales et au déploiement en parallèle d'une offre d'activités « 4 saisons ».

Mais l'entretien des infrastructures liées aux sports d'hiver induit des investissements particulièrement lourds pour la collectivité, or il n'est pas dit que le niveau d'activité actuel pourra être maintenu à moyen terme. Par ailleurs le besoin croissant en neige artificielle sera de nature à amplifier le phénomène de raréfaction de la ressource en eau, en même temps qu'une augmentation de l'empreinte énergétique de la commune.

Et la perspective d'un déclin de l'activité touristique d'hiver sur la commune pose dès à présent de nombreuses questions concernant la transition de son activité économique, le recyclage des infrastructures, le devenir des bâtiments de logements de tourisme, le maintien de la population locale et des services publics, la pérennisation de l'activité agricole...

Finalement cet atelier a donné lieu à une réflexion plus globale sur le devenir des stations de sports d'hiver.

L'heure est aux projections météorologiques qui sont très variables selon les scénarios retenus. Même dans les plus favorables, il est certain que de très nombreuses stations verront leur taux d'enneigement baisser dans les décennies à venir, or cette baisse de l'enneigement, combinée au recul des glaciers, aura très probablement de fortes répercussions localement sur la disponibilité en eau, induisant notamment des conflits d'usage entre les domaines skiables, les agriculteurs et les collectivités locales.

Et il sera d'autant plus difficile pour les stations de se réinventer que, au-delà des enjeux économiques notoires que représentent aujourd'hui les sports d'hiver, ceux-ci sont devenus en l'espace de quelques générations un véritable patrimoine culturel et une identité partagée pour de nombreux territoires montagnards.

Samuel Morin, chercheur et directeur du Centre d'Études de la Neige (CNRM, Météo-France - CNRS), évoque dans son étude « Les enjeux transverses du changement climatique en montagne » (éditions PUG, mars 2022), la nécessaire transversalité des nouvelles stratégies territoriales de développement qu'il conviendrait d'engager dès aujourd'hui : « ... le succès des démarches d'adaptation est avant tout un enjeu de gouvernance, facilité par la production et la mise à disposition de connaissances et d'informations sur le climat régional et ses effets dans un cadre interdisciplinaire. C'est également le cas dans le domaine des risques naturels et de la gestion des ressources en eau. Les enjeux d'adaptation en montagne sont fortement transverses.

Ils permettent de renouveler le dialogue intersectoriel à l'aune d'une menace touchant l'ensemble des domaines d'activité. L'adaptation au changement climatique constitue donc une opportunité pour questionner et rénover les cadres délibératifs et de décision dans les régions de montagne, pour faire face à l'urgence climatique ».

Est-ce le rôle des pouvoirs publics d'inciter l'ensemble des acteurs concernés à se projeter dans une vision à plus long termes ? En tous cas les architectes-conseil de l'État constituent des interlocuteurs importants, à même de proposer des visions prospectives et d'accompagner les collectivités dans ces transitions complexes. »

Rémi Chaudurié, ACE Drac Bourgogne-Franche-Comté



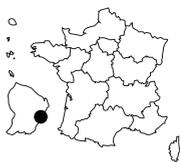
Station de sports d'hiver de Montclar

Atelier 10 : St Georges sur l'Oyapok (Guyane 97)



Territoire

2320km²



Économie transfrontalière à développer, habitat informel, tourisme potentiel

Pirogues, Liaisons aériennes, relation Guyane-Bésil via N2 et Pont sur l'Oyapok

Fleuve nourricier, forêt primaire, ville/grille coloniale

Un morceau d'Europe en Amérique du Sud

Démographie

4300 habitants (2020)

+8,1% depuis 2014 (Guyane +12%)

Solde naturel compensé par l'émigration

Créoles, Français de métropole, Amériadiens, Bushinengés, Brésiliens, Mongs

Dynamiques

Autoconstruction

Vacance importante

Déclassement de la piste de l'aéroport

onozo ...



ESPRIT DES LOIS - ESPRIT DES LIEUX

RHI : Indigne ? Insalubre ... Inventer

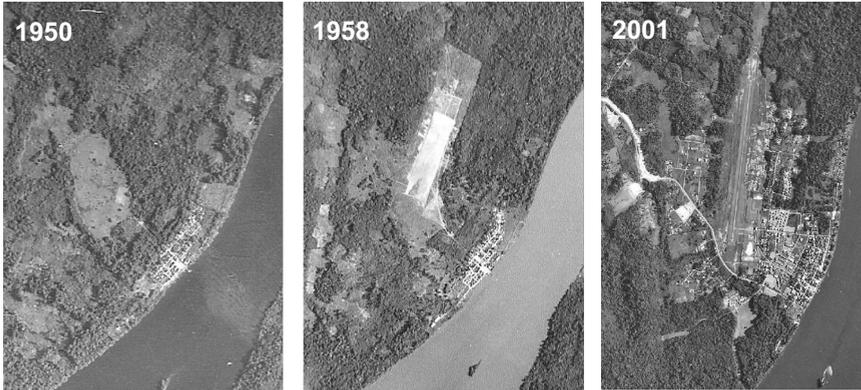
Sur fond de boom démographique, aux portes de l'Amazonie, comment inventer un modèle de ville équatoriale durable et résiliente ? Située à l'Est de la Guyane, Saint Georges est frontalière du Brésil ; si cette commune comporte de nombreux équipements (scolaires, hospitaliers, etc.), elle souffre de la concurrence économique de la rive brésilienne de l'Oyapock, tant pour les logements que pour les commerces. À l'occasion du programme Petites Villes de Demain, une réflexion est menée en relation à la suppression programmée de la piste de l'aéroport. Le quartier Onozo - des constructions traditionnelles du fleuve bâtis sur pilotis - fait aujourd'hui l'objet d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) visant à résorber les habitas insalubres.

« Le fleuve, le tarmac et la route ». Pour se pencher sur le cas guyannais de Saint-Georges, les ACE réunis en atelier, ont proposé une lecture territoriale de la commune coincée entre l'Oyapock et l'aérodrome désaffecté :

« On vous emmène en voiture, pendant 3 heures, dans la forêt amazonienne. Vous arrivez dans un quartier qui s'appelle Onozo : à 200 mètres, il y a le Brésil. Et vous commencez votre mission, là, à Saint-Georges-de-l'Oyapock. Il existe quelque chose qui ressemble à un village alors que vous n'avez rien vu pendant 180 kilomètres. Vous abandonnez la voiture et à pied, vous parcourez une série d'habitations très particulières, desservies au bord du fleuve par des passerelles. Toutes ont une pirogue à portée de main.

saint georges ...

SI LOIN SI PROCHE



le fleuve, le tarmac et la route

Dans le centre du petit village, vous vous arrêtez chez Modestine, le seul resto-bar du coin. « RHI, ça veut dire quoi ? » RH : « résorption de l'habitat ». Mais le I ? Indigne ? Vous vous souvenez de ce que vous venez de voir et réalisez que ce n'est absolument pas un habitat indigne, mais un habitat auto-construit par des gens qui connaissent parfaitement le fleuve et l'utilisent comme ressource. Deuxième possibilité : insalubre ? Certainement il y a de l'insalubrité, puisque c'est un habitat qui s'est démerdé lui-même. Mais ils ont l'eau, l'électricité. De manière sauvage, mais tout le monde s'en accommode. Et puis l'évacuation des eaux usées et des ordures qui vont directement dans le fleuve...

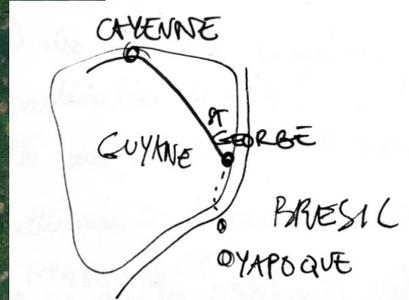
Côté opportunités, le tarmac est devenu une sorte de lieu de villégiature, partagée à part égale entre les habitants locaux qui se promènent là-bas le soir et les « mé-tros » qui courent sur la piste. Et puis bien sûr la zone d'activité : occupée à seulement 10 ou 15%, elle forme elle aussi un paysage en attente. Enfin, Saint-Georges fonctionne avec le Brésil - un pays où tout se construit autour du fleuve - où la figure paysagère ne sépare pas, mais réunit. Une inspiration pour Saint-Georges, qui pourrait ici transformer une contrainte en ressource. »

Grand témoin « Est-ce que les règles qu'on édicte dans les capitales, des règles qui ont beaucoup de sens pour des situations très denses, sont toujours adaptées aux territoires ruraux et péri-urbains ? » *Simon Teyssou, Architecte fondateur de l'Atelier du Rouget, ACE et Grand Prix de l'urbanisme 2023. Extrait issu de la synthèse des ateliers p.51.*

saint georges de l'oyapock



FLEUVE - PAYS



d'une rive à l'autre ... quelles ressources, quelles dynamiques ?

Participants à l'atelier

DATTE / Urbanisme Logement Aménagement	Marie-Aurore Adrover-Malnoury
ACE DGTM Guyane (973)	Vincent Rey
ACE DAC et DEAL Guadeloupe (971)	Lionel Orsi

Pierre Bolze
Chloé Duflos
Jérôme Apack
Vincent Lombard
Aline Hannouz
Laure Cléa Marieu
Lucas Meister
Dominique Tessier



Atelier 8 - Tavel (30). Photo de Julien Graves

Une prise de conscience collective

« Avoir un rôle de pédagogue, de facilitateur et non celui de censeur. Au travers des ateliers d'architecture, prendre le juste temps visant à sensibiliser les Communes, les Bailleurs et les Architectes à une amélioration de la qualité d'usage des logements (soumis à agrément) et des relations avec l'espace public. Ces approches contextualisées sont progressistes et participent à une montée en exigence globale des réalisations et une prise de conscience collective des enjeux de l'acte de construire. »

Jean-Philippe Thomas, ACE DDT Seine-et-Marne (77)



Atelier 9 - Montclar (04)

Parler d'une voix experte

« Ce séminaire nous a permis de confronter nos points de vue sur le rôle d'architectes-conseils. Il y a plusieurs façons de remplir cette mission, et il n'existe pas de recette toute faite. Face à un environnement administratif qui renvoie des injonctions contradictoires à ses fonctionnaires ou aux élus - développer les énergies renouvelables tout en protégeant les paysages ; réindustrialiser le pays tout en s'efforçant de stopper l'artificialisation ; répondre aux besoins de logements tout en diminuant notre empreinte carbone, les cas de figure abordés lors du séminaire l'ont bien illustré - notre formation d'architectes et nos pratiques professionnelles respectives (diverses, variées, comme nos discussions l'ont montré) nous permettent d'être au bon endroit et de parler d'une voix experte. »

Cyril Brulé, ACE DDT Allier (03)

Collectivement en situation d'analyse

« L'atelier lors du séminaire présentait le grand intérêt de nous mettre collectivement en situation d'analyse de cas et de préconisations, quand nous sommes plutôt seuls pour le faire dans la réalité. Le cas étudié dans la Somme, particulièrement bien préparé et problématisé a fait ressortir les différents niveaux du conseil au dire de l'État (compréhension du contexte large, articulation aux politiques d'aménagement, rapport à la commande, attendus essentiels pour les concepteurs). La bonne symbiose de ces niveaux d'appréciation tenait à la parfaite complémentarité avec les apports de la paysagiste conseil. »

Pierre Bernard, ACE sans affectation



Atelier 3 - Lancieux (22)



Atelier 2 - Joinville (44)





*Contributions photo de Julien Graves, ACE DDT Gers (32)
et Louis Guedj, ACE DDT Indre-et-Loire (37)*

Saline royale d'Arc-et-Senans

Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 1982, la Saline royale d'Arc-et-Senans est le chef-d'œuvre de Claude Nicolas Ledoux (1736-1806), architecte visionnaire du siècle des Lumières. Elle constitue également un témoignage rare dans l'histoire de l'architecture industrielle. Manufacture destinée à la production de sel, la Saline royale a été créée de par la volonté de Louis XV et construite entre 1775 et 1779.

La Saline royale fonctionnait comme une usine intégrée où vivait presque toute la communauté du travail. Construite en forme d'arc de cercle, elle abritait lieux d'habitation et de production, soit 11 bâtiments en tout. Rendue obsolète par l'apparition de nouvelles technologies, la Saline royale a fermé ses portes en 1895. Abandonnée, pillée, endommagée par un incendie en 1918, le Département du Doubs en a fait l'acquisition en 1927 la sauvant ainsi de la ruine. Trois campagnes de restauration successives, achevées en 1996, lui redonnent son éclat.

Le parti architectural de la Saline royale, son histoire et sa réhabilitation en font un monument unique au monde qui s'ouvre à tous les publics. Expositions temporaires et permanentes, nouveaux jardins, concerts, résidences artistiques, animations pour les enfants, colloques et expériences innovantes ponctuent chaque saison culturelle.

Elle abrite également un hôtel 3 étoiles, un centre de congrès, une librairie-boutique et propose une restauration maison pour le public individuel et les groupes. Aujourd'hui la Saline royale se réinvente autour du Cercle immense, un aménagement paysager qui enrichit le parcours de visite de 5 hectares.

- 1736 · Naissance de Claude Nicolas Ledoux, architecte
- 1779 · Construction de la Saline royale
- 1780 - 1895 · Manufacture en activité
- 1927 · Aquisition par le département du Doubs (25)
- 1966 · Migeon, Faure et Parent évitent son démantèlement
- 1973 · Réseau des Centres culturels de rencontre
- 1982 · Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 1991 · Inauguration du Musée Claude Nicolas Ledoux
- 2001 · 1^{er} Festival des jardins
- 2022 · Ouverture du Cercle immense



jeudi 5 octobre

jusqu'à 12h30	Arrivée à Besançon et check-in aux hôtels
12h51-13h22	Trajet en TER vers la Saline royale d'Arc-et-Senans
13h30	Café d'accueil à la Saline royale d'Arc-et-Senans
14h - 14h45	Kick-off : Enjeux des ruralités
14h45 - 15h15	Conférence inaugurale d'Hugo Christy
15h15 - 15h45	Conférence de Jean-Michel Galley
16h - 18h00	Table ronde avec Giacomo Guidotti, Florian Camani, Âtre
18h30 - 19h30	Visite de la Saline royale d'Arc-et-Senans
20h	Dîner à la Saline royale d'Arc-et-Senans
23h	Retour à Besançon en car

vendredi 6 octobre

9h	Départ de Besançon Viotte en car
9h30 - 10h30	Visite de Pesmes par Bernard Quirot
10h30-12h30	Conférence-débat de Bernard Quirot et Frédéric Henning
12h30	Trajet vers Arc-et-Senans en car
13h-14h	Déjeuner à la Saline royale d'Arc-et-Senans
14h-15h	Conférence d'Élise Marion
15h - 18h30	Ateliers
	Retour à Besançon en TER
	Dîner libre

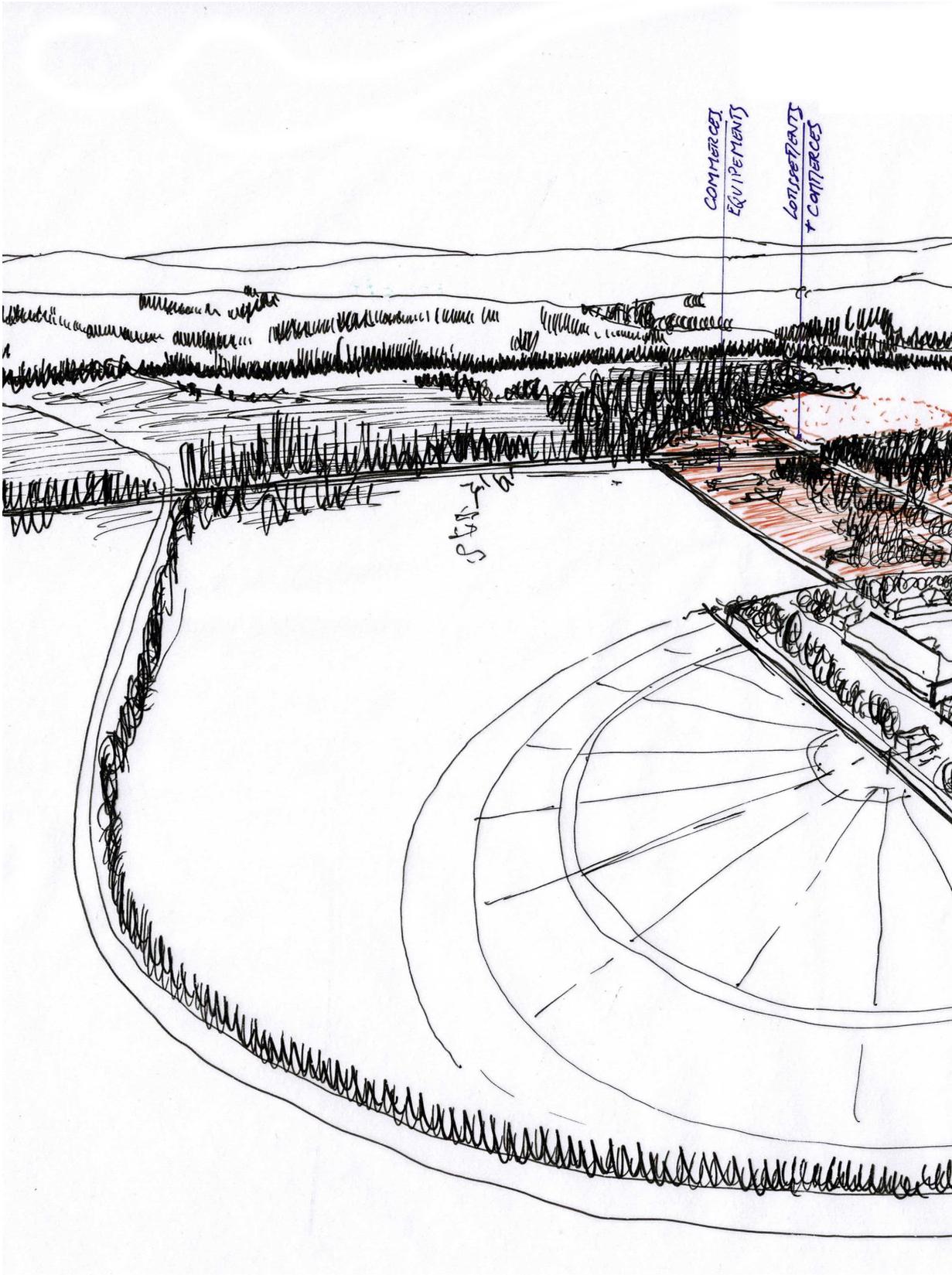
samedi 7 octobre

8h51 - 9h22	Trajet en TER vers la Saline royale d'Arc-et-Senans
9h30 - 12h30	Suite des ateliers
12h30	Affichage des productions
13h-14h	Déjeuner à la Saline royale d'Arc-et-Senans
14h30-17h	Restitutions des ateliers
17h-18h	Débats
18h	Simon Teyssou, grand témoin du séminaire
20h30	Dîner festif à la Saline royale d'Arc-et-Senans
23h	Retour à Besançon en car
	Fin du programme officiel

dimanche 8 octobre

programme off

10h	Musée des Beaux-Arts, visite avec Adelfo Scaranello (accès libre)
-----	---



COMMERCE
EQUIPMENTS

LANDSCAPE
+ COMMERCE

STREET



LOT 18/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/70/71/72/73/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/95/96/97/98/99/100

GRADUATION

LA LOUE

AVENUE DE LA SALINE

Contribution d'Antoine Penin, DDT Maine et Loire (49)



ACE présents au séminaire 2023 à Arc-et-Senans :

Bernard Althabegoïty, Jérôme Apack, Christophe Balas, Stéphane Barriquand, Agnès Baulme, Aldric Beckmann, Guillaume Belus, Guillaume Benier, Pierre Bernard, Jérôme Berranger Didier Besuelle, Pierre Bolze, David Borgobello, Paul Bouvier, Stéphanie Bréard, Nelly Breton, Flore Bringand, Tristan Brisard, Christophe Broichot, Cyril Brule, Philippe Challes, Lydie Chamblas, Philippe Chamblas, Pierre Champenois, Sandrine Charvet, Jean-Luc Chassais, Marie France Chatenet, Rémi Chaudurie, Henry Chesnot, Gilles Cusy, Natalia da Costa, Olivier de Boismenu, Isabelle Defos Du Rau, David Devaux, Hervé Dubois, Chloé Duflos, Michel Dupuy de Cazerès, Christine Edeikins, Benoît Engel, Peggy Faelens, Emmanuelle Féret, Valérie Flicoteaux, Anne Forgia, Hélène Fricout Cassignol, Cécile Fridé, Pierre Finault, Cécile Gaudoin, Alain Gignoux, Yannick Gourvil, Julien Graves, Michel Grignou, Louis Guedj, Philippe Guyard, Claire Hamann, Aline Hannouz, Alix Héaume, Grégoire Heintz, Catherine Jacquot, Pierre Janin, Alexandre Jonvel, David Jouquand, Pablo Katz,



G rard Lancereau, Xavier Lauzeral, Malou Lavaux, Olivier Le Boursicot, Christophe Libault, Paul-Emmanuel Loiret, Vincent Lombard, Isabelle Manescau, Jean-Louis Maniaque, Laure Cl a Marieu, Patrick Mauger, St ephane Maupin, Lucas Meister, C cile Mescam,  douard Mure, Fr d ric Nicolas, Marc Nicolas, Laurent Niget, Lionel Orsi, Christophe Ouhayoun, Muriel Pages, Emmanuelle Patte, Martine Pattou, Antoine Penin, Brigitte Philippon, Jordi Pimas, Jean-Marc Pitet, Sandra Planchez, St ephane Pourrier, Jean-Marc Priam, Philippe Primard, Jean-Yves Puyo, H l ne Reinhard, Vincent Rey, Jan Richter, St ephane Romain, Fran ois Roques, St ephane Rouault, Christine Rousselot, Sylviane Saget, Eva Samuel, Ludovic Schoepen, Rapha lle Segond, Isabelle Senechal-Chevallier, Pascal Sivrin, Fran oise Sogno, H l ne Soubiran, Paolo Tarabusi, Dominique Tessier, Jean-Christophe Tougeron, Thomas Vans Assche, Thierry Van De Wyngaert, Pierre-Edouard Verret, Corinne Vezzoni, Phine Weeke-Dottelonde, Stanislas Zakarian.

Étincelles rurales

Le 73^e séminaire annuel de l'association
des architectes-conseils de l'État
a été organisé par le bureau 2023-2024,
à savoir :

Hervé Dubois, président
Christophe Ouhayoun, co-président
Aline Hannouz, première directrice
Anne Forgia, secrétaire générale
Guillaume Belus, trésorier
Lionel Orsi, second directeur
Sandra Planchez, membre
Isabelle Defos Du Rau, membre
Patrick Bertrand, membre
Paul Bouvier, membre
Stéphanie Rouget, assistante administrative

Avec l'aide de :

AHA : Annabelle Hagmann, Maud Yvon
Demain Matin : Hugo Christy

Avec le soutien

du ministère de la Transition écologique et de
la Cohésion des territoires
et du ministère de la Culture

Le bureau remercie :

Emmanuelle Féret
Ludovic Schoepen
Stanislas Zakarian
Didier Besuelle
Cécile Gaudoin
Sandrine Charvet
Anne Forgia
Paul Bouvier
Stéphane Barriquand
Vincent Rey



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les actes du séminaire Étincelles rurales
Direction éditoriale et rédaction
Hervé Dubois et Christophe Ouhayoun, ACE
AHA : Annabelle Hagmann, Maud Yvon
Demain Matin : Hugo Christy
Direction artistique et graphisme
AHA : Annabelle Hagmann et Maud Yvon
Impression
Picture Perfect
Papier Cocoon Silk
© ACE avril 2024

Bercy Village, Village olympique, Village Saint-Martin... Les villes se rêvent volontiers en village. Mais qu'en est-il de nos capacités à réanimer les centres anciens en milieu rural qui, villages du quart d'heure avant l'heure, sont très nombreux à s'étioler. Pourtant, les crises et transitions actuelles, le ZAN conjugué à l'attention nouvelle portée aux productions locales et à l'avènement du télétravail, nous amènent à considérer une nouvelle citoyenneté « urbaine » dans les communes de moins de 2000 habitants. Celles-ci sont le terrain d'exercice par excellence des architectes-conseils de l'État, interlocuteurs privilégiés de maires souvent dépourvus de moyens ou de retours d'expériences, mais jamais d'envies. Si le tissu urbain rural est fait de proximité et de complémentarité, gageons que cette même proximité entre commanditaires, maîtres d'œuvre et usagers, et cette même complémentarité des regards et outils peuvent aider les ACE à gagner la campagne de la ruralité... sans la dénaturer. Existe-t-il une spécificité de la mission architecturale dans les territoires ruraux ? Sont-ils des territoires périurbains (presque) comme les autres ? Ces questions étaient au cœur du séminaire de l'association des architectes conseils de l'État proposé par Hervé Dubois et Christophe Ouhayoun en octobre 2023.

Annabelle Hagmann